

INSTITUT-CANADIEN.

EN

1852.

Par J. - B. - E. DORION,
Membre Actif.

“ LE TRAVAIL TRIOMPHE DE TOUT. ”

PAR J. B. E. DORION,
Membre Actif.

MONTREAL :
IMPRIMÉ PAR W. - H. - ROWEN.

1852.

TABLE DES MATIERES.

	PAGE.
Introduction.....	3
Institut-Canadien en 1852.....	5
Projet d'ériger un édifice pour l'Institut.....	12
Liste des officiers de l'Institut, depuis sa fondation.....	21
Liste des membres actifs de l'Institut.....	28
Bibliothèque de l'Institut.....	34
Règlements de la Bibliothèque et de la Chambre de Nouvelles.....	36
Constitution et Règlements de 1850.....	37
Sixième rapport annuel du comité de régie, 1850..	46
Rapport spécial du comité de régie sur l'acqui- sition de nouveaux livres.....	58
Essai sur le sixième anniversaire de la fondation de l'Institut-Canadien, par JOSEPH DOUTRE.	63
Dons faits à l'Institut-Canadien.....	103
Dons en argent.....	104
Dons en livres.....	107
Autres dons.....	121
Concours littéraire.....	123
Rapports des juges du concours.....	126
Constitution et Règlements actuels de l'Institut- Canadien.....	131
Septième rapport annuel du comité de régie. (1851.).....	139
Essai-Boucherville, par JOSEPH DOUTRE.....	144
Essai sur le commerce, par J.-B. E. DORION.....	193
Omission,	239

INTRODUCTION.

Le but que l'on s'est proposé en offrant ce petit volume au public est principalement de faire connaître l'Institut-Canadien qui prend du développement de jour en jour et qui est destiné à exercer une grande influence sur les idées et les actions de la jeunesse, et le progrès de l'éducation.

Le plan que l'on a adopté est, on l'espère, celui qui convient le mieux.

Réunir dans une petite brochure tous les principaux documents officiels de cette institution depuis la destruction de ses archives, il y a deux ans, tel nous a paru ce qu'il y avait de plus propre à la faire connaître ainsi que ses travaux, ses moyens d'action et son utilité.

On trouvera dans le premier article des renseignements intéressants sur la fondation de l'Institut-Canadien, les principaux faits de son histoire et le projet de faire ériger un édifice public à son usage.

La liste de tous les officiers de l'Institut depuis son établissement ainsi que la liste de ses membres actifs actuels sont deux documents précieux pour l'usage d'une société de ce genre et qui méritent bien d'être conservés.

La constitution et les règlements de l'association devaient nécessairement faire partie d'une semblable compilation. (1)

Les deux derniers rapports annuels feront apprécier la nature des travaux accomplis pendant les deux dernières années.

Les dons faits à l'Institut devaient naturellement entrer

(1) L'impression de ce pamphlet était commencée lorsque l'Institut adopta sa dernière constitution, c'est ce qui explique pourquoi il y en a deux dans ce recueil. La constitution et les règlements actuels de l'Institut se trouvent à la page 131.

dans ce cadre afin de faire connaître les personnes généreuses qui ont mis la main à l'œuvre de la réédification de cette ruche littéraire.

L'excellent essai de M. Joseph Doutre, sur le *sixième anniversaire de la fondation de l'Institut-Canadien* est une appréciation juste et raisonnée de la position de la jeunesse de Montréal avant la création d'un Institut, comparée avec les heureux résultats qu'il avait déjà produits alors et qu'il est destiné à produire encore par la suite pour cette même jeunesse.

Le Concours-Boucherville, premier concours littéraire ouvert à la jeunesse française du pays, sous le patronage de l'Institut, devait trouver place ici. L'essai couronné du prix est digne en tout point d'attirer l'attention de tous les hommes amis de l'éducation et de leur patrie. Les rapports des juges ont été unis à l'essai, car ils servent à mieux en faire apprécier le mérite.

L'essai sur le commerce contient plusieurs faits importants et des renseignements utiles.

Il est regrettable que l'espace n'ait pas permis de réunir à cet ouvrage un plus grand nombre des essais présentés à l'Institut, car il en est beaucoup d'autres qu'il aurait été utile de publier pour répandre de plus en plus le goût des études sérieuses au sein de notre population et qui formeraient un recueil précieux, à plus d'un titre, pour tous les Canadiens.

La matière de ce petit livre n'est pas coordonnée dans son ensemble avec tout le soin qu'elle aurait dû l'être, mais ce défaut s'explique par le fait qu'elle a été compliée au milieu des occupations multipliées de son auteur et à coup de ciseaux en grande partie.

Ces défauts pourront être remédiés plus tard, dans la publication d'un même ouvrage plus étendu si le besoin s'en fait sentir et si le public accueille favorablement le premier essai de ce genre dans le pays.

Quelque soient les défauts de cette publication, elle aura toujours pour effet de rendre la tâche moins difficile à ceux qui entreprendront de compléter l'œuvre que nous venons de commencer.

Et qu'il en soit ainsi !

INSTITUT-CANADIEN

EN

1852.

C'était le 17 décembre 1844. Sept heures du soir venaient de sonner. On pouvait voir ça et là plusieurs petits groupes de jeunes hommes longuant les principales rues et se dirigeant vers le centre de notre ville. Qu'y avait-il donc de si extraordinaire ? Où allait cette foule de jeunes gens ? Suivez les dans la petite rue St. Jacques, entrez dans le couloir où ils se précipitent avec ardeur, montez à la salle de la société d'histoire naturelle et vous verrez ce qu'ils y vont faire.

Répondant à l'appel de plusieurs jeunes amis de leur pays qui sentaient le besoin de créer un point de ralliement pour la jeunesse de Montréal, un centre d'émulation, où chaque jeune homme entrant

dans le monde pourrait venir s'inspirer d'un pur patriotisme, s'instruire en profitant des avantages d'une bibliothèque commune et s'habituer à parler en prenant part aux travaux de cette tribune ouverte à toutes les classes et à toutes les conditions, plus de 200 jeunes gens s'étaient réunis dans ce forum improvisé, où l'on discutait l'opportunité, l'utilité et la nécessité de jeter les bases d'une association qui pourrait atteindre ce triple but.

Depuis quelques semaines il existait déjà une société dont le nombre des membres était fort limité, mais qui prenait cependant du développement. C'était le LYCÉE CANADIEN, dont M. L. Racine était le premier fondateur. C'était donc au moyen de cette première organisation que l'on était parvenu à réunir un si grand nombre de jeunes gens le 17 décembre, et fiers de cet heureux résultat, les promoteurs de l'entreprise prirent l'engagement de poursuivre leur œuvre bienfaisante et patriotique.

Les travaux de l'assemblée se bornèrent donc à la fondation d'une société qui prit pour titre : INSTITUT-CANADIEN, et il fut résolu que le *Lycée Canadien* disparaîtrait pour lui faire place.

L'Institut-Canadien fondé le 17 décembre 1844, adopta sa première constitution et procéda aux premières élections de ses officiers le 23 du même mois.

Depuis cette époque il a produit de grands résultats pour la jeunesse qui n'avait alors aucun lien

d'unité, aucun centre d'action pour l'occuper utilement dans ses moments de loisir. Le succès le plus entier a couronné l'entreprise qui a même dépassé toutes les plus brillantes espérances de ses promoteurs. L'Institut-Canadien est maintenant le rendez-vous de la jeunesse intelligente et active de notre ville qui se réunit tous les jeudis soirs pour discuter publiquement toutes les questions qui peuvent intéresser, instruire et amuser à la fois. La bibliothèque et la chambre de nouvelles acquièrent de jour en jour de l'importance et sont une source inépuisable où la jeunesse peut quotidiennement puiser des connaissances sur l'histoire, les arts, les sciences et les lettres ainsi que sur tous les sujets d'une actualité pratique.

L'Institut-Canadien a inauguré chez la population française de notre ville, l'habitude de lire publiquement des essais préparés pour des soirées littéraires, et ces réunions publiques ont rehaussé son caractère et son utilité dans l'esprit de tous les hommes de bien, amis de l'éducation

L'un des plus heureux effets produits par cette association est celui d'avoir réuni la jeunesse, d'en avoir formé un corps délibérant, car avant la fondation de cette institution les jeunes gens ne se connaissaient point entr'eux, n'ayant point de lieu de réunion et beaucoup perdaient un temps précieux pour eux et la société entière faute d'avoir les moyens d'occuper leur esprit et de nourrir leur intelligence.

La jeunesse d'une ville comme Montréal, se recrutant continuellement dans les rangs de l'adolescence de toutes les parties du pays, change bien souvent de physionomie, et réunir toutes ces intelligences en un même faisceau, c'est les mettre en contact continu et leur procurer des moyens innombrables de s'instruire, de s'améliorer mutuellement, moyens toujours infaillibles et inconnus de ceux qui demeurent dans l'isolement. Aussi, quelle différence ne remarque-t-on pas dans les allures de la jeunesse d'aujourd'hui avec celle de 1844 ? Elle s'assemble, se réunit, pour demander tout ce dont elle a besoin ; elle délibère, procède, agit sur toutes les questions qui offrent quelque intérêt public et prépare au pays de nombreux citoyens dont les talents, l'énergie et les connaissances lui vaudront beaucoup par la suite.

Mais ces heureux effets ne se bornent pas uniquement à la ville de Montréal. Bon nombre de jeunes hommes qui viennent à la ville pour s'instruire, étudier une profession, apprendre un métier s'en retournent s'établir dans les campagnes et remportent avec eux la soif de continuer l'œuvre à laquelle ils prenaient part durant leur séjour à la ville. Petit à petit le goût des réunions et d'acquérir des connaissances se répand autour d'eux et l'on fonde des institutions d'un même genre que l'Institut-Canadien pour satisfaire aux besoins et propager une entreprise aussi louable qu'utile à notre population.

L'Institut-Canadien a donné l'élan et l'on peut

maintenant compter onze institutions d'un même genre, fondées d'après son plan d'organisation et dans le but de répandre le goût des connaissances chez la population Canadienne.

Voici une liste de ces associations auxquelles viendront se joindre beaucoup d'autres avant longtemps encore. Honneur à tous ceux qui prendront l'initiative dans la formation de semblables institutions.

Institut-Canadien de Québec.

Chambre de lecture et de discussion de St. Roch de Québec.

Institut-Canadien des Trois-Rivières.

Institut-Canadien de St. Jean.

Institut-Canadien de St. Athanase.

Institut-Canadien de l'Industrie.

Institut-Canadien de Chambly.

Institut-Canadien de Cohoes, N. Y.

Institut-Canadien de Sorel.

Institut-Canadien de Berthier.

Institut-Canadien de l'Assomption,

Souhaitons à toutes ces Sociétés sœurs toute la prospérité, tout le succès possible et espérons qu'elles tendront toujours vers un but de plus en plus élevé : *Altius Tendimus*.

Un projet occupe maintenant l'attention de tous les amis de l'Institut. Dans le cours d'un *Essai* sur le Commerce, l'auteur de ce pamphlet adressa les remarques suivantes à son auditoire sur ce sujet :

“ J’aborde maintenant un autre sujet, celui de la construction d’un édifice pour l’usage de l’Institut-Canadien.

“ Chaque fois qu’il s’agit d’une réunion publique canadienne, dans notre ville, pour quelque objet que ce soit, il s’élève toujours des difficultés quant à la possibilité de se procurer un local convenable pour cette fin, et bien des réunions projetées n’ont pas eu lieu, ou se sont faites sous des circonstances très désavantageuses pour cette seule raison.

“ En effet, parcourez toute notre ville, rue par rue et vous n’y trouverez pas un seul édifice, pas une maison, enfin pas un seul local spacieux et central dont les Canadiens-Français puissent disposer en tout temps pour leurs associations et leurs assemblées.

“ Quand nous avons besoin d’un local, nous ne sommes jamais certains de pouvoir nous le procurer le jour qu’il nous le faut, car nous sommes continuellement dans la dépendance de nos concitoyens d’autres origines, à cet égard, et leurs salles sont à notre disposition lorsqu’ils n’en font pas usage eux-mêmes, comme de raison. Il en résulte de grands inconvénients, car il faut toujours se conformer à cet état de chose et remettre bien souvent au lendemain des réunions qui ne devraient pas être retardées d’un seul jour.

“ Ne vous est-il jamais venu à l’idée que c’était là quelque chose d’humiliant pour une population aussi nombreuse que la nôtre, que de ne pas avoir un seul lieu de réunion où nous puissions nous dire chez nous et dont nous puissions disposer avec la plus grande liberté possible ?

“ N’est-ce pas un fait qui serait capable de nous faire rougir, si nous n’étions pas habitués à cette coupable indifférence, à cette apathie mortelle qui nous a déjà tant fait de mal ?

“ N'avons nous pas besoin de nous réunir plus fréquemment que nous ne le faisons encore pour nous instruire mutuellement dans la manière de régulariser nos relations privées et publiques avec la société ?

“ Quel est celui d'entre nous qui puisse se targuer de n'avoir rien à apprendre ; qui ne puisse pas faire connaître quelque chose ; qui n'ait aucun devoir à accomplir envers ses semblables, sous ce rapport ?

“ Les réunions publiques ne sont-elles pas un des moyens des plus commodes, des plus avantageux, des plus familiers, des plus efficaces et des plus économiques de nous procurer une foule de connaissances sur tous les sujets ?

“ Ne sont-elles pas un excellent moyen de récréation et de repos et n'offrent-elles pas le double avantage d'instruire et d'amuser à la fois ?

“ Et si les réunions publiques sont si utiles, si nécessaires, si indispensables dans une ville comme Montréal, n'est-il pas temps que nous songions à faire ériger un édifice convenable pour nos assemblées ?

“ Et quel est le galant homme qui n'a pas gémi pour vous, mesdames, en vous invitant à monter jusqu'au troisième par un escalier dont le bout va se perdre dans les mansardes d'une maison à quatre étages ?

Mesdames et Messieurs,

“ Il existe dans notre ville, une société de jeunes hommes dont le but est tout patriotique et dont les travaux ont déjà produit d'heureux résultats pour la jeunesse du pays. Il ne me conviendrait pas de faire l'éloge d'une institution dont je fais partie depuis sa fondation, mais il me sera bien permis à moi l'un de ses plus humbles membres de reconnaître publiquement ici que si je suis en état de me

présenter devant vous pour occuper la tribune publique de l'Institut-Canadien, je le dois entièrement à cette institution qui m'a fourni les moyens de m'habituer à écrire et à parler, par ses réunions fréquentes, ses discussions, la lecture de ses nombreux journaux et des livres de sa bibliothèque.

“ Il en est plusieurs autres de mes confrères dans l'Institut qui pourraient en dire autant et il ne faut se reporter qu'au temps de la fondation de ce lycée littéraire, en 1844, et comparer l'état de la jeunesse alors avec ce qu'il est aujourd'hui dans Montréal pour se former une idée des bienfaits produits par cette institution. Moi qui l'ai vu naître et grandir, qui lui ai plus d'une fois prodigué mes faibles soins, je sais ce qu'il en a coûté de travail et de sacrifices pour l'établir sur des bases solides et durables. Moi qui ai assisté à ses premières réunions, dans une espèce de caveau de la petite rue St.-Jacques, où il nous fallait descendre trois pieds audessous du niveau de la rue pour toucher au plancher de notre salle de discussion ; qui ai eu connaissance de toutes nos difficultés annuelles pour nous procurer un local, j'ai depuis longtemps senti la nécessité pour nous de faire ériger un édifice convenable, où nous puissions nous réunir, avoir des salles de discussion, de lecture et de comité. J'ai depuis longtemps senti l'utilité d'une semblable entreprise, non seulement pour l'Institut, mais pour toute la population canadienne de notre ville et je viens ce soir vous en faire la proposition en espérant qu'elle recevra votre sérieuse attention et un appui cordial et efficace.

“ —Mais l'on me dira encore, ce serait bien beau mais ça ne prendra pas, c'est inutile d'y songer, la chose est impossible !

“ Je réponds à cela que quand l'Institut fut fondé, des oiseaux de mauvais augure nous chantaient sur tous les tons que ça ne tiendrait pas, que ça ne s'é-

fait jamais vu et d'autres plus lourds encore nous disaient : " J'ai bien fait mon chemin sans ces petites sociétés et je ne vois pas pourquoi on n'en ferait pas autant."

" Cela me rappelle l'histoire du Cousin Laroutine qui ne voulait pas croire aux ballons. Un jour qu'il était sur le champ de mars, à Paris, il vit la foule qui entourait un ballon prêt à escalader l'Olympe.—On avait annoncé qu'un amateur devait s'embarquer pour visiter la calotte des cieux. Le peuple attendait avec impatience le départ de la voiture aérienne, mais soit accident ou ruse, l'amatour se trouvait indisposé ce jour là. On cherchait dans la foule un brave qui voulut se laisser enlever par la légère machine, mais en vain, lorsque tout à coup se présente mon Cousin Laroutine en disant : "*ça ne partira pas, c'est impossible, ça ne s'est jamais vu !*" et d'un bond il était sur le siège suspendu au ballon, certain que l'aérostat ne bougerait pas de sa place.

" Tout à coup on coupe les ficelles qui retiennent l'aérostat près de terre et il s'élance dans les airs, entraînant à sa suite mon Laroutine qui criait à la foule de l'arrêter, de le retenir, car il irait chercher les gendarmes et toute l'armée de la France pour les faire punir ; mais ses menaces furent inutiles, le ballon marchait toujours.

" Je ne me rappelle pas ce qu'il advint de mon Cousin Laroutine, mais j'ai appris que depuis cette aventure il croyait aux ballons.

" Il en a été de même de l'Institut, bon nombre de ceux qui n'y croyaient pas à son début, en font actuellement partie et sont au nombre de ses membres les plus actifs. L'Institut compte dans ses rangs 350 membres ; sa bibliothèque contient 1600 volumes et son cabinet de lecture, est fourni de 64 journaux. Voilà le résultat d'une entreprise comme il ne s'en était jamais vue !

“ Faire ériger un édifice pour l’usage de l’Institut, n’est pas chose impossible comme je vais le faire voir. Il ne s’agit que d’un peu de bonne volonté, d’union, d’énergie et de persévérance et la chose est faite. Je propose donc que prenant avantage de la loi de 1849 qui incorpore les sociétés de construction, nous organisions une de ces sociétés à laquelle nous pourrions donner le nom de *Société de Construction de l’Institut-Canadien*; que le capital soit de £3000, divisé en deux cents actions de £15 chaque, payable en cinq années par versements égaux et mensuels de \$1 chaque. Par ce moyen, l’on pourrait réaliser en cinq ans un joli capital comme on le voit, mais il devrait être entendu entre les associés que pas un d’eux ne ferait application pour emprunter des fonds pour son usage particulier. Le bureau de direction serait chargé de placer les fonds dans une banque et de prendre un cautionnement du trésorier.

“ Lorsque le fonds accumulé serait un peu considérable la société pourrait commencer ses opérations. On peut facilement se procurer un terrain central et à des conditions libérales.

“ Les souscripteurs seraient propriétaires de l’édifice et pourraient toujours retirer l’intérêt de leurs mises, de sorte que ce ne serait pas un don mais seulement un placement avantageux pour eux et l’Institut. En supposant qu’il y aurait £3000 d’employés à cette fin, l’intérêt serait de £180. L’Institut pourrait facilement payer £60 de loyer. On pourrait retirer £20 pour le logement d’un gardien et quand la grande salle publique ne se louerait que deux fois par semaine, à £1, cela ferait £104, ce qui forme un total de £184 de loyer, somme suffisante pour payer l’intérêt. Mais l’on pourrait retirer beaucoup plus j’en suis convaincu par une division qui fournirait des bureaux à louer et en prenant un

arrangement avec la société St.-Jean Baptiste qui a aussi besoin d'un local.

“ Je ne fais qu'émettre ici un plan sans tenir exclusivement à celui-là. Mais je tiens à faire voir qu'au moyen d'une organisation quelconque par laquelle on recevrait des contributions mensuelles de \$1 par part, il serait facile en cinq années de nous procurer la somme nécessaire pour faire construire une bâtisse convenable.

“ S'il y a un peu de zèle, je ne doute pas que dans trois ans nous puissions avoir un joli édifice, en brique et qui conviendrait à tous nos besoins. Ce serait un petit temple où toute l'intelligence de notre district pourrait venir de tems à autres rendre un culte aux arts, aux sciences et aux lettres.

“ Il y en a qui trouvent que j'ai porté le coût probable de cet édifice à une somme élevée, cela se peut et dans ce cas, nous aurions moins de difficultés à vaincre, le capital requis étant moins fort. (1)

“ Maintenant je termine en faisant un appel à tous les amis du progrès pour les engager à s'entendre pour mettre cette idée à exécution. Il importe peu que ce soit d'une manière ou d'une autre pourvu que la chose se fasse. Et combien y en a-t-il parmi nous qui ne peuvent pas mettre \$1 de côté par mois, 30 sous par semaine pour un objet aussi utile que désirable ?

“ Jeunes hommes, secouons notre apathie, ne disons pas que ça ne s'est jamais vu mais mettons nous

(1) Au moment où j'entrais dans la salle pour commencer la lecture de mon essai, je reçus le plan d'une bâtisse en brique, à deux étages, préparé par un entrepreneur et qui pourrait convenir à l'Institut. L'entrepreneur disait que cette bâtisse coûterait environ £750 à £800. La bâtisse aurait 72 de front par 35 de profondeur et le terrain que l'on désignait comme étant convenable et central est offert en vente pour £650, ce qui ne serait en tout que £1450.

a l'œuvre, allons trouver les citoyens à l'aise et demandons leur de faire leur part et le succès couronnera notre œuvre. Montrons que ce n'est pas en vain que nous nous sommes réunis toutes les semaines depuis huit ans bientôt ; fessons voir que nous avons appris quelque chose et que nous pouvons accomplir une entreprise avec de l'énergie, du courage et de l'intelligence ! A l'œuvre mes amis, ne remettons pas à l'an prochain ce que nous pouvons faire cette année !

“ Mesdames, vous aussi, vous pouvez nous aider dans cet œuvre en adoptant notre cause et soyez certaines que si l'entreprise réussit, l'on tâchera de faire préparer une salle où vous pourrez respirer, vous asseoir commodément et n'avoir pas 60 marches à gravir pour y arriver. Vous pourrez avoir besoin d'une vaste salle pour vos bazars de temps à autres et qui pourrait vous en refuser l'usage ? Vous aussi, vous êtes intéressées dans l'accomplissement de ce projet et je suis persuadé qu'avec votre dévouement ordinaire vous ne ferez pas défaut et que vous engagerez tous vos amis à se rallier autour de la société de construction pour nous aider à atteindre notre but.

“ Encore une fois ne disons pas que ça ne se peut pas, que ça ne s'est jamais vu, mais mettons nous à l'ouvrage et disons et prouvons que : *“ le travail triomphe de tout.”*

Depuis la lecture de cet Essai devant l'Institut, la question de bâtir un édifice public a fait un grand pas et le projet est en voie d'être exécuté. L'utilité d'une semblable entreprise est comprise et vivement sentie par toutes les personnes qui portent quelque intérêt au progrès des choses dans notre pays. C'est là l'esprit qui animait les personnes

qui prirent part à la réunion préliminaire qui a eu lieu le 30 mars et dont on enregistre ici les procédés :—

Une assemblée préliminaire d'amis de l'Institut-Canadien, a eu lieu, mardi soir, le 30 mars 1852, au bureau du secrétaire de cette réunion, pour prendre en considération les meilleurs moyens à adopter pour faire ériger un édifice public à l'usage de l'Institut-Canadien.

M. A. Mousseau est nommé président et M. J.-B.-E. Dorion prié d'agir comme secrétaire.

Après des explications de la part de plusieurs des personnes présentes, la résolution suivante fut unanimement adoptée.

Proposé par M. J.-E. Lafond, secondé par M. L. Bétournay :

Résolu,—Qu'un comité de sept personnes, avec pouvoir d'ajouter à son nombre, soit nommé pour aviser aux moyens d'organiser une association qui aurait pour but de faire ériger un édifice public pour l'usage de l'Institut-Canadien et des réunions publiques canadiennes.

Que ce comité soit autorisé à adopter tous les moyens qu'il jugera convenable d'adopter pour atteindre ce but.

Que le quorum soit de quatre membres et qu'il soit tenu de faire un rapport de ses travaux mardi soir prochain, à une assemblée qu'il convoquera à cette fin.

L'assemblée nomma alors les MM. suivants pour composer ce comité : A. Mousseau, F. Cassidy, Jos. Doutre, J.-B. E. Dorion, L. Bétournay, A. Tellier et J. E. Lafond.

Une liste de souscription ayant été ouverte, 34 parts de £15 chaque furent spontanément souscrites, formant un total de £510.

Après quoi l'assemblée se leva.

Le projet est maintenant devant le public, d'une manière tangible. Pour les amis de cette entreprise, il n'y a plus d'hésitations possibles, il faut que le projet reçoive son exécution ou qu'il meurt après avoir vu le jour comme tant d'autres projets. Qui d'entre les amis de l'Institut lui portera une atteinte mortelle ? Personne n'y a d'intérêt.

Mettons nous donc à l'œuvre avec l'activité, l'énergie et le dévouement qu'exige un pareil travail afin de surmonter toutes les difficultés et d'en assurer le succès.

Songons qu'il est temps, pour l'honneur national, qu'un tel projet s'accomplisse et faisons en sorte que l'on puisse dire : *voilà ce que fait l'Institut-Canadien en 1852.*

INSTITUT-CANADIEN.

Liste des principaux officiers de l'Institut-Canadien, depuis sa fondation. (1)

ÉLUS EN DÉCEMBRE 1844:

Président: A. C. Nelson.

Premier Vice-Président: P. R. Lafrenaye.

Second Vice-Président: Joseph Laurin.

Secrétaire Archiviste: A. Gérin Lajoie.

Assistant Secrétaire Archiviste: M. Allard.

Secrétaire Correspondant: O. Morin.

Assistant Secrétaire Correspondant: E. Mailhiot.

Trésorier: Ed. Fournier.

Bibliothécaire: L. Racine.

Assistant Bibliothécaire: L. Delorme.

COMITÉ DES AFFAIRES PRIVÉES.

B. Craig,

U. Piché,

C. Dolbec.

G. Beaudry,

C. E. Belle,

C. Fitzpatrick,

J. Barsalou.

COMITÉ DE CORRESPONDANCE.

A. Fournier,

Léon Piché,

J. Lebart,

E. Courteau,

A. L. Lacroix,

J. Papin,

S. Gauthier.

COMITÉ DE BIENFAISANCE.

H. P. Ouellet,

A. Leblond,

Gédéon Berthelet,

O Désilets,

W. Kelly,

L. Bergevin,

J. Poitevin,

A. Lazure,

C. J. Chagnon,

A. Desève,

L. Longpré.

(1) Cette liste est aussi complète qu'il a été possible de la faire d'après les journaux, les archives de l'Institut-Canadien ayant été entièrement détruites, par un incendie, en 1850.

AOÛT 1845: (2)

Président: A. Gérin Lajoie.
Premier Vice-Président: Joseph Papin.
Second Vice-Président: J. Huston.
Secrétaire Archiviste: L. Labrèche-Viger.
Assistant Secrétaire Archiviste: O. Désilets.
Secrétaire Correspondant: G. Batchelor.
Trésorier: P. Blanchet.
Bibliothécaire: V. P. W. Dorion.
Assistant Bibliothécaire: L. Racine.

MEMBRES DU COMITÉ.

A. L. Cardinal, C. E. Belle, A. L. Lacroix,
F. Cassidy.

NOVEMBRE 1845:

Président: A. Gérin Lajoie.
Premier Vice-Président: J. Huston.
Second Vice-Président: A. L. Lacroix.
Secrétaire Archiviste: R. Laflamme.
Assistant Secrétaire-Archiviste: C. Dolbec.
Secrétaire Correspondant: Charles Laberge.
Trésorier: P. Blanchet.
Bibliothécaire: V. P. W. Dorion.
Assistant Bibliothécaire: C. Bazinet.

MEMBRES DU COMITE:

P. Benoit, E. Lecours, C. F. Papineau,
P. J. Guitté.

MAI 1846:

Président: A. Gérin Lajoie.
Premier Vice-Président: P. Blanchet.
Second Vice-Président: T. L'Espérance.
Secrétaire Archiviste: P. Benoit.
Assistant Secrétaire Archiviste: M. Lanctôt.
Trésorier: V. P. W. Dorion.

(2) Les journaux n'indiquent pas s'il y eut une élection en mai 1845. Les élections du mois d'août 1845 eurent lieu en conséquence de l'adoption d'une nouvelle constitution. On remarquera un grand changement dans le nombre des officiers de l'institution.

Bibliothécaire : C. Bazinet.

Assistant Bibliothécaire : A. Gibeault.

MEMBRES DU COMITÉ.

Gédéon Ouimet, P. J. Guitté, C. F. Papineau,
E. Lecours.

NOVEMBRE 1846 :

Président : Joseph Papin.

Premier Vice-Président : L. Delorme.

Second Vice-Président : C. F. Papineau.

Secrétaire Archiviste : C. H. Lamontagne.

Assistant Secrétaire Archiviste : J. B. E. Dorion.

Secrétaire Correspondant : A. Gérin Lajoie.

Trésorier : V. P. W. Dorion.

Bibliothécaire : C. Bazinet.

Assistant Bibliothécaire : N. G. Bourbonnière.

MEMBRES DU COMITÉ.

A. L. Lacroix, B. Giroux, W. Giroux,
J. Gingras.

MAI 1847 :

Président : Joseph Papin.

Premier Vice-Président : L. Delorme.

Second Vice-Président : C. E. Belle.

Secrétaire Archiviste : Charles Laberge.

Assistant Secrétaire Archiviste : V. P. W. Dorion.

Secrétaire Correspondant : L. Labrèche-Viger.

Trésorier : B. Giroux.

Bibliothécaire : J. Huston.

Assistant Bibliothécaire : A. L. Lacroix.

MEMBRES DU COMITÉ.

A. Desmarais, A. L. Cardinal, C. Bazinet,
G. Laflamme.

NOVEMBRE 1847 :

Président : J. Huston.

Premier Vice-Président : G. Ouimet.

Second Vice-Président : J. B. E. Dorion.

Secrétaire Archiviste : V. P. W. Dorion.

Trésorier : A. L. Lacroix.

Assistant Secrétaire Archiviste : S. Tétu.

Secrétaire Correspondant : C. F. Papineau.
Bibliothécaire : J. B. Ledoux.
Assistant Bibliothécaire : L. Labrèche-Viger.

MEMBRES DU COMITÉ :

C. Bazinet,	F. Pomminville,
Charles Bourdon,	Adolphe Roy.

MAI 1848 :

Président : Rodolphe Laflamme.
Premier Vice-Président : L. Labrèche-Viger.
Second Vice-Président : J. B. E. Dorion.
Secrétaire Archiviste : Joseph Papin.
Assistant Secrétaire Archiviste : F. Pomminville.
Secrétaire Correspondant : Joseph Doutre.
Trésorier : Charles Bourdon.
Bibliothécaire : Auguste Papineau.
Assistant Bibliothécaire : A. Magnan.

MEMBRES DU COMITÉ :

Théophile Lespérance.	J. R. Giroux.
Chs. H. Lamontagne.	J. Grenier.

NOVEMBRE 1848 :

Président : V. P. W. Dorion.
Premier Vice-Président : A. Mousseau.
Second Vice-Président : Charles Quévillon.
Secrétaire Archiviste : Noé Bétourney.
Assistant Secrétaire Archiviste : F. Pomminville.
Secrétaire Correspondant : Joseph Papin.
Trésorier : Charles Bourdon.
Bibliothécaire : C. J. H. Lacroix.
Assistant Bibliothécaire : J. B. E. Dorion.

MEMBRES DU COMITÉ.

E. B. Dufort.	W. H. Rowen.
D. Latte.	L. Ricard.

MAI 1849: (3)

Président: V. P. W. Dorion.
Premier Vice-Président: Auguste Papineau.
Second Vice-Président: F. E. Dorion.
Secrétaire Archiviste: F. Cassidy.
Assistant Secrétaire Archiviste: G. Laflamme.
Trésorier: Charles Bourdon.
Secrétaire Correspondant: P. Blanchet.
Bibliothécaire: C. J. H. Lacroix.
Assistant Bibliothécaire: J. B. E. Tellier.

NOVEMBRE 1849:

Président: F. Cassidy.
Premier Vice-Président: L. Ricard.
Second Vice-Président: J. B. E. Tellier.
Secrétaire Archiviste: J. Durand.
Assistant Secrétaire Archiviste: N. G. Bourbonnière.
Secrétaire Correspondant: P. O. Démaray.
Trésorier: P. Blanchet.
Bibliothécaire: Eric Labrosse.
Assistant Bibliothécaire: Louis Lemay.

MAI 1850:

Président: F. Cassidy.
Premier Vice-Président: J. E. Coderre.
Second Vice-Président: Jacques Grenier.
Secrétaire Archiviste: C. F. Papineau.
Assistant Secrétaire Archiviste: L. S. Morin.
Secrétaire Correspondant: P. Gustave Papineau.

(3) Les élections du mois de mai 1849 furent les premières faites après l'adoption d'une nouvelle constitution par laquelle l'Institut était divisé en Facultés des *Arts et métiers*; des *Sciences Physiques*; des *Sciences Naturelles* et des *Lettres*.

Chaque faculté devait élire ses officiers; siéger une fois par semaine, s'occuper de sa spécialité et faire rapport de ses travaux à l'Institut. Deux des officiers de chaque Faculté devaient faire partie du comité de régie, mais ces facultés n'ayant jamais été régulièrement organisées, à l'exception d'une seule, le comité de Régie ne se trouva composé que de neuf membres.

Trésorier: P. Blanchet.
Bibliothécaire: Louis Lemay.
Assistant Bibliothécaire: T. G. Coursolles.

NOVEMBRE 1850:

Président: J. B. E. Dorion.
Premier Vice-Président: P. Gendron.
Second Vice-Président: Jacques Grenier.
Secrétaire Archiviste: L. S. Morin.
Assistant Secrétaire Archiviste: M. Eméry.
Secrétaire Correspondant: P. Gustave Papineau.
Trésorier: V. P. W. Dorion.
Bibliothécaire: T. G. Coursolles.
Assistant Bibliothécaire: J. P. Chagnon.

DÉCEMBRE 1850: (4)

Président: J. B. E. Dorion.
Premier Vice-Président: P. Gendron.
Second Vice-Président: Jacques Grenier.
Secrétaire Archiviste: L. S. Morin.
Assistant Secrétaire Archiviste: M. Eméry.
Secrétaire Correspondant: P. Gustave Papineau.
Trésorier: P. Blanchet.
Bibliothécaire: T. G. Coursolles.
Assistant Bibliothécaire: J. P. Chagnon.

MAI 1851:

Président: J. B. E. Dorion.
Premier Vice-Président: A. Tellier.

(4) L'incendie de février 1850, ayant détruit toutes les archives de l'Institut-Canadien, il fut impossible de trouver une copie authentique de la constitution. En conséquence, le 5 décembre, l'Institut adopta une nouvelle constitution, par laquelle il retrancha tout ce qui avait rapport aux Facultés, l'expérience ayant prouvé que cette organisation était trop compliquée pour les besoins et les moyens de la jeunesse de Montréal. On trouvera cette constitution à la page 37, de ce pamphlet. De nouvelles élections eurent lieu immédiatement après son adoption.

Second Vice-Président: M. Desnoyers.
Secrétaire Archiviste: W. Marchand.
Assistant Secrétaire Archiviste: M. Eméry.
Secrétaire Correspondant: P. G. Papineau.
Trésorier: P. Blanchet.
Bibliothécaire: G. Bérubé.
Assistant Bibliothécaire: J. E. Ferté.

NOVEMBRE 1851: (5)

Président: P. Blanchet.
Premier Vice-Président: Charles Quévillon.
Second Vice-Président: J. E. Lafond.
Secrétaire Archiviste: Hector Fabre.
Assistant Secrétaire Archiviste: A. Cherrier.
Secrétaire Correspondant: M. Eméry.
Trésorier: A. Jodoin. (6)
Bibliothécaire: J. E. Ferté.
Assistant Bibliothécaire: A. St.-Amand.

(5) L'Institut adopta plusieurs légers amendements à sa constitution dans le mois d'octobre 1851. On trouvera la constitution et les règlements, tels qu'amendés, à la page 130.

(6) M. A. Jodoin, étant obligé de s'absenter de Montréal, donna sa résignation comme trésorier et M. C. H. Lamontagne fut élu, en janvier 1852, pour le remplacer.

Liste des Membres Actifs

DE

L'INSTITUT-CANADIEN.

MONTREAL, 15 MARS 1852.

A.

Archambault, J. B.
Aussem, Joseph.
Auger, A. L.

Arcouet, C.
Auger, J. L.
Auclair, A.

B.

Badeau, P. B.
Bachand, J. C.
Barthe, J. G.
Barsalou, Joseph.
Barette, Joseph.
Barbeau, L. C.
Betty, T. L. A. D.
Beau, A.
Beauchamp, Joseph.
Béliveau, L. J.
Bélisle, Théodore.
Bélina, Michel.
Benoit, Z.
Benoit, Ulric.
Bernard, Edmond.
Bérubé, G.
Boulet, S.
Boudreau, Cléophas.
Boudreau, E. O.
Bourbonnière, N. G.
Bourassa, J. N.

Brazeau, Napoléon.
Bazinet, C.
Beaudry, P. G.
Beaudry, Théodore.
Beaudry, Joseph.
Beaudry, J. U.
Beauchemin, O.
Berthelot, Jules R.
Berthelet, Olivier.
Betournay, Noé.
Bétournay, Louis.
Bibaud, Évariste.
Bibaud, J. G.
Blanchet, P.
Blanchard, Joseph.
Boivin, L. P.
Bois, F.
Bohlé, F.
Brossard, M.
Brousseau, O.
Bruneau, Jean.

Bouthillier, Jude.
Brazeau, F. X.

Bruneau, Eugène.

C.

Cadotte, A.
Cajetan, P.
Cassidy, F.
Chalifoux, J. A.
Chagnon, P. J.
Charlebois, Jean.
Cherrier, A.
Chenevert, O.
Cinq-Mars, P. J. M.
Clément, Grégoire.
Coderre, J. E.
Charlebois, L.

Coignard, Antonin.
Comte, A.
Content, F.
Cassidy, J.
Caussin, Henri de
Campbell, M.
Collerette, Narcisse.
Coursol, J. C.
Coursolles, L. T.
Cusson, F.
Cyr, N.
Charlebois, A. B.

D.

David, Guillaume.
Damour, Alfred.
Daniel, P. Stanislas.
Decelles, A. C. D.
Delisle, A.
Delorme, Louis.
Desmaray, P. O.
Demontigny, C. J. N.
Demontigny, F. X.
Demontigny, J. G.
Denouvion, A. C.
Dépincier, O.
Denis, Amable.
Dorion, A. A.
Dorval, A.
Doyon, M.
Doutre, Joseph.
Doutre, Léon.
Doutre, E.
Ducharme, Léandre.
Dubord, E. A.
Dubord, Alfred.
Dubois, E. A.

Dumas, A.
Dumesnil, A. E.
Derome, F. M.
Desjardins, J. M.
Desmarais, A.
Desmarais, Urgèle.
Desnoyers, Mathias.
Desnoyers, Magloire.
Desrivières, H.
Desrosiers, L.
Desjardins, F. X.
Desjardins, Alfred.
Dessaulles, C. G.
Dion, Chrysologue.
Dorion, J. B. E.
Dorion, V. P. W.
Dugas, Elie.
Dupont, D.
Durand, Joseph.
Durand, F. X.
Durand, Ovide.
Durocher, Henri.
Durocher, Charles.

Dubois, L. G.
Dufort, E. B.

Durocher, L. B.

E.

Eméry, Michel.

Enos, Léandre.

F.

Fabre, Hector.
Favreau, A.
Fauteux, G.
Ferté, J. E.

Forbes, H.
Fournier, N.
Franchère, L. O.
Francœur, D.

G.

Gagnon, Edmond.
Gariépy, Jean.
Gauthier, Edouard.
Gauthier, Pierre.
Gauthier, Louis.
Giroux, Octave.
Glackemeyer, A.
Glackemeyer, Georges.
Godin, F. B.
Grandpré, Côme de.
Gravel, J. A.
Gravel, C.

Gravel, Edmond.
Grénier, Jérôme.
Grénier, Jacques.
Guibord, Joseph.
Guimont, Antoine.
Guitté, J. P.
Gendron, Pierre.
Généreux, E. A. D.
Génant, Eugène.
Gingras, J. F.
Giroux, G.
Giroux, Joseph.

H.

Hanson, J.
Hawley, J. A.
Hérard, J. B.
Hudon, P.

Hudon, V.
Hubert, R. A. R.
Huston, J.
Huston, W.

J.

Jodoin, P.
Jodoin, A. P.

Jodoin, A.
Joubert, Louis.

L.

Labadie, J. E. O.
Labelle, J. B.
Labelle, Louis.
Laberge, Charles.
Laberge, Edouard.
Labine, Jude.

Lazure, C. G.
Lauzon, Charles.
Leblanc, Ludger, B.
Leblanc, Lubin.
Leblanc, David.
Lebeau, L.

Labrosse, Eric.
Lacroix, Félix.
Lacroix, Charles, J. H.
Lacroix, Henri.
Lafond, Jean Elie.
Laflamme, Rodolphe.
Laflamme, G.
Lafrenaye, C. R.
Lafricain, Trefflé.
Lagarde, Joseph.
Lagarde, Chrysologue.
Lajoie, A. Gérin.
Laliberté, Ovide.
Lamarche, G. D.
Lamontagne, C. H.
Lamontagne, C.
Lamontagne, L.
Lamoureux, F.
Langlois, Ludger.
Lapierre, A.
Lapointe, Prosper.
Laramée, Ed.
Latte, D.
Latour, L. H.
Lazure, L.

Leduc, Joel.
Leduc, Cléophae.
Leduc, Denis.
Leclaire, Isidore.
Lecomte, A.
Leclerc, J. A.
Légaré, N.
Lemaitre, G. H.
Lemaitre, J. B.
Lemay, L.
Lemoine, David.
Lenoir, Joseph.
Lepailleur, Dr.
Lespérance, A.
Lesieur, A.
Leste, W. F.
Letourneux, C. A.
Levesque, Luc.
Loranger, Louis.
Loranger, Joseph.
Loranger, Olivier.
Lord, A. G.
Lusignan, Alfred.
Lussier, Paul.
Lussier, Louis.

M.

Magnan, Adolphe.
Mailhiot, J. E.
Marchand, Wilfrid,
Marchand, Charles.
Marcotte, M.
Martin, S.
Masson, Adolphe.
Masson, Alfred.
Meilleur, A. A.
Melançon, C.
Ménard, J. B.
Mercier, Edouard.

Mercier, A.
Merrill, E. H.
Merrill, A.
Meyer, E.
Morie, J.
Morin, L. S.
Morin, L. E.
Morin, P. L.
Morley, J. S.
Mousseau, A.
Murphy, P. L.

N.

Naud, David.
Noxon, R. B.

Neveux, D.

O.

Ouellette, A.
Olivier, L.

Ouimet, André.

P.

Pacaud, E. L.
Painchaud, O.
Paillon, J. B.
Papineau, D. E.
Papineau, C. F.
Papineau, Auguste.
Papin, Joseph.
Pereault, Maurice.
Pelletier, O.
Piché, Léon.
Picaud, Charles.
Plamondon, Louis.
Pomminville, F. X.
Pomminville, Charles.

Pomminville, François.
Poitevin, E.
Poirrier, L.
Pratt, John.
Prévost, M.
Provencher, Z.
Panneton, André.
Parent, Joseph.
Paradis, André.
Pariseau, C. E.
Patenaude, C.
Perrault, L.
Pereault, Julien.

Q.

Quévillon Charles.

R.

Racicot, J. C.
Rambeau, A.
Ranson, Ed.
Reeves, A. D.
Regan, H. O.
Rénier, A.
Ricard, Louis.
Rivet, Louis.

Rivet, Ed.
Rottot, Pierre.
Roy, Adolphe.
Roy, Euclide.
Roy, Charles.
Roy, Rouer.
Roy, Ernest.
Rowen, W. H.

S.

Sentennes, L.
Sénécal, C.
Scypiot, Alfred.
Sharing, L.
Shearer, D.

Souci, Thomas.
Spénard, C. C.
Starnes, Edouard.
St. Jean, Fleury.
St. Amand, A.

Sincennes, J. R.
Smith, W.

St. Charles, F.
Ste. Marie, H. B.

T.

Tailhades, J. A.
Tailhades, Charles.
Tassé, Louis.
Tellier, Antoine.
Tetu, W.
Thériau, N.

Tourville, Louis.
Trestler, C.
Trudel, E.
Trudeau, R.
Turgeon, L.

V.

Vallée, Joseph, fils.
Vallée, Gustave.
Vallée, Joseph.
Vallée, Guillaume.

Vincent, Georges.
Vilbon, J.
Violetti, G. D.
Voligny, L. B.

W.

Wurtelle, J.

Weilbrenner, A.

Nombre total des Membres }
Actifs : } —340.

BIBLIOTHÈQUE

DE

L'INSTITUT-CANADIEN.

L'Institut-Canadien vient de faire publier un catalogue de tous les livres contenus dans sa bibliothèque, qui possède plusieurs ouvrages d'un rare mérite et dont la lecture ne peut produire que d'heureux résultats. Chaque membre de l'Institut devrait se procurer une copie de ce catalogue qui lui fera connaître la valeur de cette bibliothèque.

La bibliothèque de l'Institut-Canadien se compose actuellement de 1539 volumes, se divisant comme suit :

Livres Français.....	1360
“ Anglais.....	146
“ Latins.....	25
“ Allemands.....	5
“ Espagnols.....	3
Total.....	1539

Quand on se rappelle qu'il y a deux ans, l'Institut n'avait pour toute bibliothèque que 51 volumes, ouvrages pour la plupart incomplets, qui se trouvaient en circulation lors de l'incendie, on est fier de voir quels heureux résultats l'esprit d'association

peut produire, en contemplant ce petit monument élevé à la gloire de l'instruction publique par une jeunesse, studieuse, laborieuse et patriotique.

On trouvera à la page 107, une liste des livres donnés à l'Institut avec les noms de leurs donateurs.

Des 1539 volumes que l'Institut possède, il en a acheté 508 ; en a reçu par dons 980, et en avait 51 en février 1850, ce qui forme le total ci-dessus, 1539 volumes.

Montréal, 15 Mars 1852.

RÉGLEMENTS
CONCERNANT
CHAMBRE DE NOUVELLES
ET LA
BIBLIOTHEQUE
DE
L'INSTITUT-CANADIEN.

1. — La Chambre de Nouvelles est ouverte tous les jours, en été, de sept heures du matin à dix heures du soir, en hiver, de huit heures du matin à neuf heures du soir.

2. — Il est défendu de fumer, parler, converser ou discuter dans la Chambre de Nouvelles de cette Institution.

3. — On ne peut emporter aucun journal ou gazette hors du Cabinet de Lecture, et quiconque déchire, endommage ou détruit de ces journaux, est tenu de les remplacer.

4. — On ne peut prendre à la Bibliothèque de l'Institut plus d'un volume à la fois. Le même volume ne peut être retenu plus de quinze jours, ni être prêté à un étranger de l'Institut.

5. — Quiconque endommage notablement ou perd un livre de l'Institut, est tenu de le remplacer ou d'en payer la valeur, sous peine d'être privé de tout accès à la Bibliothèque.

6. — Le Surintendant ou Gardien de l'Institut est spécialement chargé de faire observer ces règlements, et de tenir une liste régulière de tous ceux qui prennent des livres à la Bibliothèque en enregistrant le titre et le numéro des volumes qu'ils prennent.

CONSTITUTION ET RÈGLEMENTS

DE

L'INSTITUT - CANADIEN.

~~~~~

*Altius Tendim* .  
Travail et Concord

~~~~~

CONSTITUTION.

ARTICLE I.

La société, fondée par cette Constitution, se nomme INSTITUT-CANADIEN.

ART. II.

L'Institut-Canadien est fondé dans un but d'union, d'instruction mutuelle et de progrès généraux. A ces fins, les membres de cette société se réunissent une fois chaque semaine, et ont à leur disposition une *bibliothèque* et une *chambre de lecture*.

ART. III.

L'Institut-Canadien se compose d'un nombre déterminé de membres, divisés en membres actifs et en membres correspondants.

ART. IV.

Peut être *membre actif*, toute personne admise sur motion régulière.

ART. V.

Peut être *membre correspondant*, toute personne, demeurant hors de la cité de Montréal, désirant favoriser l'Institut de communications littéraires ou scientifiques.

ART. VI.

Toute personne étrangère à l'Institut peut s'abonner à la chambre de nouvelles et à la bibliothèque en se conformant aux règlements.

ART. VII.

Tout membre présent aux séances a voix délibérative ; les membres actifs seuls ont droit de vote et sont seuls éligibles aux charges de l'Institut.

ART. VIII.

Les membres actifs paient une contribution annuelle, fixée par les règlements.

ART. IX.

Les officiers de l'Institut sont : un président, un premier et un second vice-présidents ; un secrétaire-archiviste, un assistant-secrétaire-archiviste ; un secrétaire-correspondant ; un trésorier, un bibliothécaire, et un assistant-bibliothécaire, formant le comité de Régie.

ART. X.

Tous les officiers de l'Institut sont élus à la majo-

rité des membres actifs présents, au scrutin-secrèt, tous les six-mois, savoir à la première séance des mois de mai et de novembre, et les officiers ne peuvent être élus au même emploi plus de deux semestres consécutifs, à l'exception du secrétaire correspondant, du secrétaire-archiviste, du trésorier et du bibliothécaire qui peuvent être continués en charge aussi longtemps que l'Institut le juge à propos.

ART. XI.

Le président préside à toutes les assemblées de l'Institut et du comité de régie ; il y maintient l'ordre, décide toute question d'ordre et ne peut voter que dans le cas d'une égale division des voix.

ART. XII.

En l'absence du président, le premier officier en charge le remplace.

ART. XIII.

Le secrétaire-archiviste est le dépositaire des archives de l'Institut ; tient un journal des procédés de chaque séance et une liste de tous les membres, et est de droit le secrétaire du comité de régie.

ART. XIV.

L'assistant-secrétaire-archiviste remplace le secrétaire-archiviste en cas d'absence et lui aide à remplir ses devoirs.

ART. XV.

Le secrétaire-correspondant est chargé, sous la

direction du comité de régie, de la correspondance de l'Institut, et en son absence le secrétaire-archiviste remplit ses fonctions.

ART. XVI.

Le trésorier veille à la perception des contributions, est le dépositaire des fonds de l'Institut, ne débourse aucune somme d'argent sans l'ordre du comité de régie ; doit tenir une liste de tous les membres actifs de l'Institut, doit présenter tous les mois au comité de régie, un état des recettes et des dépenses, et de plus, doit faire à la fin de chaque semestre un rapport de son administration lors des élections semestrielles de l'Institut.

ART. XVII.

Le bibliothécaire veille à la bibliothèque et à la chambre de lecture, de l'état desquelles il doit rendre compte, tous les mois, au comité de régie ; il doit aussi accuser réception de tous dons de livres et pamphlets faits à l'Institut ; en tenir un catalogue régulier avec les noms des donateurs, ainsi que de tous autres livres appartenant à l'Institut et présenter, tous les semestres, un rapport de son administration.

ART. XVIII.

L'assistant-bibliothécaire remplit les devoirs du bibliothécaire au besoin et lui aide dans ses fonctions.

ART. XIX

Le comité de régie gère toutes les affaires de

L'Institut ; reçoit et examine tous les rapports des officiers ; dirige la correspondance de l'Institut, par l'entremise du secrétaire-correspondant ; doit siéger tous les quinze jours ; tenir journal de ses procédés, et en faire chaque mois, rapport à l'Institut.

ART. XX.

On peut en appeler à l'Institut de toute décision du président.

ART. XXI.

Tous les procédés de l'Institut se font en français. Toute motion et rapport se font par écrit.

ART. XXII.

La fête patronale de l'Institut-Canadien est la St.-Jean-Baptiste.

ART. XXIII.

Toute motion pour amender, changer, suspendre ou annuler quelqu'un des articles de la Constitution, sera lue à deux séances consécutives, et décidée lors de sa dernière lecture, (outre l'avis qui en sera donné une semaine avant la première lecture) ; et telle motion ne pourra être adoptée que dans une assemblée à laquelle assisteront, au moins cinquante membres, et par les trois-quarts des membres présents.

ART. XXIV.

L'Institut ne peut se dissoudre que du consentement des neuf dixièmes de tous ses membres actifs.

RÈGLEMENTS.

ARTICLE I.

Le *quorum* de l'Institut-Canadien est de dix membres.

ART. II.

Lorsqu'il y a *quorum*, le président prend le fauteuil, et les membres sont appelés à l'ordre.

ART. III.

Le président ayant pris le fauteuil, le secrétaire-archiviste lit les minutes de la séance précédente afin que, s'il s'y trouve des erreurs, elles soient immédiatement corrigées par l'Institut.

ART. IV.

Après la lecture des minutes, se fait celle de l'essai.

ART. V.

L'essai étant lu, le président invite les membres qui se sont inscrit à procéder à la discussion ; la question étant discutée, elle est mise aux voix par le président et décidée par l'Institut sans commentaires, et après la décision de la question, le président invite des membres à se charger de faire un essai et à prendre part à la discussion pour les séances prochaines.

ART. VI.

Après le choix de discussions, tout rapport de comité, s'il y en a, doit-être présenté.

ART. VII.

Après l'examen des rapports, les motions, dont il aura été donné avis aux séances précédentes ou qui auront été remises à la séance du jour, seront alors prises en considération, d'après l'ordre dans lequel elles seront entrées dans le journal, puis, à leur tour, les autres affaires de régie.

ART. VIII.

Sur motion, une séance ordinaire ou extraordinaire peut être spécialement consacrée à un objet qui concerne.

ART. IX.

Sur demande de sept membres actifs, le président convoquera une assemblée extraordinaire.

ART. X.

La contribution annuelle des membres actifs est de dix chelins, payable par semestre et d'avance. Les abonnés à la chambre de nouvelles et à la bibliothèque paient quinze chelins par année.

ART. XI.

Lorsqu'une personne sera reçue membre active elle recevra une carte d'admission pour laquelle elle paiera cinq chelins, à part le semestre courant et elle ne sera considérée comme membre qu'après avoir reçu cette carte.

ART. XII.

Tout membre actif, arriéré de deux semestres de contributions n'a pas le droit de voter à l'élection

générale, n'est pas éligible aux charges et ne peut obtenir de livres du bibliothécaire.

ART. XIII.

Le comité de régie ne peut contracter aucune dette ni disposer d'aucune somme d'argent, sans l'autorisation de l'Institut.

ART. XIV.

Tout officier s'absentant à trois séances régulières et consécutives, sans en donner de raisons légitimes, peut-être déposé de sa charge et remplacé à la séance suivante.

ART. XV.

Toute élection, soit générale, soit temporaire, se fait au scrutin-secrèt, au moyen de bulletins sur lesquels chaque membre inscrit le nom du candidat pour lequel il vote.—La candidature est permise.

ART. XVI.

Toute personne étrangère, introduite par un membre, peut assister aux séances de l'Institut.

ART. XVII.

Le comité de régie peut établir, pour la salle des séances et la chambre de lecture, tels règlements particuliers qu'il juge à propos, et qui, pour être en force, doivent être ratifiés par l'Institut.

ART. XVIII,

*Tout don, fait à l'Institut-Canadien, est reçu par le bibliothécaire ou le trésorier qui doivent en faire

rapport au comité de régie, à l'assemblée subséquente.

ART. XIX.

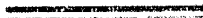
L'Institut peut nommer des comités spéciaux chaque fois qu'il le juge nécessaire.

ART. XX.

Tout motion d'ajournement est toujours d'ordre.

ART. XXI.

Aucune motion pour amender, changer, suspendre ou annuler aucun des articles de ces réglemens, ne peut être prise en considération qu'à une assemblée où assisteront, au moins, vingt-cinq membres ; et il sera donné avis de telle motion une semaine avant sa prise en considération.



INSTITUT-CANADIEN.

SIXIÈME RAPPORT ANNUEL

DU COMITÉ DE RÉGIE DE L'INSTITUT-CANADIEN.

Travail et Concorde
Altiùs Tendimus.

Aux Membres de l'Institut.

Messieurs,

L'année 1850 aura été une année d'épreuves et de lutttes pour l'Institut-Canadien, et le rapport annuel que le comité de régie vient vous soumettre, ce soir, fera foi de la ruine presque totale de cette institution en même temps que des nobles efforts de ses membres pour l'arracher des décombres où l'avait plongé un évènement des plus malheureux et donner une impulsion nouvelle à ses travaux, à ses progrès et à ses espérances pour l'avenir.

A peine l'année était-elle commencée, qu'un incendie désastreux vint détruire tout ce que possédait l'Institut en meubles, livres, journaux et cartes

géographiques. Cette catastrophe coûta à l'Institut toutes ses archives, une bibliothèque renfermant environ 1,550 volumes dont la valeur approximative est de..... \$1,200

en y ajoutant en outre les valeurs suivantes :

Meubles des salles de l'Institut,.....	150
Cartes Géographiques,.....	50
Un Drapeau,.....	100
Divers autres articles,.....	100

Total,.....	\$1,600
-------------	---------

La Bibliothèque était assurée pour.....	600
---	-----

Pertes approximatives de l'Institut..... \$1,000

Quelle que minime que puisse paraître cette somme elle n'en était pas moins très considérable pour l'Institut dont les seules ressources ont été celles de la faible contribution annuelle de ses membres et quelques dons isolés, venant de la part de quelques amis de la jeunesse canadienne. La perte de ces propriétés était d'autant plus sensible et préjudiciable à notre institution que leur acquisition était le prix d'un noble dévouement, de nombreux sacrifices et de cinq années de rudes travaux.

L'Institut se trouvait donc, à la suite de cet accident, dans une position des plus critiques ; position en vérité presque aussi précaire, pour ses membres, que celles qu'ils occupaient au 17 décembre 1844, lorsqu'ils jetèrent les premières bases de notre commune association.

En présence de cette situation, il ne fallait rien moins que tout le zèle, tout le dévouement et toute

l'énergie dont les membres de l'Institut ont fait preuve pour faire face aux nombreuses difficultés de cette douloureuse situation. Et nous devons nous empresser de le dire, à l'honneur de la jeunesse de Montréal; les efforts courageux accomplis depuis cette époque ont été couronnés du succès le plus brillant. Grâce à la persévérante énergie de ses membres et à l'appui de quelques amis, l'Institut se trouve, aujourd'hui, réorganisé de manière à ne plus laisser place au doute sur la vitalité de son existence. Sa chambre de lecture ne laisse rien à désirer et sa bibliothèque sera avant longtemps d'une importance digne d'une institution publique.

Une souscription extraordinaire, ouverte au sein de l'Institut, a rapportée la somme de £26 18 0, lors du désastre que nous rappelons plus haut.

Constatons encore ici, que quelques jours après l'incendie, le *Mercantile Library Association* fit l'offre généreuse de l'usage de sa chambre de nouvelles, aux membres de l'Institut, pour tout le temps nécessaire à la réorganisation de la leur, et rappelons aussi avec reconnaissance qu'Alfred Pinsonneau, écrivain, fournit, gratis, l'usage d'un local, à l'Institut, depuis le 1er mars au 1er mai, précieux bienfait qui mit l'institution en moyen de reconstituer immédiatement sa chambre de lecture et de continuer le cours de ses séances régulières.

Le 4 avril dernier, sur une recommandation de bon nombre d'amis, l'Institut nomma un comité spécial pour recueillir les souscriptions de person-

nes disposées à le doter d'un drapeau, destiné à remplacer celui qu'il avait perdu. Ce comité rencontra une bienveillance particulière de la part du public et en peu de jours il avait recueilli la somme de £20, destinée à cet objet. Mais ici encore, un nouveau malheur attendait l'Institut. L'un des membres du comité, M. Charles Mondelet, fils, qui était le dépositaire de cette souscription, a fait rapport à l'Institut que lors d'un incendie, chez monsieur son père, le 29 avril, l'argent s'était perdu, ce qui priva l'Institut de l'acquisition du drapeau qui lui était destiné par un certain nombre de personnes amies. La liste des souscriptions ayant aussi été perdue, il a été impossible à l'Institut de conserver, dans ses archives, les noms des souscripteurs.

Le comité a cru devoir entrer dans ces détails afin de bien rendre compte des circonstances difficiles contre lesquelles l'Institut a eu à lutter pour continuer ses travaux durant l'année et tirer de là occasion de remercier ceux qui lui ont rendu des services dans ses jours d'incertitude et de doute.

TRAVAUX DE L'INSTITUT.

SÉANCES, ESSAIS, DISCUSSIONS.

La perte des archives de l'Institut, nous empêche de pouvoir faire un rapport complet des travaux de l'année, en sorte que le rapport actuel ne comprend que le résumé des labours des dix derniers mois.

Depuis le 17 février dernier, il y a eu 21 séances

régulières de l'Institut ; deux essais ont été lus par MM. Latte et Codère et 11 questions, sur divers sujets, y ont été discutées. Le nombre d'essais lus et de questions discutées n'a pas été aussi considérable que les années précédentes, mais néanmoins, il faut faire part du travail qu'a exigé de la part de chaque membre, la réorganisation presque fondamentale de l'Institut.

Des doutes s'étant élevés sur la validité de la copie de la Constitution, fournie par un des membres de l'Institut, et plusieurs membres désirant y proposer des amendements, on a profité de ces circonstances pour suggérer un projet d'amendements à la Constitution, lesquels ont été adoptés le 5 du courant.

La Constitution ainsi révisée étant plus simple dans sa forme, plus claire et plus précise dans ses détails, devra favoriser le développement progressif de l'Institut et tout nous engage à croire que les travaux de l'année prochaine viendront confirmer nos prévisions sur ce sujet.

En conséquence des changements importants introduits dans la Constitution, l'Institut aura à décider s'il doit procéder à de nouvelles élections de ses officiers.

LECTURES PUBLIQUES.

L'Institut-Canadien qui le premier a doté le public de Montréal de soirées littéraires françaises, tout à la fois instructives et amusantes, fait des tentatives répétées pour continuer cet utile mode d'ins-

truction, et grâce aux bonnes dispositions de plusieurs amis de l'éducation, sept lectures publiques ont été faites, cette année, devant l'Institut, dont une par son honneur le juge Mondelet ; deux par l'hon. D. B. Viger ; deux par J. G. Barthe, écr., et deux par L. A. Dessaulles, écr.

Des préparatifs ont été faits pour organiser des soirées publiques, durant cet hiver et nous avons la satisfaction de vous annoncer que plusieurs messieurs se sont déjà rendus à l'invitation qui leur a été faite, au nom de l'Institut, et qu'ils se sont engagé à faire des lectures publiques.

Le comité ose espérer que tous les membres de l'Institut s'empresseront d'assister à ces réunions et que le public les accueillera avec un égal empressement.

BIBLIOTHÈQUE.

Depuis le 17 février, le bibliothécaire a recueilli 51 volumes qui étaient en circulation lors de l'incendie. Il a aussi reçu 638 livres qui ont été donnés à l'Institut, par diverses personnes, et dont réception a été accusée par la voie des journaux. Ainsi, la bibliothèque se compose actuellement de 689 volumes, dont 546 en langue française ; 112 en anglaise, 21 en latine ; 5 en allemande et 5 en espagnole.

Honneur donc aux hommes qui ont compris la nécessité de reconstituer la bibliothèque de l'Institut, cette source intarissable et abondante d'instruction, où de jeunes intelligences viendront puiser des

connaissances nombreuses qu'elles utiliseront au profit de leurs concitoyens et de leur pays.

L'Institut possède en outre une somme de £115 destinée à l'achat de livres pour sa bibliothèque, et le comité de régie, après avoir été autorisé d'en préparer la liste, vient de prendre des arrangements, avec un membre de l'Institut qui passera en France prochainement, afin de faire acheter une collection de bons ouvrages français, lesquels nous arriveront au printemps ; importation qui une fois ajoutée à la bibliothèque, la rendra digne en tout point d'être recherchée tant par la jeunesse que par les citoyens plus âgés de Montréal.

Nous avons cru devoir annexer à la fin de ce rapport, un rapport spécial du comité de régie, adopté dans la séance de l'Institut du 5 décembre courant. Ce rapport exposant les données sur lesquelles l'Institut a fait choix des nouveaux ouvrages qui vont bientôt enrichir les rayons de sa bibliothèque en renfermant en outre la liste des œuvres les plus considérables que nous devons importer ; doit prendre rang dans ce rapport général et annuel.

CHAMBRE DE LECTURE.

Le cabinet de lecture de l'Institut a été rétabli sur une échelle tout aussi étendue et avantageuse que par le passé. Si ce n'était l'exiguïté et la mauvaise distribution du local, il ne laisserait que peu de chose à désirer pour une institution dont les ressources pécuniaires sont nécessairement limitées. Le cabinet renferme 53 journaux périodiques qui

sont régulièrement reçus des différentes parties du Canada et de l'étranger, et dont voici les noms :

DU BAS-CANADA.

L'Avenir, le Moniteur Canadien, la Minerve, l'Album, les Mélanges Religieux, le Journal d'Agriculture, le Journal de Québec, le Canadien, l'Ordre Social, le Journal des Trois Rivières, l'Echo de Campagnes, The Montreal Herald, The Montreal Gazette, The Courier, The Transcript, The Montreal Witness, The True Witness, The Pilot, The Quebec Gazette, The Quebec Mercury, The Chronicle, The Sherbrooke Gazette, The Ottawa Argus et The Gaspe Gazette. Bas-Canada—25.

DU HAUT-CANADA.

The Patriot, The Mirror, The North American, The Examiner, The Brantford Herald, The Guelp Advertiser, The Paris Star, The Hastings Chronicle, The Journal of Education et The Packet. Haut-Canada—10.

DES ÉTATS-UNIS.

Le Courrier des États-Unis, la Semaine Littéraire, The N. Y. Sun, The Plattsbourg Republican, The N. Y. Tribune, The N. Y. Herald, The N. Y. Bulletin, The Saturday Courier, The Prairie State, The Green Bay Advocate, The N. Y. Picayune, The Alta California, The Pacific News, The California Courier et The Young America. Des E.-U.—15.

D'EUROPE.

La Semaine de Paris, le National de Paris et la Gazette de Guernesey. D'Europe—3.

Nombre total des journaux reçus.—53.

L'Institut souscrit à 20 de ces journaux ; 26 sont mis à sa disposition par l'établissement du journal *l'Avenir* ; 5 par leurs propriétaires ; 1 par M. le Dr Picault et 1 par M. J. B. Lemaître.

ÉTAT DES FINANCES.

Quoique l'état des finances ne soit pas des plus florissant, cependant on remarquera avec satisfaction que malgré les dépenses extraordinaires qu'il a fallu faire cette année, aucune nouvelle dette n'a été contractée depuis dix mois, et de plus, que l'on peut considérer les anciennes comme à peu près éteintes à l'exception toutefois d'une somme d'environ £20.

Cette situation apparente d'aisance ne doit néanmoins pas engager les membres à prendre tout pour le mieux dans ce département si important ; et à négliger de payer leurs contributions.

Ce doit être, au contraire, un sujet de plus pour les engager à verser leur faible contribution dans la caisse puisqu'avec un peu de zèle, de leur part l'Institut se trouverait en moyen de liquider toutes ses dettes et de réaliser quelques améliorations indispensables pour le progrès et le confort de l'Institut.

Le 17 février, le trésorier avait en			
caisse.....	£	4	0 0
Depuis cette époque à venir au 15 décembre courant, il a perçu des membres :			
Pour contribution extraordinaires....		26	18 0
Pour contributions ordinaires.....		54	18 2

Pour don fait à l'Institut.....	1	5	0
Pour produit de lectures publiques....	1	5	7½
Et enfin pour autant tiré sur la Banque du Peuple à même les deniers provenant de l'assurance de la Bibliothèque.....	35	0	0

Montant total des recettes..... £123 6 9½

Depuis le 17 février, le trésorier a payé les sommes suivantes :

Salaire du gardien et collecteur.....	£	21	5	0
Achats de meubles.....		17	19	4
Loyer échu le 1er novembre.....		10	0	0
Abonnements aux journaux.....		11	0	0
Diverses dépenses.....		25	6	2
Anciennes dettes de l'Institut payées et acquittées.....		32	6	3

Montant total des déboursés..... £120 16 9

Recettes..... 123 6 9½

Balance en caisse le 15 décembre... £ 2 10 0½

Les membres de l'Institut lui sont encore endettés d'environ £50, pour contributions annuelles, et le comité se flatte qu'il s'empresseront enfin de verser cette légère somme dans le coffre, ce qui le mettrait en état de liquider ses dettes et d'apporter de nouvelles améliorations à son cabinet de lecture.

LES MEMBRES.

Le nombre des membres a varié d'une manière assez sensible durant la présente année ; 41 nouveaux membres actifs ont été admis depuis le 17 février dernier ; 12 ont envoyé leur résignation.

Nous avons la douleur de consigner, ici, la mort de deux membres actifs de l'Institut-Canadien, MM. J. B. E. Tellier et T. Lespérance, morts en Californie. L'Institut se rappellera longtemps cette perte de deux de ses plus fidèles amis, qu'il avait, tour à tour, élevé aux premiers postes d'honneur et de responsabilité dans son sein. Rendons ce dernier hommage à la mémoire de ces deux jeunes hommes, que le témoignage d'universelle estime qui entoura leur vie, les a suivis dans leur tombes lointaines.

Le nombre total des membres actifs est actuellement de 226.

Il n'est pas nécessaire d'entrer dans de longs détails pour reconnaître les causes qui empêchent le nombre des membres actifs de s'accroître d'avantage. Le fait qu'une bonne partie de la jeunesse instruite et active a été obligé de s'éloigner de Montréal depuis quelques années nous en donne l'explication la plus juste et la plus naturelle.

Disons toutefois, que quelque limité que soit le nombre des membres actifs, si on le compare au chiffre de la population canadienne de cette ville, il promet néanmoins d'augmenter rapidement à l'avenir, si l'on en juge par les nombreuses et nouvelles admissions, faites depuis un mois. Espérons donc que tous nos concitoyens comprendront l'utilité d'une semblable association, la seule société canadienne de ce genre dans Montréal, et qu'ils vien

dront prendre part au banquet intellectuel, ouvert à toutes les intelligences et à toutes les conditions.

Quant aux membres correspondants, le comité n'a eu aucun moyen d'en constater le nombre, et il recommanderait aux personnes qui avaient cette qualité, avant la destruction des archives de l'Institut, et qui désireraient continuer à l'être, de vouloir bien envoyer au comité, leurs noms et leurs résidences en indiquant la date de leur admission comme membres.

Tel est, messieurs, l'état actuel des affaires de l'Institut. Maintenant à vous de vous rappeler vos travaux passés et à mettre de la persévérance dans vos travaux futurs. A vous de continuer votre belle, votre grande œuvre, et au public à juger si elle est digne de son appui.

Le tout très humblement soumis,

Le Président de l'Institut,

J. B. E. DORION.

Montréal, 17 décembre 1850.

RAPPORT SPÉCIAL

DU COMITÉ DE RÉGIE DE L'INSTITUT-CANADIEN.

Messieurs de l'Institut-Canadien,

Le soin dévolu à Votre Comité de soumettre à votre approbation, une liste de livres à l'achat desquels, vous avez consacré un fonds spécial : ce soin comportait une si forte responsabilité morale, de la part du Comité envers l'Institut, qu'il n'était que sage et logique de procéder avec une lenteur relative dans nos travaux.

En même temps que cette courte explication, nous semble justifier le délai mis à la délivrance du présent rapport, elle peut aussi vous donner une confiance mieux motivée dans nos conclusions.

Deux pensées de première gravité ont constamment préoccupé Votre Comité dans le choix des livres destinés à former l'assiette de la nouvelle bibliothèque.

Tout d'abord, nous nous sommes bien pénétrés de l'incontestable utilité des œuvres encyclopédiques, dans une société du genre de l'Institut-Canadien.

Que peuvent en effet chercher dans l'étude, des hommes de professions différentes, d'intérêt éducationnels multiples, de goûts variés ?—Evidemment, les collections d'auteurs qui ont enclavé dans le cadre de leurs ouvrages, l'universalité des matières,

entrant dans le domaine d'une éducation complète et générale.

Aussi, y aura-t-il toujours vide dans une bibliothèque, consacrée à l'usage d'un grand nombre de personnes, si elle n'offre point à toutes les carrières et à chaque aptitude, des traités généraux sur l'ensemble des sujets qui doivent entrer dans une bonne éducation.

Au reste, Votre Comité, bien convaincu de l'unanimité de sentiments qui règnent dans l'Institut, relativement à l'urgence d'achat des traités encyclopédiques, pense pouvoir borner à ce peu de mots les considérations puissantes qui militent en faveur d'acquisitions de cette espèce.

Exclure forcément de l'achat projeté, les ouvrages de littérature légère et ceux d'une utilité secondaire, telle a été l'autre pensée dominante qui a guidé Votre Comité.

Nous disons forcément, parce que la somme mise à notre disposition, suffisant à peine pour jeter les fondements d'une bonne bibliothèque dans l'acception sérieuse du mot : il serait infiniment regrettable de préférer mettre de côté des auteurs graves, pour les remplacer par des écrivains légers.

Un roman, une fois lu devient une lettre-morte, une propriété stérile. Abandonné dans le coin poudreux d'une tablette il prend rang, côte à côte, avec les livres en bois peint destinés à garnir les rayons inocupés.—Un livre sérieux peut au contraire, être lu à plusieurs reprises par le même homme et con-

sulté sans cesse, lorsqu'il a besoin d'autorités, de fait, ou de citations.

C'est surtout dans une société telle que l'Institut, qu'on peut légitimement compter sur une magnifique vendange d'instruction mutuelle, ainsi extraite d'œuvres de haute portée.

Indépendamment de ces motifs concluants selon nous, pour nous décider à n'acheter point de littérature romantique : l'abondance de livres de cette catégorie, que nous possédons déjà, serait bien une autre raison plausible, de ne pas augmenter de ce département de la bibliothèque.

De même, avons-nous placé, sans hésitation, hors d'examen, les classiques, les poètes anciens et modernes, les littérateurs de la renaissance et du siècle de Louis XIV, ainsi que nombre d'écrivains contemporains.

Non pas qu'il ne soit très désirable de réunir en faisceau les meilleures productions de chaque grande époque de la civilisation des lettres ; mais nous le répétons : la modicité des moyens d'achat, devait circonserire nos recherches dans un cercle peu développé, mais seulement bien rempli.

A l'appui de cette détermination, nous pouvons encore ajouter, en ligne de compte, que dès maintenant nous possédons plusieurs livres de ce genre ; qu'il sera facile d'en recueillir d'autres en Canada même ; et qu'enfin, leur acquisition est d'un intérêt moins immédiat pour l'Institut, que l'achat d'œuvres généralement utiles à la totalité de ses membres.

Il restait, Messieurs, à arrêter le mode le plus expéditif et économique d'importation des livres.—Le peu de fini et souvent l'infidélité des contrefaçons Belges, nous a, dès l'abord, fait préparer le marché de Paris ; et ensuite, quant aux frais de transport, vous pourriez choisir soit le tarif ordinaire des maisons de commissions de cette ville, ou bien, vous accepterez des offres libérales, faites à l'Institut par un de ses membres, M. Louis Barillier.—Ce monsieur qui doit incessamment faire un voyage de quelques mois en France, se chargerait de la commission.

Une lettre, reçue par M. le président, et contenant les conditions de M. Barillier, va vous être soumise immédiatement.

Voici enfin la liste d'ouvrages en faveur desquels, Votre Comité demande la consécration définitive d'un vote de l'Institut :—

—Dictionnaire de la Conversation, (Encyclopédie Universelle,)

—Trésor National et Historique.

—Encyclopédie de Pierre Leroux.

—Collection des Économistes.

—Biographie Universelle.

—Un million de faits,

—Buffon,

—Lacépède,

—Lingard, Histoire d'Angleterre,

—Marles, continuation de Lingard,

—Armand Carrel, contre-révolution, etc.

- Delolme, Constitution Anglaise.
- Jérémie Bentham.
- Thiers, Edition in 12.
- Guizot, “
- Michelet, Cours d’Histoire de France, 12.
- Louis Blanc, Histoire de dix ans.
- Villemain, Cours de Littérature.
- Œuvres de Cormenin.
- Bavoux, Philosophie Politique,
- Dictionnaire Politique, Garnier-Pagès,
- Républiques Italiennes, Sismondi.
- Lamenais, Esquisse d’une philosophie, Amshaspands et Darvands, et Considérations Critiques.
- Macchiavel, le Prince, et Discours Politiques.
- Logique de Port-Royal.
- DeBeaumont.
- Tocqueville, de la Démocratie en Amérique.
- Poussin, sur les États-Unis.
- Franklin.
- Thomas Payne.

Le tout néanmoins, respectueusement soumis.

Par ordre du Comité,

P. G. PAPINEAU,

Rapporteur.

Montréal, 5 décembre 1850.

INSTITUT - CANADIEN.

LECTURE PUBLIQUE,

PAR

JOSEPH DOUTRE, Ecuier, Avocat,
MEMBRE ACTIF DE L'INSTITUT.

17 DÉCEMBRE 1850.

SUJET :— Le sixième anniversaire de la fondation
de l'Institut-Canadien.

M. le Président,
Mesdames et Messieurs,

L'honneur de succéder, dans cette tribune, à
personnages distingués dont les travaux, les lumi-
res et les talents ont jeté, sur les soirées littéraires
de l'Institut-Canadien, le reflet de popularité dont
elles ont joui, suffirait pour produire en moi l'émoti-
on dont je ne puis me défendre, si cette émotion
n'était d'ailleurs créée par le sentiment de ma fa-
iblesse et de mon inhabilité. Quand ceux qui ont
honoré jusqu'à présent cette institution de leurs tra-
vaux, ont cru devoir préparer leur auditoire, en sol-
licitant son indulgence, il faut que j'aie placé u

foi aveugle dans la bienveillance de ceux qui m'entendent, pour consentir à me présenter devant eux en cette circonstance. Aussi je suis tenté de créer un mot nouveau, pour exprimer l'extrême mansuétude que j'ai besoin de trouver en vous.

Comme c'est aujourd'hui la première fois que l'un des jeunes membres de l'Institut ose prendre sur lui la responsabilité de remplir le quart-d'heure que vous venez nous consacrer chaque année à cette époque, il serait peut-être de mon devoir de rappeler à votre souvenir les délicieuses soirées que nous avons dues aux savants et aux hommes de lettres qui m'ont précédé. Ce serait une revue rétrospective qui ne pourrait que réveiller une admiration aussi vive que méritée, pour des travaux, où la science, la profondeur des pensées, l'esprit léger et la causerie agréable se réunissaient pour instruire et amuser. Mais en vous ramenant ainsi au passé, je craindrais de perdre la bienveillance que j'ai déjà réclamée de vous, en vous inspirant d'exiger de moi que je suive les traces de mes honorables prédécesseurs. Je m'efforcerai plutôt de vous distraire de toute comparaison, en vous parlant si peu le langage de la science, que vous les perdiez complètement de vue.

Quoi que nous en soyions aujourd'hui au sixième anniversaire de la fondation de l'Institut-Canadien et que chaque année, la circonstance du jour ait été le sujet de remarques de la part de ceux qui m'ont précédé, je dois peut-être à ma qualité de membre

ancien de cette société, de trouver devant moi un champ encore inexploré.

Cet anniversaire en nous reportant à six ans en arrière, ouvre devant nous l'histoire passée, présente et future de la jeunesse canadienne. Et quel autre que l'un de ceux qui ont été de cet âge, a pu et pourrait vous en dire les particularités. Pour nous, membres de l'Institut, nous reporter à l'époque de cette association, revoit année par année la vie commune que nous avons faite depuis, c'est nous rappeler ces douces scènes de famille que l'amitié filiale et fraternelle grave éternellement dans la mémoire et qui composeront cette vie de souvenirs, qui remplit à elle seule les dernières années de l'existence humaine. Pour les personnes étrangères à l'Institut, il n'y aurait rien d'intéressant dans le tableau de la création d'une petite société, bien faible et bien humble à ses premiers jours et qui en est encore dans les débilités d'une enfance qui n'a pas été entourée des soins les plus maternels par la grande société du peuple canadien; il n'y aurait, dis-je, rien d'intéressant dans ce tableau, si l'histoire de cette petite société n'était liée à celle de la jeunesse canadienne toute entière, et si, dans ce pays comme partout ailleurs, l'histoire de la jeunesse n'était celle de la société entière.

Dans tous les pays, l'état moral et intellectuel de chaque classe de la société prise isolément, peut être un point de comparaison, d'après lequel on peut juger sainement tout le corps social. Ainsi là où

l'on trouve chez les femmes, un esprit cultivé par l'étude, où l'on rencontre chez elles, l'élégance et la grâce des manières,—la société, le peuple dont elles font partie doit nécessairement être comme elles, distingué par l'élévation de l'esprit, l'élégance et les grâces. De même, si vous prenez une autre classe de la société; si vous examinez la jeunesse et que vous trouviez chez elle le goût des études sérieuses, des aptitudes pour les diverses professions qui sont ouvertes devant elle, cette moralité qui n'exclut pas la vivacité, nécessairement encore le peuple auquel appartient cette jeunesse devra être remarquable, sous toutes ces diverses attributions. Car cette jeunesse que l'on aura vue sage et sobre au milieu des dissipations qui sont dans sa nature, vient un jour à former l'âge mur de la société et à lui donner toute la force de ses vertus;—de même que lorsqu'elle a été oisive et énermée par ses débordements, elle n'apporte à l'âge mur de la société qu'elle compose, qu'une nature décrépète avant l'âge. S'il n'est pas absolument vrai de dire qu'on peut juger un peuple par le caractère de la jeunesse de ce peuple, il est du moins incontestable qu'on peut juger de l'avenir prochain de ce peuple par sa jeunesse. Les diverses générations d'hommes qui se succèdent, sont plus ou moins adonnées au travail ou à l'oisiveté, aux vertus ou aux vices, aux études sérieuses ou aux travaux frivoles; la jeunesse d'aujourd'hui peut, par exemple, être adonnée à la dissipation et celle qui

vient après nous se distinguera peut-être par une extrême sagesse. C'est parmi les diverses générations qui passent sur cette courte période de la jeunesse que les mœurs, les habitudes et les goûts éprouvent le plus de variations. Mais chaque génération porte avec elle dans tous les âges de la vie, le caractère qu'elle a pris dans un âge tendre. Ainsi les savants du siècle de Louis XIV, dont le nombre et le haut mérite sont encore un sujet d'admiration, avaient passé leur jeunesse au sein des discussions philosophiques qu'avaient commencé à soulever les querelles de religion. C'était le goût et la mode du temps, de se mettre en état de soutenir une dissertation sur les plus hautes questions de philosophie historique, morale et religieuse. C'est au sein des luttes des partis religieux et des écoles que s'est formée la légion de savants qui ont illustré ce siècle. De même quand on vient à compter la myriade d'illustrations militaires qui ont distingué le règne de Napoléon, on ne peut être surpris d'en voir le nombre et le mérite, quand on se reporte aux circonstances au milieu desquelles s'est passée la jeunesse de tant de généraux renommés, sortis de toutes les classes de la société, depuis le forgeron et le cordonnier jusqu'aux héritiers de gloire séculaire dans les armes. Tous ces hommes, qui accomplissaient des merveilles sous le grand Empereur, avaient pour ainsi-dire humé et sucé la poudre avec le lait ; tous avaient passé leur jeunesse dans le tumulte, les cris, les luttes et les massacres de la plus effroyable

guerre civile, dont l'ère chrétienne ait donné l'exemple. Je pourrais multiplier la citation des enseignements de l'histoire à cet égard et tous prouveraient ce fait : que l'histoire de la jeunesse d'un peuple est l'histoire anticipée de l'avenir de ce peuple ; — et envisagé de cette façon, je ne crois pas le sujet indigne de l'attention de cette assemblée.

La génération qui a précédé les fondateurs de l'Institut-Canadien dans la jeunesse canadienne, n'offre de remarquable qu'un caractère de parfaite uniformité avec toutes les générations qui l'avaient précédée elle même. Alors comme à présent, sans doute, elle se composait de jeunes gens diversement doués sous le rapport intellectuel ; mais les uns et les autres se perdaient dans une foule, où tout était incohérent, sans aggrégation de parties, sans corps, sans forme ; où chacun sentait son isolement et par là même sa faiblesse individuelle, où le voisin ne connaissait pas son voisin, où chacun était impuissant pour ses propres intérêts et nul pour ceux de la société.

La porte des écoles et des collèges en s'ouvrait devant le jeune homme d'alors, le poussait dans un monde où tout lui était étranger. Lui, qui pendant huit à neuf ans n'avait parlé que le langage des poètes, des historiens et des philosophes, se trouvait tout à coup jeté dans une foule où personne ne soufflait mot de latin ou de grec, de littérature ou d'histoire. Tantôt il entendait raisonner à ses oreilles les mots : politique, revenus, taxes, commerce,

élections, droit public, économie ; tantôt on lui parlait sport, modes, bals, théâtre ; — mais qu'est-ce que tout cela, se demandait-il ? je n'y comprendrai jamais rien. Pourtant il étudiait comme Champollion ces nouveaux hiéroglyphes ; mais c'est à peine si chaque année il pouvait glaner la connaissance de l'une des mille petites sciences, des millions de faits dont se compose la vie du monde.

Si de grandes questions de diplomatie occupaient l'attention de l'Europe ou même de l'Amérique, il entendait dire à son voisin plus âgé : allons, c'est peut-être une guerre qui se prépare ; le premier ministre anglais a fait un discours emporté dans la Chambre des Lords ; le premier ministre français lui faisant écho dans la Chambre des Pairs, a réveillé l'ardeur guerrière et les jalousies nationales de la France ; il s'en est suivi un décret des deux Chambres françaises qui ordonne, comme mesure de précaution, des fortifications autour de Paris. Alors le jeune homme courait chez lui, parcourait en tous sens le seul journal que la famille ou la pension put recevoir ; il s'était flatté de lire un morceau d'éloquence française ou anglaise qu'il voulait comparer avec les catilinaires de Cicéron et les philippiques de Démosthènes ; il avait compté sur tant de détails qu'il aurait pu comprendre à l'avenir le système des deux Chambres anglaises et françaises. Mais hélas ! Son journal, son unique journal n'en disait pas plus long que ne le fait aujourd'hui une dépêche télégraphique. Il y voyait seulement que le

Times de Londres et le *Journal des Débats* de Paris avaient donné ces discours tout au long ; mais où prendre ces journaux ; comment savoir ce que l'on entend par la question d'Orient et ce que veulent dire ces rumeurs de guerre, lorsque tout semble si tranquille ? Et puis, parce qu'un orateur a fait un beau discours de deux heures, on dit que c'est la guerre ; mais c'est donc un canon de siège, un mortier de campagne qu'un premier ministre ? où savoir tout cela ?

En effet, mesdames, je le demande à la plupart d'entre vous : vous qui savez si bien l'effet que peut produire une fleur enchevêtrée dans les cheveux, vous ignorez peut-être le bruit que peut faire un ruban rouge à la boutonnière d'un Parisien. Souvent vous cherchez en vain la cause qui réunit à Paris cent cinquante mille hommes en un clin-d'œil, qui organise les insurrections, qui fait élever les barricades ;—vous ignorez que tout cela peut être dû à une casquette rouge arborée au bout d'une pique. Quand vous avez vu qu'au commencement de la Révolution Française, le malheureux Louis XVI dut une fois la vie au bonnet rouge qu'il consentit à mettre sur sa tête, que cet acte bien simple en apparence calma la fureur de cent mille cannibales ;—vous vous demandez comment il se fait que ce vulgaire bonnet rouge exerce tant de pouvoir, tandis qu'un petit chapeau bien élégant, bien aristocratique, posé sur la tête d'un ange-femme, n'agit souvent que sur trois ou quatre cannibales, qui suivent

ses pas ? Vous qui consacrez tous vos soins et vos veilles à donner du bien-être, de la fortune et de l'éducation à votre famille, sans vous inquiéter de ce que font et disent vos voisins dans l'intérieur de leur maison ; vous, mères, qui niez à vos voisins et qui revendiquez pour vous seules, le droit de surveiller les affections d'une fille ou de conseiller celles d'un fils ; vous qui aimez à diriger seules le choix d'un époux ou d'une compagne, vous comprendriez difficilement pourquoi l'Angleterre ou la France peuvent menacer l'Espagne d'une guerre, si l'Infante épouse ou n'épouse pas le duc de Montpensier. Vous aimez que de telles affections ne dévancent pas un certain âge, afin que le choix d'un époux soit fait avec plus de discrétion et vous voudriez à peine croire qu'on ait marié des princes et des princesses tandis qu'ils étaient encore à la mamelle ; et vous ne voudriez certes pas qu'on en eût agi de la sorte envers vous. Et vous, jeunes filles, qui comprenez si bien le trouble que peut causer une de vos paroles, un de vos sourires, savez vous comment il se fait que le froncement de sourcils d'un premier ministre français peut faire construire trente navires anglais et enrégimenter cent mille soldats ; comment il se fait qu'un moment de mauvaise humeur chez un premier ministre anglais peut mettre la truelle en mains à cinquante mille ouvriers français qui érigent à la hâte des fortifications autour de l'immense ville de Paris ?

Eh bien ! il en est de même pour le jeune homme qui sort des maisons d'éducation, toutes ces choses sont autant de mystère pour lui aussi. Il a bien vu dans ses études, que les Romains pour déclarer la guerre, envoyaient un député qui, après avoir parlementé, déroulait sa toge et secouait ses sandales pour annoncer l'ouverture immédiate des hostilités et des batailles ; il a bien vu comment les Grecs, les Spartes et les Carthaginois agissaient en pareille circonstance, mais il n'a pas encore appris comment il se fait aujourd'hui qu'un ministre, peut-être encore sous l'influence d'une querelle de famille ou d'un verre de vin, arrive à la tribune, portant la guerre ou la paix entre ses dents.

Encore à vous, mesdames ; vous qui connaissez le prix courant des articles de toilette et de consommation, savez vous pourquoi le ruban et le sucre sont plus chers cette année que l'année dernière ? Vous vous imaginez ou que le ruban et le sucre sont devenus plus rares, ou que le marchand veut augmenter ses profits ; tandis que c'est tout simplement votre voisin, M. Hincks, notre Inspecteur Général, qui a élevé les droits d'entrée sur ces articles. De même le jeune homme qui a perdu un livre acheté l'an passé et qui veut le remplacer, est tout étonné de voir que pour le même livre, on ne lui demande cette année que le trois-quart de ce qu'il avait naguère payé ; il en est agréablement surpris, mais il ne sait pas que c'est encore M. Hincks qui en est la cause, en affranchissant les livres de tout droit d'entrée dans le pays.

Voici quelques faits qui suffisent pour vous faire entrevoir une multitude d'autres petits faits dont la connaissance est sinon d'une nécessité journalière, du moins d'un immense intérêt pour celui qui veut connaître les lois des gouvernements et des sociétés au milieu desquels il vit ou qui l'entourent, et qui veut se rendre raison de ce qui se passe sous ses yeux.

Or pour le jeune homme d'autrefois, quels moyens existaient-ils de se mettre à la hauteur de ses aînés, sinon dans les hautes sciences au moins sur une infinité de questions qui tombaient à chaque instant, soit dans la conversation, soit dans le journal de la famille ? Eut-il connu tous les journaux publiés par le monde, ses moyens étaient insuffisants pour s'en procurer deux ou trois ; eut-il trouvé un traité spécial sur chaque article, sa vie aurait été trop courte pour en faire une étude ; eut-il porté à la conversation la plus minutieuse attention, il n'aurait arraché par-ci par-là que quelques bribes éparses dont il aurait été difficile de faire un corps de connaissances utiles. Parmi toute la foule des jeunes gens d'alors, c'est à peine si quelques rares opiniâtres pouvaient réussir à former dans leur mémoire une espèce de mosaïque des petits faits que le hasard mettait à leur portée.

André Chénier, ce génie enlevé à la France dans sa plus riche primeur, André Chénier au moment de placer sa tête sous la guillotine de 93, se frappait douloureusement le front, en disant : " il y a

pourtant quelque chose là ! ” Ce quelque chose, c'était son génie que l'on arrêta dans son essor ; c'était sa pensée qui n'avait encore ouvert qu'une de ses feuilles embaumées ; c'était son âme, qui demandait encore quelques heures de séjour sur la terre pour répandre les richesses, dont le ciel l'avait faite dépositaire ; c'était une dernière pensée peut-être qu'il aurait voulu transmettre, sous les plus douces couleurs de la poésie, à un cœur de femme qui l'aurait compris.

Combien de jeunes gens ont éprouvé comme Chénier ce besoin impuissant de l'émanation de la pensée, dans les générations qui nous ont précédés ! La jeunesse qui sort des collèges, arrive dans le monde avec le goût de la vie commune que l'on fait aux écoles ; elle arrive dans le monde à cet âge où les facultés ont commencé leur développement ; où l'ambition de se produire a germé dans le cœur ; où les aspirations vers un épanchement de l'âme et de la pensée tourmentent une nature rendue exhubérante par sa concentration en elle-même ; c'est dans l'épanchement de la pensée seulement que le jeune homme trouve à cet âge la route de sa nature ; toute autre voie est pour lui anormale, et s'il s'y jette, c'est la compression des habitudes sociales qui le pousse, c'est le vice de l'organisation du monde au milieu duquel il vit, qui lui ferme le lit que ses propensions lui auraient fait suivre. Pendant des années qu'il a trouvées bien longues, on l'a astreint à des études qui répugnaient à ses goûts fri-

voles ; il s'y est livré néanmoins parce qu'on lui en a fait comprendre la nécessité pour la vie qu'il aurait à faire après son cours d'étude ;—maintenant il se croit arrivé à l'époque d'utiliser ses études laborieuses ; il en fait pour ainsi dire une récapitulation en lui-même, afin de prendre dans le monde la position la plus avantageuse que puissent procurer le talent et le savoir.

Mais au lieu de cette vie de famille, qu'il comptait continuer, au lieu des mille occasions sur lesquelles il avait calculé pour mettre en relief le peu de talent qu'il osait s'attribuer et les connaissances qu'il avait acquises au sacrifice de ses goûts d'enfance, le jeune homme d'autrefois arrivait dans le monde comme le provincial à Paris ;—courant au sein d'une foule dont il ne comprend pas le langage et qui le bouscule sans l'appercevoir, il tombe dans un isolement où le dégoût dénature bientôt toutes ses dispositions heureuses, où la concentration engendre l'oisiveté, où l'oisiveté fidèle à son rôle de mère de tous les vices, remplace les dons d'une nature prodigue par la dissipation et les amusements frivoles, quand ce ne sont pas des débordements sans frein. Aux premiers moments de cette solitude forcée qui ruine toutes ses illusions, qui borne sa destinée à l'entrée de la carrière, ce malheureux jeune homme se frappe, lui aussi, douloureusement le front et se dit avec Chénier : " Il y a pourtant quelque chose là ! " Oui mais il y restera étouffé dans son germe ; ces projets ambitieux que vous rêviez ;

la gloire, la grandeur, la fortune, le bonheur enfin qui vous tendaient les bras dans les dernières méditations de vos nuits de collège, illusion que tout cela ! tout s'est envolé comme un songe et la vie du monde vous presse entre les deux draps de la réalité, comme dans un suaire !

En effet, quelle était la carrière ouverte devant la jeunesse de ce temps ? Rien que la vie nonchalante, monotone, étouffante des bureaux et des comptoirs. Si le jeune homme sentait en lui quelque disposition pour l'art de la parole, ces dispositions s'évanouissaient dans la longue somnolence à laquelle le commandait l'absence d'un théâtre où il eut pu donner cours aux inspirations de son talent naissant. S'il éprouvait le désir de manifester sa pensée sur un sujet littéraire, politique ou industriel, il ne pouvait exprimer ses impressions par aucune voie quelconque. Toutes les bonnes pensées qui germaient dans son esprit étaient donc étouffées à l'heure même, ou du moins ce n'était qu'après des travaux soutenus d'une audace vraiment héroïque qu'il réussissait à se faire jour sur le seul théâtre qu'il pût atteindre : la presse. Et le plus souvent ceux qui parvenaient à se faire une position par ce moyen, devaient généralement s'acquérir quelque réputation dans quelque circonstance accidentelle et hors des habitudes générales.

Nous sommes encore si près de l'époque que je viens de peindre que nous pouvons tous reconnaître l'exactitude de ce tableau par les derniers vestiges

qui nous restent de ce temps. Comment se compose aujourd'hui l'âge mur de la société canadienne ? Nous y trouverons, comme il y a eu de tout temps, des hommes d'un mérite que leurs neveux ne sont sans doute pas destinés à surpasser. Ainsi si nous prenons pour démonstration cette classe d'hommes qui se trouvent aujourd'hui à la tête de l'opinion publique, des affaires et des partis politiques, nous y remarquerons, comme je viens de le dire, des hommes distingués et de caractère à faire honneur à leurs nationaux. — Mais n'est-il pas étonnant de voir leur petit nombre ? Ne semblerait-il pas, quand on s'arrête à cette considération, qu'il a existé par le passé un système de monopole pour le savoir et le talent, que l'intelligence et la science ont été inféodées au profit de quelque famille ou de rares individus privilégiés ? Le fait du petit nombre de nos hommes publics, de personnes propres au service de la société, est tellement palpable, qu'il n'est personne d'entre vous qui n'en ait déjà fait la remarque. On dirait qu'une épidémie a moissonné dans les hautes régions de notre société et n'a laissé à la surface que quelques rares Deucalions pour repeupler cette terre dévastée ? L'histoire du passé ne reproduirait toujours que le même fait et ne nous montrerait encore que quelques noms disséminés sur une longue période de temps.

A quelle cause attribuer cette rareté d'hommes remarquables, si ce n'est à l'absence par le passé de tout théâtre pour y développer les ressources in-

tellectuelles de la nation ? Nous en étions arrivés à un tel point que la mort de trois ou quatre hommes dans le pays aurait pu nous livrer à la merci des nationalités rivales qui nous entourent. A cette heure même supposez qu'il disparaisse de la scène politique les trois ou quatre hommes qui tiennent entre leurs mains les fils de l'opinion publique, sous toutes ses couleurs, qu'arriverait-il ? C'est qu'à l'instant même, il se ferait un vide immense autour de nous ; il en résulterait une désorganisation totale ; et pendant que nous remonterions l'appareil du vaisseau délabré, dont nous serions l'image, nos intérêts nationaux pourraient rétrograder de vingt années. Ces trois ou quatre hommes sont les derniers vestiges des temps passés ; ils représentent à nos yeux le spectacle uniforme de la société canadienne jusqu'à l'époque actuelle. Ont-ils dû leur haute position à des talents transcendants ? Ce n'est assurément pas leur faire injure de dire que la circonstance de la rareté des hommes a été pour beaucoup dans leur élévation. Mais n'eussent-ils pour tout mérite que celui d'avoir traversé, pour y arriver, les obstacles presque infranchissables qui entravaient autrefois la noble ambition du service public et le talent, ils auraient droit, par cela seul, à une page illustrée dans notre histoire.

J'ai retracé, il y a un instant, quelques uns des effets que produisait pour les individus l'absence de théâtre d'exercice pour la jeunesse d'autrefois ; je viens de marquer l'un des maux sans nombre

qu'il en résultait pour la masse de la société ; mais à l'énoncé de celui-là seul, il s'en présente une foule à l'esprit. Et remarquons-le bien, je ne soulève pas ici une question de métaphysique sur laquelle il me faudrait donner des développements oratoires pour la rendre intelligible ; c'est purement une question de faits, sur laquelle je n'ai qu'à vous rappeler des observations que vous avez dû faire longtemps avant moi.

Ce n'est pas seulement dans l'ordre politique que l'on peut observer par le passé la rareté des hommes remarquables ; le même fait se retrouve dans toutes les parties, dans toutes les couches de l'ordre social. Partout même faiblesse, même pauvreté ; partout rareté de spécialités marquantes. On pourrait peut-être contester la cause à laquelle j'attribue ce fait pour les hommes étrangers à la vie publique proprement dite ; mais on est obligé d'y revenir, quel qu'effort d'imagination que l'on fasse pour découvrir une autre influence qui ait pu agir. Car quel était pour la société le premier effet de l'absence d'occupations littéraires pour la jeunesse ? C'était de rendre l'étude ingrate et stérile en l'individualisant et en la privant de cette récompense morale que donne un succès public ; c'était d'inspirer une indifférence insouciant pour la littérature et par là tuer le goût pour les connaissances même de pur agrément. Or quand il n'existe pas de goût pour les études frivoles et légères, il est absurde d'en supposer pour les études sérieuses. De là donc dé-

coule un caractère général d'insouciance morbide pour les ressources de l'esprit et l'amélioration des facultés, qui s'empregnait dans la société entière.

Alors, ceux qui étudiaient une profession ne calculaient pas ce qu'ils avaient à apprendre, mais seulement le nombre d'années et de jours qui les séparaient du terme d'un établissement projeté. S'ils n'avaient négligé que l'étude de leur profession, ils n'auraient pas beaucoup été en arrière des jeunes gens d'aujourd'hui ; mais toute étude leur offrait les mêmes répugnances et tombaient sous la même aversion. Pour la plupart, les professions n'étaient qu'un métier qui se suivait plutôt par routine que d'après les connaissances qui en font un art libéral. C'était là le caractère de la généralité de ceux qui embrassaient une profession. Ceux même qui y brillaient, n'avaient pas à rechercher les voies difficiles de la science ; c'était avec de l'audace que l'on ouvrait la carrière et avec du charlatanisme que l'on maintenait une position usurpée. Il y avait bien quelques exceptions à cette règle générale, mais tellement rares et pour cela tellement saillantes que vous pourriez désigner de suite celles qui nous restent de cette époque.

Toutes les professions étaient atteintes du même mal, — il n'est pas même jusqu'à la profession religieuse qui ne s'en soit ressentie. C'est là une remarque que vous avez pu faire encore comme moi. N'est-il pas étonnant que dans le clergé, où toutes les habitudes de la vie sont si propres à exercer les

facultés intellectuelles, les dispositions oratoires entr'autres ;—n'est-il pas étonnant, dis-je, que le passé ait produit si peu d'hommes remarquables dans l'art de la parole ? Pourtant les mœurs du temps étaient telles, qu'il est impossible d'en faire un reproche raisonnable à l'ordre religieux. Le clergé, dans tous les pays, se tient au niveau du reste de la société. Si la société se distingue par son éducation et ses goûts littéraires ; si la société produit à la tribune politique ou au barreau des hommes éminents par les connaissances et l'éloquence, le clergé sent de suite qu'il aura pour auditeurs des juges plus compétents ; que les oreilles ont acquis une certaine délicatesse pour les sons qui les frappent ; que des esprits habitués à des lectures de haute portée, à des discours fleuris par le style, animés par des gestes plus recherchés, requièrent plus d'habileté, d'art et de goût chez les orateurs religieux. Alors on recherche les talents les plus marquants dans l'ordre religieux, pour les produire à la chaire ; car on sent que pour maintenir la dignité de l'ordre et pour exercer quelque influence sur les âmes, il faut aux besoins religieux de la population des aliments plus exquis. Tous les degrés de la société sont ainsi solidaires les uns des autres et si le clergé n'a pas, par le passé, des biographies dignes de l'attention des savants et des littérateurs, ce n'est pas qu'il ait manqué de sujets dans son sein, c'est que les mœurs n'étaient pas de nature à les faire rechercher ; c'est que l'insouciance uni-

verselle pour les beaux arts ne faisait pas sentir le besoin de quelque chose de mieux ; c'est enfin que le clergé se tenait à la hauteur du reste de la société.

Si nous revenons pour un instant aux effets qu'a produit l'absence de gout pour l'étude, dans l'ordre politique ; nous nous trouvons à une époque et dans des circonstances où nous pouvons apprécier dans toute son étendue le mal qu'il en est résulté.

Si quelque circonstance amène une vacance dans la hiérarchie administrative, législative ou judiciaire, voyez donc s'agiter à l'instant autour de vous cette multitude de petites ambitions, cette foule de nullités qui grouillent aux pieds du pouvoir, qui toutes s'arrogent des droits et des aptitudes pour remplir la place vacante et que l'on pourrait peut-être croire sur parole, si les intrigues qu'elles mettent en jeu, les flagorneries rampantes de leurs sollicitations ne trahissaient la valeur du prétendant. Or à l'heure qu'il est, il n'y a pas dans l'état de si hautes dignités qui ne réveillent l'ambition la plus infime. Le succès de quelques unes aiguise les autres et leur fait concevoir des espérances dont l'extravagance ne serait que ridicule, si elle ne devenait dangereuse par les encouragements qu'elle reçoit. Mais comment voulez-vous qu'il en soit autrement ? Les hommes propres aux emplois publics sont tellement rares qu'il suffit de quelques vacances remplies par eux pour les épuiser ; alors vous avez beau tourner les yeux de tout côté, vous n'ap-

percevez personne qui puisse être désigné par son mérite. Il arrive que n'ayant plus la considération du mérite pour se guider, on est obligé de prêter l'oreille à des prétendants qui n'ont à alléguer que leur indigence et les besoins de leurs familles ; on cède aux instances d'un père plaidant pour ses enfants, d'un fils appuyé de la haute recommandation de son père, d'un parent ou d'un ami des solliciteurs de haut lien. Pourrions-nous agir autrement, si chacun de nous était le distributeur des grâces et des faveurs du pouvoir ? il est probable que, pressés par les mêmes circonstances, empêchés par l'absence d'hommes aux aptitudes spéciales, dociles aux sentiments de charité et de bienveillance qui sont naturels à l'homme et qui sont seuls sollicités, nous obéirions aux nécessités du moment et nous agirions de même. Car il y a rarement l'alternative de choisir le moindre de deux maux ; les inconvénients sont tous de la même gravité et ne permettent d'échapper à un mal pire en optant pour le moindre.

De là, nous le sentons amèrement découlent la négligence, l'inefficacité et les abus dans le service public.

Voilà tout autant de maux qui étaient inévitables tant qu'aurait duré l'apathie qui existait autrefois pour l'étude dans la classe instruite de la société. Et pour ceux qui appréciaient la grandeur du mal, il y avait un regret profond dans la comparaison qu'ils faisaient de notre population avec les popula-

tions étrangères. Chez nous quelques hommes seulement se trouvaient propres aux emplois publics ; l'industrie individuelle toute florissante qu'elle était, n'était animée d'aucun esprit public ; et nos industriels, si riches, si bien entendus dans l'administration de leurs affaires privées ne portaient qu'une attention médiocre aux affaires publiques et bien peu d'entre eux cherchaient à acquérir les dispositions requises pour y prendre une part active.

Chez nos concitoyens d'origine étrangère au contraire, il semblait que les affaires publiques et les intérêts privés ne fussent qu'un ;—tous, qu'ils fussent négociants, médecins, agriculteurs ou avocats, tous prenaient un intérêt aussi vif pour les affaires publiques que pour leurs intérêts de famille ; et il résultait de là qu'un grand nombre de personnes, dans toutes les professions, acquéraient, sans souvent s'en appercevoir, les dispositions nécessaires à l'accomplissement des plus hauts devoirs du citoyen. C'est que chez eux il y avait, dès un âge tendre, des moyens faciles d'étude ; c'est qu'il existait entre eux, cet heureux échange d'idées et de connaissances qui se fait au sein des assemblées discutantes et des clubs ; c'est que le commerce, l'agriculture et les professions ayant chacun un centre où se réunissaient les hommes les plus éminens, la jeunesse y trouvait l'instruction et l'amusement tout ensemble. La conséquence toute naturelle de cette confrontation des talents, dans les assemblées

délibérantes, était une émulation aiguïlée par l'amour propre ; cette émulation excitait au travail, le travail produisant nécessairement la perfection progressive dans tous les genres d'étude, répandait le goût des lettres et des beaux arts et jetait dans la population un entraînement général vers toutes les améliorations intellectuelles.

Il y a, messieurs, des aveux qui coûtent à l'orgueil national ; mais pour ma part je n'hésiterai jamais à faire ceux que je croirai propres à faire disparaître notre infériorité là où elle peut exister. Ainsi nous prétendre animés de l'esprit public qui distingue quelques unes des nationalités étrangères avec lesquelles nous vivons, ce serait je crois une prétention aussi déloyale que préjudiciable à nos intérêts nationaux bien entendus,—déloyale, parce qu'elle ne rendrait pas justice à nos co-sujets étrangers et que l'évidence du contraire nous démentirait ;—préjudiciable parce qu'elle serait de nature à endormir ceux de nos concitoyens qui ne voient que la surface des choses, en leur faisant croire qu'ils sont assez bien pour ne rien désirer de mieux.

Lors même que nous nous croirions les égaux de nos co-sujets d'origine étrangère, si nous voulons occuper le premier rang, celui auquel nous avons droit par notre nombre, disons encore à nos compatriotes que nous sommes en arrière, si l'argument peut avoir sur eux l'effet de faire faire un pas de plus. Car non seulement nous devrions être leurs égaux, mais nous devrions leur être supérieurs par

la qualité comme nous le sommes par la quantité. Je n'entends pas dire que la prétention de leur être supérieurs par le mérite individuel serait raisonnable, mais je dis que nous devrions l'être par le mérite collectif ; et c'est là une des prérogatives du plus grand nombre sur le plus petit.

Pour parvenir à ce but, messieurs, c'était de les imiter ; c'était de créer des sociétés de réunion et de discussion, où la jeunesse put faire son éducation du monde en cultivant les rudiments de connaissances acquises dans les études scolaires.

L'anniversaire qui nous réunit aujourd'hui rappelle à notre mémoire le plus solide jalon qui ait été jeté dans la route des améliorations intellectuelles pour notre population. Ça été le premier essai tenté avec avantage parmi nous et une révolution de six années de progrès en proclamerait à elle seule le succès, si les conséquences de ce premier pas n'étaient déjà si sensibles.

Avant d'en dire d'avantage et pour me mettre à l'aise dans l'énumération des bienfaits que notre population devra aux fondateurs de l'Institut, je dois me laver du soupçon qui pourrait planer sur moi, de faire mon panégyrique personnel. Je n'ai pas eu l'honneur de participer à l'heureuse initiative qui a doté Montréal de cette institution et j'ai le regret d'avoir négligé dans le temps de me joindre à cette œuvre patriotique qui vaudra à ses auteurs la reconnaissance de leurs concitoyens.

Je vous ai décrit l'état moral de la population ca-

nadienne et surtout de la jeunesse avant l'époque de la fondation de l'Institut-Canadien ; vous avez déploré avec moi l'insouciance dans laquelle nous étions plongés sur les ressources que l'on peut tirer de la culture de l'intelligence ; mais autant nous avons pu éprouver de répugnance et d'humiliation à faire ces aveux, autant nous éprouvons de joie à saluer l'époque de rénovation qu'ont inaugurée les fondateurs de l'Institut.

A l'énonciation seule du changement qui s'opère alors parmi la jeunesse, il semble qu'on ressent comme la secousse d'un choc électrique qui nous pousse irrésistiblement vers tous les genres de progrès. Vous et moi qui avons vu le mouvement inaccoutumé qui agita la jeunesse d'alors, ne voyons nous pas une colonne de démarcation qui s'élève devant nos yeux comme une borne entre deux siècles ? Cet événement est venu donner un corps à une idéalité, il a fait entrevoir la possibilité sinon la probabilité de la réalisation des rêves ambitieux qui tourmentaient la tête de l'adolescence.

Grâce à l'Institut, le jeune homme en entrant dans le monde trouve immédiatement sa place. Si déjà il a fixé le but où doivent tendre les travaux de sa jeunesse, il trouve à sa portée les moyens d'utiliser ses aptitudes spéciales. Le commerce n'est plus pour lui un métier mécanique et routinier où les connaissances et les talents sont des hors-d'œuvres inutiles ; il voit au contraire que le commerce offre à son ambition les mêmes chances de succès que

les autres professions ; qu'il offre plus de fortune même que les professions libérales proprement dites, avec tous les avantages moraux qui les font estimer, c'est-à-dire la gloire et la récompense pour le talent laborieux.

En effet, depuis la création de sociétés de discussion, l'exercice de la parole n'est plus le monopole exclusif des membres du barreau, comme il l'était autrefois ; il est ouvert à tout le monde et chacun, quelque soit sa position sociale, peut briguer les honneurs rendus dans tous les pays à l'orateur disert. Or l'exercice de la parole est peut-être la seule préparation efficace pour ceux qui ont le goût de la vie publique et qui s'y disposent. On s'est plaint par le passé de ce qu'il y avait tant d'hommes de loi dans l'administration des affaires publiques ; partout en effet on ne voyait que des avocats et on attribuait à ce fait bien des conséquences fâcheuses, dont les avocats se défendaient de leur côté souvent avec avantage et souvent aussi comme ils défendent une mauvaise cause. Mais pouvait-il en être autrement ? Eux seuls, par leur profession, avaient l'occasion d'acquérir la connaissance usuelle et pratique des affaires ; eux seuls connaissaient les tours et détours dans lesquels il faut souvent s'engager pour arriver à un but ; eux seuls apprenaient la route de la tortueuse obliquité qui peut parfois conduire à une fin. Car en politique comme en matière légale, la ligne droite n'est pas toujours la plus courte. Il faut une certaine habileté pour lut-

ter dans les rangs d'un parti ; pour savoir discerner l'embuche de la loyauté, pour reconnaître une fausse amorce et ne voir souvent que le bruit d'un pétard dans un coup de canon ; pour découvrir l'ennemi dans un flatteur, le larron sous le manteau d'un saint, l'espion sous le masque d'un partisan, le péculateur sous l'écorce d'un économiste. Il faut une longue étude préparatoire pour celui qui veut se jeter dans cette lutte variée. Le barreau étant autrefois le seul théâtre de discussion et de préparation, il est donc bien naturel qu'il y eût un aussi grand nombre d'avocats dans l'administration des affaires. Mais la création de sociétés de discussion commencée par l'Institut a ouvert une ère nouvelle.

Ce serait une présomption extravagante et ridicule d'attribuer à cette institution la rénovation qui s'opère actuellement et qui sera mieux sentie dans quelques années. L'Institut ne prétend pas à la haute destinée de créer une pépinière d'hommes propres aux affaires publiques. Mais l'exemple donné par cette société, exemple déjà suivi à Québec et dans plusieurs paroisses, produira cet effet. L'Institut en dehors du mérite d'avoir ouvert une école à la jeunesse de Montréal, ne prétend à aucun autre mérite qu'à celui d'avoir donné l'exemple aux autres parties du pays et à faire ailleurs indirectement ce qu'il fait ici directement.

Pour nous qui avons suivi jour par jour les progrès de la jeunesse dans cette nouvelle carrière, nous voyons déjà avec une profonde satisfaction des jeu-

nes gens engagés dans les arts mécaniques rivaliser par leurs talents et leurs connaissances avec les hommes appartenant aux plus nobles des professions libérales ; nous avons devant les yeux le spectacle de ces jeunes gens relevant de leur humilité et anoblissant les arts mécaniques en ouvrant à toutes les classes de la société la perspective des grandeurs humaines et des honneurs attachés aux dignités publiques qui leur semblait interdite ; nous voyons le commerce, le notariat, la médecine disputer au barreau l'exercice cultivé de la parole et détruire le monopole que les circonstances avaient consacré dans la personne de ses membres ; nous voyons l'art d'écrire popularisé parmi la jeunesse de toutes les classes et prenant un caractère d'art usuel et mis à la portée de tous. Voilà ce que, nous, membres de l'Institut, avons pu apprécier dans l'intimité de la vie de cette jeunesse au milieu de laquelle nous vivons.

La société canadienne qui ne voit que les dehors des mouvements de la jeunesse, dans les diverses parties du pays, qui n'a pas, comme nous, pu en juger la vitalité et examiner de près les ressorts puissants qui l'ont soulevée de la torpeur d'autrefois et qui la maintiennent et la poussent sur la voie ascendante du progrès, la société a pu néanmoins reconnaître le changement qui s'est opéré par un fait qui pourrait à lui seul démontrer le pas immense qui sépare la jeunesse d'aujourd'hui d'avec celle d'autrefois.

Arrêtons nous à Montréal seulement et voyons entre quelles mains se trouvent actuellement les organes des différentes couleurs de l'opinion publique parmi les canadiens-français ? Je ne redoute pas ici l'imputation que l'on pourrait me faire d'attirer les yeux de ceux qui m'écoutent sur une section plutôt que sur une autre de la jeunesse canadienne française de Montréal. Pour justifier une telle imputation, il me faudrait oublier les premiers rudiments de la délicatesse et du savoir vivre et surtout il me faudrait commettre une injustice flagrante envers cette partie de la jeunesse, avec laquelle mes opinions politiques sont en dissentiment. Je ne suis animé ni de l'outrecuidance de faire l'éloge d'un parti où j'aurais des intérêts personnels, ni de cette passion mesquine de parti qui nie à des adversaires politiques le mérite qui leur appartient. Si j'avais l'infortune d'être animé de pareils sentiments, je ferais une malheureuse exception au reste de la jeunesse d'aujourd'hui qui se distingue, grâce à Dieu par l'élévation de son cœur, la libéralité de ses sentiments, la fraternité bienveillante et douce de ses relations ; je représenterais en un mot bien mal en cette occasion la jeunesse qui donne aujourd'hui le spectacle d'une petite république de frère où la jalousie et l'envie sont ignorées, où l'union des cœurs est si intime qu'ils semblent battre d'une seule et même pulsation. Non, quand je parle de la jeunesse à laquelle est actuellement confiée la direction de l'opinion publique par la presse, c'est de la

jeunesse entière et de toutes les nuances politiques que j'entends être compris. C'est pour elle toute entière que je revendique l'honneur de cette haute et noble mission.

En effet repassez l'un après l'autre les différents organes français de l'opinion publique à Montréal et partout vous trouverez le levier immense de la presse entre les mains de jeunes gens dont l'apparition dans le monde politique ne date que de la création de nos sociétés de réunion et de discussion. Si quelque part un homme mûr ou un vieillard se montre à vos yeux sur le seuil d'une presse, écarterez-le de la main, comme on fait un rideau, une persienne, un paravent ; percez dans le cabinet de travail et vous trouverez infailliblement sur le fauteuil éditorial, la figure gaie, intelligente et hardie d'un jeune homme.

Voyez-le au travail, son ardeur témoigne de la force de ses convictions. C'est bien le jeune homme, avec sa fougue, puis son indolence, ses grandes colères, puis le pardon ; son ironie et ses sarcasmes, puis la douceur d'âme et le regret d'un mot blessant échappé à sa plume. C'est bien le jeune homme, s'extasiant lui même dans la beauté idéale d'un système, en poursuivant la réalisation avec impatience,—toujours prêt à la lutte,—hardi dans l'attaque, si vif dans la défense qu'il rend trois coup pour un,—franc dans sa démarche, acceptant toutes les conséquences de ses opinions, n'en cachant aucune et dévoilant les arrière-pensées des autres.

Pour lui, le patriotisme et les devoirs qu'il impose dominant tous les autres sentiments. Intérêts de famille, relations d'amitié, tout doit céder aux exigences du devoir. La Patrie ! c'est pour lui ce idéal d'amour qui veut pour culte le dévouement sans borne, l'abnégation de soi-même, le sacrifice de la vie. Et quand il voit cette femme de Sparte recevant avec orgueil la nouvelle de la mort de son fils, au service du pays ; quand il voit Brutus immolant son fils pour consacrer dans son sang, le sentiment du devoir, il applaudit, bat des mains et s'écrie : c'est bien ! C'est bien le jeune homme, passant sans transition d'une extrême gravité à une gaieté folle, soufflant la passion comme une furie puis modulant tout aussitôt une cavatine de théâtre.

— Mais, aurait-on dit autrefois, que fait ce jeune homme dans ce fauteuil ? Qu'entend-il dans la direction d'un journal et d'un parti ? Ce que l'on n'aurait pu répondre, avant l'existence de nos sociétés de discussion, de nos chambres de lecture et de nos bibliothèques publiques, on peut le faire aujourd'hui et l'on dira : laissez là ce jeune homme, il est à sa place ; car politique, philosophie, histoire, économie, commerce, littérature et beaux arts, tout est de son ressort ; les discussions publiques, l'étude, la lecture des journaux ont produit la diffusion des lumières. Il est un peu vif peut-être, mais il se formera.

Oui, il se formera, et c'est là l'espace immense qui sépare notre époque des générations passées ; il

lui est possible aujourd'hui de faire son éducation politique et sociale de bonne heure ; il peut de bonne heure remplir ses devoirs de citoyen, utiliser ses talents au profit de ses compatriotes, travailler à répandre le goût de l'éducation, à exciter l'esprit d'entreprise et de progrès.

Or, je l'ai déjà dit, l'école où il se formera, c'est dans la vie commune des sociétés de discussion, comme celle dont nous célébrons aujourd'hui l'anniversaire de fondation. L'œuvre commencée et poursuivie si difficilement sous certains rapports depuis six ans a produit des fruits que les plus flatteuses prévisions n'auraient pu faire concevoir à l'origine. Cette œuvre en a inspiré de semblables dans plusieurs parties du pays et partout les mêmes succès ont répondu aux mêmes efforts. L'impulsion est maintenant donnée, la jeunesse marche avec union et ensemble vers un même avenir, glorieux pour elle et plein d'espérance pour le pays. A Montréal seulement plus de deux cents canadiens français tous jeunes, pleins d'énergie, de volonté et de louable ambition, se sont mis sur cette route du progrès sous le drapeau de l'Institut.

Pour réunir et discipliner au travail cette petite armée, les fondateurs ont eu à lutter contre des obstacles sans nombre, moraux et matériels. Ils n'ont pas eu, il est vrai, à se donner beaucoup de mal, pour faire sentir à la jeunesse la lacune qui existait dans le cours de son éducation ; mais ce n'a pu être qu'avec des efforts surhumains qu'ils ont réussi à la

relever de son apathie, à lui faire adopter un plan d'organisation durable. Puis comme toujours la grande difficulté, la difficulté presque insurmontable pour des jeunes gens pris dans tous les degrés de fortune, était celle des moyens pécuniaires ; mais enfin après avoir passé par toutes les vicissitudes d'une famille nécessiteuse, après avoir pendant longtemps arraché l'existence au jour le jour, cet obstacle est tombé comme les autres devant leur énergie persévérante. Aujourd'hui leur œuvre est parvenue à ce degré de maturité et de stabilité où les craintes disparaissent, où la sécurité remplace le malaise. Bien plus, l'ambition d'acquérir, d'agrandir la petite fortune est devenue possible. Tout présage donc des jours heureux.

Grâces et honneur en soient rendus aux jeunes gens pleins de cœur et de patriotisme qui ont doté le pays d'institutions de ce genre. Et si la gratitude due à leurs efforts ne remplit pas toute l'expansion de notre cœur, c'est que nous partageons notre reconnaissance entre eux et les mains généreuses qui ont assisté et soutenu l'Institut dans la route pénible qu'il a parcourue et auxquelles nous disons aussi, grâces et honneur !

Pourquoi maintenant nous arracher à l'influence des doux souvenirs que nous avons conservés pour nos bienfaiteurs, pour regarder un instant ceux qui voudraient nous faire autant de mal que les autres nous ont fait de bien.

Il existe, on ne sait où, un malheureux esprit

de dénigrement contre la jeunesse, que l'on dit dissipée, irréligieuse et immorale. Dans quel antre caché les calomniateurs fabriquent-ils donc leurs diffamations ? Quo ne viennent-ils lui dire en face ses vices et ses débordements ? Et s'ils croient à la vérité de ce qu'ils avancent, que ne viennent-ils au sein de cette jeunesse travailler à extirper le mal, à la ramener au bien, à la moraliser ? De ce que les jeunes gens ont recherché l'association parmi eux, ont-ils jamais repoussé le contact de ceux qui ont la dignité et l'expérience de l'âge ? Ils ont au contraire lutté pendant six ans contre l'apathie, l'indifférence et la lésinerie de leurs aînés ; ils ont vainement attaqué ce triple roc pendant six ans, et aujourd'hui qu'ils ont, comme cette glorieuse armée d'Italie, percé les Alpes et conquis la plaine, on leur dira : "retournez sur vos pas, fuyez ces champs fleuris ; il y a des épines sous la grappe des vignes, il y a des pièges sous la verdure des campagnes, il y a la peste sous ce beau ciel ; repassez la montagne, dispersez-vous, reprenez cette vie stagnante dont ont vécu vos aînés." Eh ! vous qui trouvez cette jeunesse indisciplinée, venez donc plutôt avec elle au milieu de la plaine, venez lui commander par vos vertus, par votre expérience, par vos conseils ; elle est pauvre, vous lui donnerez des livres, qui sont ses armes !.... elle est avide d'instruction, vous lui donnerez l'eau de vie des soldats de son espèce, car on ne peut posséder toutes les vertus qui vous distinguent, sans avoir celle de la science.

En effet, sachez-le, si cette jeunesse nombreuse qui compose cette société était réellement engagée dans des sentiers de perdition, ce serait manquer à vos devoirs de chrétiens et de citoyens que de ne pas vous mettre au milieu d'elle pour travailler à changer ses tendances dangereuses. A qui serait la faute, si réellement on s'apercevait dans quelques années qu'il aurait mieux valu pour l'âge mûr de la société de se joindre à la jeunesse, afin de la diriger ? L'Institut n'a-t-il pas en tout tems appelé dans son sein tous ceux qui voulaient y entrer, quelque fussent leur âge ou leur condition ? L'Institut répète encore cet appel ; il convie à la diffusion des lumières, au perfectionnement de l'éducation, tous ceux qui ont à cœur le progrès intellectuel de notre population. D'une société exclusivement destinée à la jeunesse, faisons une société nationale, forte, durable—les fondements sont jetés, élevons l'édifice aux proportions digne d'un peuple éclairé.

Que l'on cesse donc de calomnier cette jeunesse laborieuse à laquelle l'avenir de notre population sera si redevable !.... D'ailleurs, ce système de récriminations et d'imputations mensongères pourront bien jeter de l'amertume dans son cœur, mais du découragement, jamais. Et cet édifice national, que l'on invite ces grands moralistes à créer de concert avec elle, il s'élèvera sans eux et contre eux pour démentir la calomnie.

Mais, mesdames, dans la réalisation des projets ambitieux qui sont les rêves de la jeunesse, vous le

savez, il est un concours puissant, entraînant, magique, sans lequel l'énergie la plus forte est souvent matée par le découragement ; ce concours, c'est le vôtre !—Et, grâce aux dons précieux qui sont votre apanage exclusif, ce concours n'exige de vous aucun des sacrifices devant lesquels les hommes reculent si souvent. Aux hommes, on demande ordinairement le concours de l'argent, de la parole, des travaux, toutes choses dont ils sont fort avares. Aux dames que demande-t-on ? Bien peu de chose en apparence, mais qui vaut pour le jeune homme plus que les biens de la fortune. Ce peu de chose et néanmoins ce trésor, c'est votre présence dans nos réunions publiques, c'est votre regard fixé avec bienveillance sur le drapeau de notre petite armée. Car votre présence ici, témoigne de l'intérêt que vous prenez à nos travaux et de votre approbation pour les efforts de la jeunesse pour se rendre digne de figurer avantageusement dans la société.

Or que vous en coûte-il de nous consacrer quelques soirées dans le cours de l'année ? Quand vos yeux ont parcouru les rangs de cette petite armée, perdent-ils de leur limpidité, de leur charme et de leur beauté ? Et puis, quelque soit votre modestie, vous le savez encore, votre concours entraîne de vive force celui des autres membres de la société. Les hommes tiennent à honneur d'appuyer les œuvres qui tombent sous votre patronage. D'ailleurs n'avez-vous pas toutes un intérêt personnel dans l'amélioration intellectuelle de la jeunesse ? Quand

une société comme celle-ci réunit presque toute la jeunesse, n'y avez vous pas l'une un fils, l'autre un frère, pour lesquels il est utile, nécessaire même de créer une bonne école ? Et puis, serait-ce donc une extravagance de la pensée que de calculer déjà pour ceux que les liens de famille nous rendront chers dans quelques années ? Pourtant croyez-le, pour les fondateurs de l'Institut, jeunes gens alors sur le seuil de la vie et encore dans cet âge dégagé des préoccupations de la famille, dès l'aurore de leur société, ils ont élevé leur vue au-dessus de l'horizon borné d'un besoin actuel. Plus le passé était sombre à leurs yeux, plus l'avenir s'illuminait et aggrandissait ses sphères devant le foyer dont-ils jetaient la pierre angulaire. Ils calculaient alors pour eux-mêmes, pour la jeunesse aux écoles et pour des générations dont-ils seraient peut-être la souche. Soutenus par la grandeur du projet et la beauté des résultats, ils ont vaillamment attaqué, miné et renversé les obstacles, et ils ne se croiront au terme de leurs efforts et de leurs travaux, que lorsqu'ils auront complété une œuvre digne d'une génération encore plus éclairée que la nôtre, d'une génération qui aura centuplé dans ses fruits le germe des connaissances semé par leurs pères. Tous, quelque soit notre âge, la position sociale et le sexe, nous devons nous associer à cette généreuse pensée, non seulement parce que l'œuvre est grande, belle et noble par elle-même, mais encore parce que nous y avons tous un intérêt personnel.

Puis en ceci, comme en toute chose, gravons nous bien dans l'esprit, n'oublions jamais, que du soin éclairé des intérêts individuels, résulte toujours le bien public ; de même que le bien public, produit toujours la prospérité individuelle. Cet axiôme, qui est d'une trop haute philosophie pour être de moi, n'est peut-être pas assez connu et bien compris par nos compatriotes, et si en terminant cette lecture beaucoup trop longue pour votre patience, je léguais le développement de cet axiôme à l'un de ceux qui me succéderont en cette tribune, dans le cours de l'hiver, ce serait là le seul titre que je m'attribuerais aux marques de bienveillance que vous m'avez données.

Enfin, mesdames, si pour vous faire apprécier dans sa valeur le concours que nous réclamons de vous et le prix que nous y attachons, il fallait me faire assez indiscret pour trahir un secret que les hommes de ce siècle prennent un grand soin de vous cacher, je vous dirais que, malgré les progrès que l'humanité a faits depuis quatre siècles, les hommes en sont encore à cet âge de l'ère chrétienne, où ils écrivaient sur leurs enseignes : " Dieu, ma Dame et mon Roi." Souvent on a pu oublier le premier et rayer le dernier des armoiries et des exergues, mais la Dame a toujours survécu à l'oubli de Dieu, à la décastration de roi et toujours elle a servi d'intermédiaire pour ramener à Dieu et de remède pour consoler amplement de la perte du roi. Depuis l'époque des Renaud et des Bayard, on ne

va plus briser la lance pour les yeux noirs d'une chatelaine ; on n'affiche plus la pensée de sa dame sur l'écharpe d'un baudrier étincelant ; mais sachez le bien et c'est là un secret que je demande pardon à mon sexe de divulguer, il n'y a que les dehors qui aient changé. La reine des tournois du moyen âge, qui animait le chevalier dans les batailles, qui le poussait à la victoire et à la gloire, cette reine vit encore, malgré toutes les républiques et le socialisme. C'est encore et toujours elle qui est le principe et la fin des aspirations de l'homme, de ses ambitions, de ses travaux.—Puisque les mœurs ont changé, qu'elle continue à exercer son pouvoir d'autrefois sous le mode que commandent les mœurs du jour. Elle ne peut plus, il est vrai, contempler du haut d'un riche balcon, les joûtes palpitantes de l'arène, suivre avec émotion les évolutions d'un panché aux couleurs connues et aimées, agiter son mouchoir blanc pour relever le courage d'un chevalier malheureux mais vaillant ; elle ne peut plus, comme autrefois, voir à ses pieds le vainqueur et déposer la couronne de la victoire sur sa tête fumante, poudreuse, et glorieuse. Non, car aux joûtes du corps a succédé la lutte des intelligences ; les tournois ont changé de forme et d'objet, mais les combattants ont encore le même mobile d'ambition et la reine des tournois antiques est encore la madone devant laquelle les preux de l'âge moderne ploient le genoux, pour en recevoir l'inspiration, le courage, la force et la couronne. Son rôle est encore beau

plus beau même qu'autrefois, car il demande l'exercice de plus hautes facultés. Qu'elle l'accepte donc avec orgueil et je répons du culte dévoué des sujets.

—————

DONS FAITS

A

L'INSTITUT-CANADIEN.

Dans ce petit volume traitant entièrement de l'Institut-Canadien, il est bon que la reconnaissance trouve un petit coin pour rendre hommage aux personnes zélées qui ont bien voulu se mettre à contribution pour réédifier cette institution. Constatons donc ici, les dons qui ont été faits à l'Institut depuis un an, tant en argent qu'en livres et souhaitons que les actes de générosité, consignés dans les quelques pages suivantes, soient toujours la preuve de ce que la jeunesse, pourra faire, quand elle le voudra, pour maintenir et faire prospérer une société qui est dédiée à son progrès et à son avancement. Rendons en même temps hommage aux quelques personnes d'un âge plus avancé qui comprennent si bien l'utilité de l'association et qui savent l'encourager en tems et lieu.

SOUSCRIPTION

OUVERTE LE 18 FEVRIER 1850, EN

FAVEUR DE

L'INSTITUT - CANADIEN.

Charles J. Coursol,.....	£1	10	0
J. G. Barthe,.....	1	5	0
Jos. Papin,.....	1	5	0
Adolphe Roy,.....	1	0	0
C. Lacroix,.....	1	0	0
J. D. Lamarche,.....	1	0	0
A. A. Dorion,.....	1	0	0
D. E. Papineau,.....	1	0	0
Kanatagayon,.....	1	0	0
A. Tellier,.....	0	15	0
C. H. Lamontagne,.....	0	15	0
Joséph Doutre,.....	0	10	0
J. B. E. Dorion,.....	0	10	0
A. E. J. Labrosse,.....	0	10	0
Chs. A. Mondelet,.....	0	10	0
J. Huston,.....	0	10	0
W. H. Rowen,.....	0	10	0
L. Doutre,	0	10	0
F. Cassidy,.....	0	10	0
Jean Garriépy,.....	0	10	0
Louis Lemay,.....	0	10	0
A. C. Denouvion,.....	0	10	0
N. Bétourney,.....	0	10	0
Léon Piché,.....	0	10	0

N. G. Bourbonnière,.....	0	10	0
P. Blanchet,.....	0	10	0
C. F. Papineau,.....	0	10	0
A. Mousséau,.....	0	10	0
L. J. Beliveau,.....	0	10	0
E. A. Généreux,.....	0	10	0
J. G. Laviolette,.....	0	10	0
J. G. Demontigny,.....	0	10	0
Louis Ricard,.....	0	5	0
J. Lenoir,.....	0	5	0
Noel Cinq-Mars,.....	0	5	0
Frs. Pominville,.....	0	5	0
H. E. Forbes,.....	0	5	0
A. Comte,.....	0	5	0
L. G. Durand,.....	0	5	0
J. A. Howley,.....	0	5	0
J. E. Lafond,.....	0	5	0
John Cassidy,.....	0	5	0
Augustin L'Espérance,.....	0	5	0
E. L'Espérance,.....	0	5	0
T. Lafricain,.....	0	5	0
Louis Loranger,.....	0	5	0
Pierre Cajetan,.....	0	5	0
A. Ouellette,.....	0	5	0
M. H. Emery,.....	0	5	0
Edmond Starnes,.....	0	5	0
V. P. W. Dorion,.....	0	5	0
T. G. Coursolles,.....	0	5	0
A. Cherrier,.....	0	5	0
D. Latte,.....	0	5	0
E. Dontre,.....	0	5	0
J. E. Coderre,.....	0	5	0
J. E. O. Labadie,.....	0	5	0
DeBelivo,.....	0	5	0
Louis Plamondon,.....	0	5	0
P. Plamondon,.....	0	5	0
Jos. Lagarde,.....	0	5	0

Jacques Grenier,.....	0	5	0
P. Lussier,.....	0	5	0
J. B. Poutré,.....	0	2	6
Louis Monat,.....	0	2	6
Jos. Poirier,.....	0	2	6
O. Brousseau,.....	0	2	6
L. Archambault, St.-Roch,....	1	5	0
L'hon. M. DeBoucherville,....	1	5	0

£32 10 0

Montréal, 17 février 1851.

SOUSCRIPTION

POUR

L'ACQUISITION D'UN DRAPEAU

POUR

L'INSTITUT - CANADIEN.

La somme recueillie pour l'acquisition d'un drapeau ayant été perdue, tel qu'il en est fait mention dans le rapport annuel, l'Institut a fait des recherches pour obtenir des renseignements sur le montant des souscriptions, et jusqu'à présent, on est parvenu à reconnaître que les sommes suivantes avaient été souscrites et payées pour cet objet :

E. R. Fabre,.....	£5	0	0
L'hon. DeBeaujeu,.....	3	0	0
L'hon. Juge Vanfelson,.....	1	5	0

J. A. Labadie,.....	1	5
L'hon. Juge Mondelet,.....	1	0
C. J. Coursol,.....	1	0
C. S. Cherrier,.....	0	10
P. R. Lafrenaye.....	0	10
C. A. Leblanc,.....	0	10
J. Papin,.....	0	10
R. Cherrier,.....	0	10
L'hon. D. B. Viger,.....	0	10
Desmarteau, Marchand, et Cie.	0	10
L'hon. Juge McCord,.....	0	10
L'hon. Juge Guy,.....	0	10
Jean Bruneau,.....	0	10
Anson,.....	0	10
H. Lapparre,.....	0	5
Dr. Peltier,.....	0	2
	£18	7

DONS DE LIVRES.

L'Institut-Canadien a reçu les dons de livres, depuis le 17 février 1850 :

	Nom.
De M. LÉON DOUTRE :	
Bibliothèque des Romans.....	
Bibliothèque Germanique.....	
Voltaire.....	
Méditation des âmes chrétiennes..	
Morceaux choisis de Bossuet.....	
Indian War.....	

Dictionnaire Historique d'éducation..	1
Primitive Christianity.....	1
Red Gantlet.....	1
Théologie à l'usage des gens du monde	1
Histoire de Russie.....	2
Prières des ordinations.....	1
Congrès de Vienne.....	2
Histoire de l'Embassade.....	1
Christine.....	1
Caroline de Litchfield.....	2
Etude de Mirabeau.....	1
Traité de Littérature.....	2
Les <i>Mélanges Religieux</i>	6
Christian persecutions.....	1
Ladies Museum.....	1
Notes of a Traveller.....	131-1
De l'Hon. A. N. MORIN :	
Théâtre Français.....	3
Langue des Calculs.....	2
Cathéchisme d'Economie Politique de J. B. Say.....	1
Baron de Bock.....	1
Œuvres de Montesquieu.....	2
Système de Sténographie.....	1
Oscar, le jeune Voyageur.....	1
Essai sur les Canaux du Canada.....	1
Rapport sur l'Etat de l'Agriculture, 13-	1
De M. N. CINQ-MARS :	
Traité de l'existence de Dieu.....	1
Pope and Maguire.....	1
End of Controversé.....	3-1
De M. A. PANTON :	
Dictionnaire Français-Latin.....	1
De Deux amis de l'Institut.....	18
De M. J. PAPIN :	
La Nouvelle Héloïse.....	4
Le Comte de Valmont.....	5

	Rudimens de l'Histoire.....	13-	4
De M. M. F. ST.-JEAN :			
	Semaine Littéraire.....		14
De M. J. B. GAUTHIER, de St.-Jacques l'A-			
	chigan :		
	Les Œuvres de Platon.....		4
	Histoire du Canada.....	6-	2
De M. ANT. DUHAMEL, de Cohoes Falls :			
	The Mexican war.....		1
De M. B. WORKMAN :			
	Le Cambiste Universel.....		2
	Traité de la Divinité de J. C.....		1
	Memoirs of James Earl of Charlemont		2
	Report on the Civil Government.....	6-	1
Du Dr. C. H. O. CÔTE, Fort George, Ste.-Ma-			
	rie de Monnoir :		
	La <i>Minerve</i> reliée, de 1826 à 1837...		11
	La <i>Gazette de Québec</i> reliée.....		1
	Le <i>Canadien</i> do.....		1
	McKENZIE'S <i>Gazette</i> do.....		2
	Journal de la Chambre d'Assemblée,		
	1835.....		1
	Journal du Conseil Législatif, 1835...		1
	Et 86 autres volumes sur divers su-		
	jets.....	103-	86
De M. D. B. PAPINEAU, Petite Nation :			
	Poésies d'Horace.....		8
	Œuvres de Virgile.....		4
	Œuvres de Pline le Jeune.....		3
	Œuvres de Claudien.....		2
	Oraisons choisies de Cicéron.....		4
	Quintilien, Institution de l'Orateur...		6
	Satires de Juvénal.....		2
	Elégies de Tibulle.....		1
	Commentaires de César.....		2
	Histoire d'Alexandre le Grand.....		2

Mémoires hist. et polit. des Pays-Bas.	1
Tablettes Géographiques.....	1
Annales Romaines.....	1
Essai sur le despotisme...;	1
Testament polit. du card. Alberoni...	1
Grammaire française de Restaut.....	1
Traité de paix et de commerce.....	1
Postes de France en 1783.....	1
Mémoires du général Dumouriez....	1
Epigrammatum Delectus.....	1
Compendium Privilegiorum.....	1
Candidatus Rhetoricæ.....	1
Martialis Epigramma.....	1
Jacobi Wallii.....	1
Cornelius Nepos de Vitis.....	1
Ciceronis Orationes.....	1
Caii Velleii Historiæ Romanæ.....	1
Silius Italicus.....	3
Juvenalis Satyra.....	1
Wilson Salust.....56-	1
De M. A. Mousseau :	
Histoire de Russie.....	8
De M. P. Plamondon :	
Dialogue des morts.....	1
Veillées du château.....3-	2
De M. P. E. Dorion :	
Cours de physique.....	1
Solution de problèmes.....	1
Causes célèbres.....3-	1
De M. J. E. Lafond :	
Lettres sur le Canada.....	1
De M. E. Chrétien :	
Museum Americanum.....	1
Vie de Washington.....2-	1
De M. Pontré :	
Voyagé en Grèce.....	1

De M. Tröstler :		
	Histoire philosophique.....	9
	Atlas philosophique.....10-	1
De M. J. Aussem :		
	Jack Hinton.....	1
	Shakespeare.....6-	5
De M. Z. Chapeleau :		
	Chef-d'œuvres d'éloquence Poétique.	1
De M. P. J. Beaudry :		
	Les fables de Lafontaine.....	1
	Epîtres et satires.....	1
	Cours d'Histoire.....	1
	Abstract H. of the old testament.....	1
	Jeux d'automne.....	1
	Trois pamphlets.....8-	3
De M. F. Gingras :		
	Classiques français.....	3
	Les Fiancés de 1812.....6-	3
De M. D. Francœur :		
	Histoire du Canada.....	1
	Robertson, Hist. d'Amérique2-	1
De M. A. Comte :		
	Théâtre de la foire.....	5
	Numa Pompilius, par Florian.....	1
	Mœurs des Américains, par Mistress Trollope.....	1
	Histoire du petit Jehan de Saint-Tré... Mémoire de Grammont, par A. Hamil- ton.....9-	1
De M. Boucher-Belleville :		
	Synonymes français.....	2
	Droit politique.....	1
	The Vicar of Wakefield.....	1
	Conversation sur l'agriculture.....	2
	Écrits populaires de Franklin.....	6
	Abrégé du code pénal Irlandais...13-	1

De M. L. Morin :	
Travail et industrie.....	1
Vie de Munde, la Dauphine.....2-	1
De M. Trudeau :	
Théâtre de société par Mme de Genlis.....	2
Littérature de La Harpe.....	2
Galerie des jeunes personnes.....	1
Histoire des parlements.....6-	1
De M. le Dr. L. Génand :	
La Dame de Monsoreau.....	1
Montreal Directory.....	1
Mauléon.....	2
Ordonnances et règles de police.....	1
Le modèle des jeunes gens.....	1
War in 1812 by M. Richardson.....7-	1
De M. M. Eméry :	
Classique français, Emile.....	3
De M. C. Belle :	
Encyclopédie des arts et métiers....	1
L'art du Tanneur.....2-	1
De M. Stevenson, avocat :	
Histoire de la monarchie Prussienne.....	6
De M. le Dr. Bibaud :	
Les Sagamos illustres.....	1
L'Arithmétique de Bibaud.....	1
Journal Historique des événements ar- rivés à St.-Eustache.....	1
The History of Banks.....	6
Histoire du Canada par M. Bibaud....	2
Institutions Philosophiques.....	1
Practical Engineer.....13-	1
De M. J. Huston :	
Le Répertoire Nationale.....	3
Du Col. B. C. A. Guey,	
Œuvres complète de Voltaire.....	70
Du CAPT. J. R. SINCENNES :	
Catéchisme de J. B. Say.....	1

	Paul et Virginie.....	2-	1
De M.	THÉOPHILE LESPÉRANCE :		
	Pinnock's Goldsmith Rome.....		1
	Christian Directory.....		1
	Shakespeare.....		1
	Macaulay's Review.....	4-	1
De M.	E. T. CHAFFOUX :		
	Echo des Feuilletons.....		1
	Histoire de Théodose-le-Grand.....		1
	Jérusalem.....		1
	Voyage de Franchère.....	4-	1
De M.	RODIER, de New-York :		
	L'Atelier.....		1
	Poultry Brider.....		1
	The Cultivator, 1819.....	3-	1
D'UN AMI DE L'INSTITUT :			
	Œuvres de Démosthènes.....		6
	Œuvres de Mably.....	21-	15
De C.-J.-N. DE MONTIGNY :—			
	Le <i>Moniteur Canadien</i>		1
D'UN AMI DE L'INSTITUT :—			
	Le <i>Constitutionnel</i>		1
De M. L. PACAUD :			
	L'Orient (Gingras).....		2
	Les aventures de Télémaque.....		1
	Traité du calcul différentiel.....		1
	Traité de la gonorrhée.....		1
	Traité des médicamens.....		1
	Traité complet de chirurgie.....		1
	La logique.....		1
	Histoire abrégée de la vie de N. S. J. C.....		1
	Dictionnaire des épithètes françaises.....		2
	Les étudiants.....		2
	L'éloquence de la chaire.....		1
	Nouvelles pratique des maladies.....		1
	Pamphlets.....		6
	Dictionnaire français-allemand.....		1

Dictionnaire Allemand.....	1
Grammaire Allemande.....	1
Grammaire latine-allemande.....	1
Cours de langue française-allemande.....	1
Revised acts and ordonnances.....	1
Catalogue of books.....	2
English grammar.....	1
New-Gate Calendar.....	1
History of Greece.....	1
Formulary for employing new remedies.....	1
Biblia Sacra.....	1
Actes apostolorum.....	1
Prophetæ majores.....	2
Liber psalorum.....	1
Novum Christi testamentum.....	1
Ciceronis orationes.....	1
Liber primus paralipomenon.....41-	1
DE M. G. N. GOSSELIN:	
Vie de Jean Bart.....	1
Histoire ancienne.....	1
Traité de théologie.....	1
Notions physiques.....	1
Journal d'un exilé politique.....	1
Réglemens de la comp. du chemin de fer.....	1
Constitutions des pompiers.....	1
A treatise of pleadings.....8-	1
DE M. J. LENOIR:	
Le Juif-Errant.....	1
Cours d'Arithmétique raisonné.....	1
The Gem of Jenii.....-3	1
DE M. P. GENDRON:	
Mémoires pour servir à l'état ecclésiastique.....	2
Le Guide de l'Instituteur.....	1

Lectures sur l'Annexion par L. A. Dessaulles.....	1
Book of Legal forms.....	5-
De M. A. ST.-AMAND :—	
Spectacle de la Nature.....	7
La Grande Chartreuse.....	1
Discours sur l'Histoire Universelle..	9-
De M. M. DESNOYERS :—	
Œuvres de Madame. de Lambert.....	1
Entretiens d'Ariste et d'Eugène.....	1
Democracy Unveiled.....	2
Arts of Life.....	5-
De M. E.-F. FERTE' :—	
Les Incas.....	1
Le Médecin de Campagne (Balzac)..	1
George (A. Dumas).....	3
Œuvres de Pompignan.....	1
Parallèle de la puissance anglaise et russe.....	1
Œuvres de Corneille.....	2
Lettres Persiennes.....	2
Estelle.....	12-
Du Dr. MEILLEUR :—	
l'Art Epistolaire.....	2
Rapport du Surintendant de l'Educa- tion.....	1
Traité d'Agriculture.....	5-
De M. L. AUGER, de Ste.-Marie de Monnoir :—	
Journaux de la Chambre d'Assemblée	2
Statuts Provinciaux,.....	11
The Inquirer.....	4
Lois Civiles du Bas-Canada.....	3
Pamphlets.....	12
Lettres Persiennes.....	1
Mémoires de Grammont.....	1
The North American (1839-40)....	35-
De M. A.-G. LAJOIE :—	
Catéchisme Politique.....	1

De M. A. De CAUSSIN :—	
Lettres à Émèlie.....	3
De M. W.-H. WHITEFORD :—	
Histoire d'Angleterre.....	1
A course of Reading.....	2- 1
De M. A. De BELIVE :—	
Atala et René.....	1
Les Messéniennes.....	2
Jérôme Paturot.....	1
Lettre de A. Lamartine à C. Delavigne	1
Les armées françaises.....	1
Le Ménestrel.....	1
Massacre de la St.-Barthélemy.....	1
Histoire de l'Inde.....	10- 2
De M. LE DR. PICAULT :—	
Les Contes de l'Alhambra	2
Le Pacha à Mille et une Queues	4
La Fleur des Bois par H. de Balzac...	1
De Rohan par Eugène Sue.....	1
Cadet de Colobrière.....	1
Différents ouvrages Anglais.....	19 10
De M. W.-H. ROWEN :—	
Le Fantastique, (relié).....	4
Le Ménestrel “.....	5- 1
De M. JOSEPH DOUTRE :—	
Le Comte de Monte-Christo par A. Dumas.....	1
D'UN AMI DE L'INSTITUT :—	
Missions du Levant.....	1
De S. MARTIN :—	
La Quotidienne et la Canadienne...	1
Les Constitutions des Jésuites	1
Les Mille et une Nuits.....	1
Les Mille et un jours.....	1
Almanach de la Santé 1852.....	1
L'Echo des Feuilletons 1842.....	1
Les Etrennes de mon Oncle.....	1

Les Mémoires d'un enfant de la Sa-	17	
voie.....	8-	1
DE J.-B. LEMAITRE :—		
Romance des Pyrénées.....		4
Lettres de Ninon.....		3
Lettre de P. Du Calvet.....	8-	1
DE M. G.-E. DESBARATS :—		
Statuts Provinciaux 1850.....		2
Statutes of Canada 1851.....		1
Statuts du Canada 1851.....	4-	1
DE M. J. DURAND :—		
Blackwood's Magazine.....		1
Exploration Géologique.....	2-	1
DE L'HON. S. DE BEAUJEU :—		
Documents Historiques sur l'Etat de		
New-York.....		1
Essais de Montaigne.....		6
Œuvres de Molière.....		7
Commentaires sur la coutume de Paris		2
Collections historiques de la Lou-		
siano.....	17-	1
DE M. P. BLANCHET :—		
Documents sur les pertes de 1337-38.		1
Arpentage du St.-Maurice.....		1
Revenus et dépenses du Canada.....		1
Rapport sur la pétition du Révérend		
Destroismaisons.....	4-	1
DE J.-G. BÉRUBÉ :—		
Revue du Nouveau Monde.....		2
Fleurs de l'Eloquence.....		1
Anselme le Mendiant.....		1
Esquisse biographique de Mgr. Affie..		1
Joseph, (Bitaubé.)		1
Pamphlets,	9-	3
DE M. F.-X. DESORD :—		
Le Vicomte Bragelonne.....		1

DE M. P. ARPIN :—(New-York)	
Le colier de la Reine.	1
DE M. A. D'AMOUR :—	
Les Ruines.	1
DE M. J. DOUGALL :—	
Canada Temperance Advocate, (1849)	1
DE M. N. CYR :—	
Histoire de la ligne de Cambrai.	2
Discours sur l'histoire Universelle.	2
Le jeune homme à l'entrée de sa vie.	1
Dix ans d'études historiques, par Au-	
gustin Thierry.	1
Procès de M. de Pradt.	1
Vie de Martin Boos.	1
Histoire de l'Eglise Chrétienne.	1
Archives Littéraires de l'Europe	7
Le Semeur Canadien	1
Tablettes Chronologiques de l'Histoire	
Universelle	20- 3
DE M. C. COURSOULES :—	
Œuvres d'Alphonse Brot.	1
DE M. R. LAFLAMME :—	
Dictionnaire d'histoire Naturelle.	15
DE L'HON. A. N. MORIN :—	
Tableaux du Commerce et de la Na-	
vigation du Canada pour 1850.	1
DE DR. E. B. O'CALLAGHAN :	
Documentary History of the state of	
New-York.	1
Patent office Report, 1850—51.	1
Laws of N. Y. Canals.	3- 1
DE M. T. SOUCI :—	
De l'Allemagne, par Mme. de Staël. .	1
Revolutions in Europe.	1
William Wallace.	1
Awful exposure of Maria Monk.	1
Voyage vers l'Eternité.	6- 2

DE M. P. LUSSIER :—	
Théâtre Français.....	5
DE M. TELLIER :—	
Histoire de la Marine Française par E. Sue.....	4
DE M. L. LORENGER :	
Les Mémoires du Diable, par Frédéric Souillé.....	5
DE M. J. BOUTHILLIER :—	
Soirées de Walter Scott, par P. L. Ja- cob.....	4
DE M. A. C. LETOURNEUX :—	
Gil Blas.....	4
D'UN AMI DE L'INSTITUT :—	
Petit Catème de Massillon.....	1
DE M. H. FABRE :—	
Les Révélations du crime, Chroniques canadiennes.....	1
Les 92 Résolutions et 3 autres Pam- phlets Politiques.....	4
Papineau et Nelson, Blanc et Noir..6-	1
D'UN AMI DE L'INSTITUT :	
Gil Blas.....	3
Chysal, or the Adventures of a Gui- nea.....6-	3
DE M. P. P. COLERET :	
Nouveau Dictionnaire Historique....	4
DE M. J. RACICOT :—	
Les Lettres d'Atticus.....	1
An Introduction to Electricity.....	1
Quincy's Dispensatory.....3-	1
D'UN AMI DE L'INSTITUT :—	
Catéchisme Politique de A. G. Lajoie	1
DE F. M. DEROME :—	
Canada Directory, 1851 et 1852.....	1
DE M. A. E. DUPRÉ :—	
La Mnémotechnie, par A. Paris. ...	1

DE M. E. A. DUGAS :—

L'Origine du Despotisme par Boulanger	1
Mémoire de Brandebourg	1
Commentaires sur la Cavalerie	3- 1

DE PLUSIEURS AMIS DE L'INSTITUT :—

Les Œuvres complètes de Balzac	8
Dictionnaire de l'Industrie Commerciale	10
Découvertes Scientifiques Modernes par Figner	2
Histoire de la conquête de l'Angleterre — A. Thierry	4
Expédition Maritime des Normands ..	1
L'Eglise et le Pouvoir, L. Gauger. .	26- 1

DE M. G. VALLÉE :

Lettres sur le Dauphin	1
Education des Princes	1
Histoire de l'ancien gouvernement de France	5- 3

DE M. L. PERRAULT :—

Statuts Provinciaux, 1816—47—	2
Langue Romane Dictianorum, 1697	3- 1

DE M. A. PANNETON :—

Œuvres choisies de Colardeau	1
------------------------------------	---

DE M. O. BEAUCHEMIN :—

Histoire Universelle du Diodore de Sicile	2
---	---

DE W. H. WHITEFORD :—

Histoire de la Pologne	1
Une Hôte au Désert,	2- 1

DE M. J. BERTHELOT :—

Défense de l'Ordre Social	1
Jérémie Bentham à ses concitoyens. .	2- 1

DE M. JULIEN PERRAULT :—

Selecta Falala	1
----------------------	---

DE M. C. TETU :—	
Œuvres de Regnard	1
DE M. LEMAITRE :—	
Revue Française	1
Total des livres donnés	941
Montréal, 17 Février 1852.	

AUTRES DONs.

M. M. DESNOYERS :—	
Le Portrait de l'honorable B. Joliette,	
Le Portrait de Mgr. De Charbonnet,	
M. H. FABRE :—	
Le Portrait de l'Hon. L. J. Papineau,	
DEUX AMIS DE L'INSTITUT :—	
Une carte de la ville de Paris,	
UN AMI DE L'INSTITUT :—	
Une carte géographique du Texas, de l'Oré-	
gon et de la Californie,	
Une vue du pont de Bordeaux,	
M. A. COMTE :—	
4 cartes géographiques, l'Asie, l'Afrique,	
l'Océanie et une Mape-Monde.	
M. C. O. BEAUCHEMIN :—	
Le portrait de Kossuth.	
M. L. PERRAGLT :—	
Un billet de \$1, du Congrès Américain, de	
1776.	

Drapeau.

Le 20 juin 1851, cinquante neuf membres de l'Institut déposèrent, chacun un écu, entre les mains de MM. J. B. E. Dorion et C. J. H. La Croix pour faire exécuter un drapeau pour rallier les membres dans la procession de la St. Jean Baptiste.

Voici leurs noms : MM.

J.-B.-E. Dorion,
C.-J.-H. Lacroix,
C.-F. Papineau,
D.-E. Papineau,
S. Martin,
J.-E. Ferté,
O. Beausoleil,
O. Giroux,
A.-L.-C. Merrill,
T. Belisle,
C. Leduc,
E. Poitvin,
T.-J.-D.-A. Bettey,
J.-L. Augé,
L. Desrosiers,
T. Lafricain,
T. Durand,
P. Cajetan,
Chs. Desnoyers,
F.-X. Brazeau,
T. Bouthillier,
L. Lazure,
P. Hudon,
Chs. Quevillon,
A. Tellier,
A. Ouellette,
G. Laverdure,
A. Mousseau,
Chs. Marchand,
T. Turgeon,

P.-O. Larose,
A. Guimont,
A.-G. Lord,
L.-J. Béliveau,
Louis Lorenger,
J.-C. Barbeau,
A. Roy,
Jos. Doutre,
J. Cassidy,
A.-A. Dorion,
Joseph Papin,
V.-P.-W. Dorion,
D. Latte,
L.-S. Morin,
Dr. Bibaud,
J.-E. Lafond,
A. St.-Amand,
T.-G. Coursolles,
J.-W. Marchand,
Léon Doutre,
Ed. Meyer,
M. Emery,
J.-O.-E. Labadie,
F. Pomminville,
A. DeBelive,
P. Blanchet,
J.-B. Lemaitre,
D. Francœur,
H. Fissiault,

Cette souscription s'élevait à

\$29

Le Drapeau coute,

21

Balance déposée entre les mains du trésorier, \$ 84

INSTITUT-CANADIEN.

Premier Concours Littéraire.

CONCOURS — BOUCHERVILLE.

— 1851. —

PRIX: Valeur de \$40.

C'était à l'honorable M. P. De Boucherville qu'il était réservé d'ouvrir sous le patronage de l'Institut-Canadien, un concours littéraire, à la jeunesse du pays, comme marque d'estime et d'encouragement pour une institution destinée à produire du bien, à faire faire un grand pas au progrès de l'éducation.

Le noble et louable exemple donné par cet intégral et patriotique citoyen, portera ses fruits, nous osons l'espérer. Nous nous bornons simplement à enregistrer le rapport suivant de l'Institut, car il fait le plus grand honneur à M. De Boucherville et suffit pour lui acquiescer l'estime et la reconnaissance de tous ceux qui ont l'intelligence des bienfaits que peut produire une institution littéraire.

On trouvera à la suite de ce rapport, les rapports des juges nommés pour juger du mérite des essais qui leur seraient soumis.

RAPPORT SPÉCIAL DU COMITÉ DE RÉGIE DE L'INSTITUT CANADIEN.

Messieurs de l'Institut,

Déjà vous en avez été informés : l'Institut-Canadien a dernièrement reçu de la part d'un de nos plus respectables citoyens, un témoignage tout à la fois, d'indulgente approbation des travaux passés de l'Institut, d'encouragement délecté à les continuer et d'une généreuse sollicitude pour ce modeste abri, premier lycée d'instruction volontaire, ouvert à la jeunesse canadienne.

L'Honorable M. DE BOCCHERVILLE, en offrant de couronner dans l'Institut l'essai qui aura développé avec le plus de bonheur la thèse, *des devoirs de l'homme envers la société et sa famille*, thèse si vaste par ses idées d'applications, si élevée par l'immuabilité des principes sur lesquels elle s'appuie : cet honorable citoyen a compris que nul sujet ne serait plus agréable que celui-là aux membres de cet Institut.

Inviter de jeunes hommes à vénérer l'Arche-d'Alliance nationale et le foyer de la famille, ce serait seulement leur recommander de ne pas étouffer les libres pulsations de leur cœur. Mais les engager à apprécier par eux-mêmes et à mesurer l'étendue de leurs devoirs civiques et de famille : c'est les habituer du bonno heure à ne connaître d'autres sentiers que ceux du devoir, à n'honorer d'autre grandeur que celle de l'honnêteté.

Dans l'acception exacte du mot, ce que vient de faire l'honorable M. DE BOCCHERVILLE est donc un acte patriotique. Or à un acte de ce genre on

ne répond point avec des mots : les actes ont plus de valeur.

Aussi, Messieurs de l'Institut, Votre Comité n'a que faire d'insister auprès de vous, sur cette pensée, qu'autant que faire se pourra, il faudra que le mérite des Essais soit à la hauteur de la proposition mise au concours.

Voici les règles du concours, pour lesquelles nous demandons votre approbation :

I

A dater d'aujourd'hui, 1 Mai 1851, un concours est ouvert à la jeunesse du pays, pour un Essai sur la proposition suivante :—*Du meilleur emploi qu'un citoyen peut faire de son existence, tant pour la société que pour sa famille.*

II

Le concours est ouvert jusqu'au 1er jour de Novembre 1851.—Les concurents devront livrer leurs Essais pour cette époque.

III

Le Comité de Régie de l'Institut Canadien choisira en dehors des membres composant l'Institut, trois personnes compétentes, chargées de juger les Essais, et de proclamer celui qu'elles penseront le plus digne d'être couronné.

IV

Le choix de ces personnes devra être ratifié par l'Institut, dans sa première séance régulière du mois d'octobre 1851.

V

L'Essai jugé le plus digne d'obtenir le prix, sera proclamé sur le rapport des juges, dans la séance du 17 décembre 1851, jour anniversaire de la fondation de l'Institut.

VI

Le prix destiné par l'Hon. P. DE BOUCHERVILLE à l'auteur de l'Essai couronné, consistera en une médaille d'or, de la valeur de £10, ou en une même somme d'argent, au choix du compétiteur heureux.

VII

L'Institut aura le droit de conserver les différens essais soumis au concours, et pourra les publier dans les journaux.

Toutes correspondances ou demandes d'explications sur le concours, devront être adressées au Secrétaire-Correspondant de l'Institut-Canadien.

Le tout respectueusement soumis,

P. G. PAPINEAU,
Rapporteur
C. R. I. C.

Montréal, 17 Avril 1851.

RAPPORTS

DE MM. LES JUGES DU CONCOURS-BOUCHERVILLE.

*M. le Président de l'Institut Canadien,
et Messieurs les Membres du Comité :*

MESSIEURS,—Je, soussigné, nommé par votre comité un des juges des essais présentés au concours pour le prix offert si généreusement par l'hon. P. D. De Boucherville, ai l'honneur de vous faire rapport, qu'il n'a été soumis qu'un seul essai à mon examen. Du moins, je suis heureux de dire qu'il renferme un mérite plus qu'ordinaire. Il annonce de la part de l'auteur des études sérieuses en économie politique et sociale. Le point de vue sous lequel il a envisagé son sujet est neuf, et les idées qu'il développe, sont sans aucun doute, appelées à exercer une

grande influence sur nos sociétés modernes. Il n'y a pas le moindre doute que l'*intérêt bien entendu*, séparée de ce qui le rabaisse et le rapetisse dans l'acception ordinaire du mot, et élevé au rang des plus beaux sentimens humains, dans celle que lui donne l'auteur, ne soit un des moyens les plus puissans, dont puisse se servir le philosophe, pour le perfectionnement de l'humanité. Plus les masses seront imbuës de cette vérité, que non seulement il est beau de remplir ses devoirs envers la famille et envers la société, mais de plus qu'en le faisant on sert ses propres intérêts, plus on leur donnera de motifs de les accomplir fidèlement.

Tout en admettant la vérité, que l'*intérêt*, dans le sens que lui donne l'auteur, est appelé à exercer un haut degré d'influence, je suis néanmoins d'opinion qu'il lui a donné un peu trop d'extension. Il remplacerait presque les vérités morales, sur lesquelles repose la société. L'*intérêt bien entendu* pourra être un auxiliaire puissant pour mener les hommes à l'accomplissement des devoirs que leur impose la morale, mais il ne saura jamais la remplacer.

N'étant appelé qu'à donner une opinion sur l'ensemble de l'essai, et non à en faire une critique, je ne ferai que signaler le long détour par lequel l'auteur entre dans son sujet, la peinture peut-être un peu chargée de ce qu'étaient les gouvernemens européens sous la monarchie absolue, enfin quelques déductions qui ne m'ont pas semblé tout-à-fait correctes.

Le style de l'écrit est généralement facile et correct, et annonce de la part de l'auteur une assez grande habitude d'écrire.

En résumé, je répète que j'ai trouvé beaucoup de mérite à l'écrit, et je n'hésite pas à dire qu'il est digne du prix offert.

Je ne saurais terminer sans exprimer au comité mon regret, qu'il n'ait pas cru devoir nommer un plus grand nombre de juges. L'appréciation de l'écrit y eut certainement gagnée. Mais puisqu'il a jugé à propos d'en agir autrement, je lui soumetts franchement mes remarques. Si elles ne sont pas trouvées justes par la majorité, je déclare du moins hautement qu'elles sont consciencieuses.

J'ai l'honneur d'être,

M. le Président,

et Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

LOUIS GIARD.

Montréal, 20 décembre 1851.

Monsieur le Président,

Messieurs de l'Institut-Canadien ;

Ayant eu l'honneur d'être choisi comme un des juges pour décider du mérite des Essais qui seront soumis au Concours ouvert à la jeunesse du pays par l'honorable Pierre de Boucherville ;

J'ai l'honneur de vous faire rapport :

Qu'un seul essai a été livré à mon examen, et que quoique cette circonstance soit regrettable, néanmoins j'éprouve la satisfaction de pouvoir dire que cet essai est digne des plus grands éloges, que l'auteur me paraît avoir bien saisi la question posée, et l'avoir résolue avec beaucoup d'à propos.

Cet essai contient des aperçus justes, des appréciations profondes et bien tracées, et des sentimens du plus pur patriotisme.

L'auteur de cet essai nous expose avec beaucoup de justesse et de netteté ce que doit être de nos jours la conduite du citoyen vertueux au sein de sa famille et au milieu de la société où la providence l'a placé.

Il nous représente avec force comment l'homme intelligent sur la plénitude de ses droits et sur l'étendue de ses devoirs peut et doit sauvegarder l'indépendance de son pays tout en concourant au bien-être de sa famille, toujours dépendante de la prospérité générale.

Il nous signale avec avantage comme quoi le citoyen modeste dans ses habitudes et humble dans ses mœurs, mais d'un caractère ferme et bien tempéré, peut opérer le bien en vue de son propre intérêt et qu'en travaillant à obtenir sa juste part des jouissances de ce monde, il peut encore et doit nécessairement activer et augmenter celle des autres.

En effet, le citoyen, tel qu'il nous le dépeint, qui n'aspire qu'à accomplir sa juste part du bien dans l'acheminement général de l'humanité vers un état toujours perfectible, travaille efficacement tant au bonheur de sa famille qu'à la prospérité de la société, qui ne se compose que de la richesse particulière de chaque famille.

Il nous fait voir aussi comment le citoyen, tout en employant son temps et son industrie au bien-être de sa famille, peut prendre une large part dans la direction des affaires publiques de son pays et déjouer par sa fermeté et son indépendance de caractère les intrigues de l'ambitieux qui ne s'efforce qu'à concentrer en sa personne les bienfaits réservés à l'espèce humaine toute entière. Il nous démontre que c'est l'espèce humaine qui doit prédominer sur les individualités et que c'est naturellement sous la bénigne influence d'institutions démocratiques que les hommes qui ont tous droit au même héritage, savoir de la terre, de l'air et de l'eau librement exploités, peuvent plus avantageusement acquérir un bien-être que Dieu a indiqué au premier homme en le plaçant sur la terre et en lui dénombrant l'immensité de ses possessions et les lui assujettissant.

Il nous apprend que nous sommes tous solidaires les uns des autres, et que notre intérêt bien entendu ; tout en faisant notre propre affaire, est de promouvoir la cause de notre voisin et de notre semblable pour, le plus souvent, obtenir directement les bien-faisans résultats d'une prospérité devenue générale.

Il appuie avec bonheur sa doctrine sur une citation prise de M. de Tocqueville qui reconnaît que : " si la doctrine de l'intérêt bien entendu ne produit pas de grands dévouemens, elle suggère chaque jour de petits sacrifices ; que si à elle seule elle ne saurait faire un homme vertueux, du moins elle forme une multitude de citoyens réglés, tempérans, modérés, prévoyans, maîtres d'eux-mêmes, et que si elle ne conduit pas directement à la vertu par la volonté ; elle en rapproche insensiblement par les habitudes."

Enfin il nous dit : " que du moment que chaque citoyen comprendra que non seulement il est beau, mais qu'il est encore utile pour soi-même et pour les autres, de comprendre que la pratique de la vertu est la première base de l'édifice de la fortune et que s'il veut acquérir des biens et de la considération, il lui faut avant tout, avant le talent, l'éducation et l'amour du travail, un caractère irréprochable et un nom pur."

La doctrine de l'intérêt bien entendu telle que développée par l'auteur de l'essai sur le meilleur emploi que doit faire un citoyen de son existence tant pour la société que pour sa famille me paraît être en parfaite harmonie avec cette autre doctrine de l'intervention pacifique et morale des populations civilisées les unes à l'égard des autres qui commence à se développer de nos jours et qui conséquemment sera beaucoup plus large et plus bien-faisante dans ses résultats.

Cette doctrine que la délivrance de Kossuth a

déjà, pour ainsi dite, consacrée définitivement au milieu de deux des nations les plus éclairées de l'univers, révèle énergiquement à nos yeux, quel doit et devra être par la suite le meilleur emploi qu'un peuple peut faire de sa grandeur et de sa puissance tant pour le bonheur des autres peuples que pour le sien.

En résumé je considère que cet essai est digne du prix destiné par l'honorable citoyen, qui dans son patriotisme éclairé, et dans son amour pour la jeunesse de son pays, a si généreusement ouvert ce concours et qui a donné un si noble exemple à sa patrie qui lui en sera toujours reconnaissante.

P. R. LAFRENAYE.

Montréal, 20 décembre 1851.

~~~~~

## CONSTITUTION De l'Institut-Canadien.

### ART : I.

La Société fondée par cette Constitution se nomme INSTITUT-CANADIEN.

### ART : II.

L'Institut-Canadien est fondé dans un but d'instruction mutuelle et de progrès généraux. A ces fins, les Membres de cette Société se réunissent une fois chaque semaine et ont à leur disposition une Bibliothèque et une Chambre de Lecture.

### ART : III.

L'Institut-Canadien se compose d'un nombre indéterminé de Membres, divisés en Membres Actifs et en Membres Correspondants.

### ART : IV.

Peut être Membre Actif, toute personne admise sur motion régulière, dont avis aura été donné huit jours d'avance.

ART : V.

Peut être Membre Correspondant, toute personne demeurant hors de la Cité de Montréal, désirant favoriser l'Institut de communications littéraires ou scientifiques,

ART : VI.

Toute personne étrangère à l'Institut peut s'abonner à la Chambre de Nouvelles et à la Bibliothèque, en se conformant aux Règlements.

ART : VII.

Tout Membre Actif qui se conforme aux Règlements est éligible aux charges, a accès à la Bibliothèque, à la Chambre de Lecture, à la salle de discussion, a voix délibérative et droit de vote sur toutes questions.

ART : VIII.

Les Membres Actifs paient une contribution annuelle fixée par les Règlements.

ART : IX.

Les officiers de l'Institut sont : un Président, un premier et un second Vice-Présidents, un Secrétaire-Archiviste ; un Secrétaire-Correspondant, un Trésorier, un Bibliothécaire, et un Assistant-Bibliothécaire,

ART : X.

Tous les officiers de l'Institut sont élus à la majorité des Membres Actifs présents, au scrutin-secrèt, tous les six mois, savoir, à la première séance des mois de Mai et de Novembre, et ne peuvent être réélus au même emploi plus de deux semestres consécutifs, à l'exception du Secrétaire-Archiviste, du Secrétaire-Correspondant, du Trésorier et du Bibliothécaire qui peuvent être continués en charge aussi longtemps que l'Institut le juge à propos.

ART : XI.

Le Président préside à toutes les assemblées de l'Institut et du Comité de Régie ; il y maintient l'ordre, décide toute question d'ordre et ne peut voter que dans le cas d'une égale division des voix.

ART : XII.

En l'absence du Président, du 1er et 2nd Vice-Présidents, l'Institut nomme un Président *pro tempore*.

ART : XIII.

Le Secrétaire-Archiviste est le dépositaire des archives de l'Institut, tient une liste de tous les membres, ainsi qu'un journal des procédés de chaque séance et est de droit le Secrétaire du Comité de Régie.

ART : XIV.

L'Assistant-Secrétaire-Archiviste remplace le Secrétaire-Archiviste en cas d'absence, et lui aide à remplir ses fonctions.

ART : XV.

Le Secrétaire-Correspondant est chargé, sous la direction du Comité de Régie, de la correspondance de l'Institut, et en son absence le Secrétaire-Archiviste remplit ses fonctions.

ART : XVI.

Le Trésorier veille à la perception des contributions, est le dépositaire des fonds de l'Institut, ne débourse aucune somme d'argent sans l'ordre du Comité de Régie ; doit tenir une liste de tous les Membres Actifs de l'Institut, doit présenter tous les mois, au Comité de Régie, un état des recettes et des dépenses, et de plus, doit faire à la fin de chaque semestre, un rapport de son administration lors des élections semestrielles de l'Institut.

ART : XVII.

Le Bibliothécaire veille à la Bibliothèque et à la Chambre de Lecture, de l'état desquelles il doit rendre compte, tous les mois, au Comité de Régie ; il doit aussi accuser réception de tout don de livres et de pamphlets fait à l'Institut, en tenir un catalogue régulier avec les noms des donateurs, ainsi que de tous autres livres appartenant à l'Institut, et présenter tous les semestres, un rapport de son administration.

ART : XVIII.

L'Assistant-Bibliothécaire le remplace au besoin, et lui aide à remplir ses fonctions.

ART : XIX.

Le Comité de Régie gère toutes les affaires de l'Institut, reçoit et examine tous les rapports des officiers, dirige la correspondance de l'Institut, par l'entremise du Secrétaire-Correspondant, doit siéger tous les quinze jours, tenir journal de ses procédés, et en faire chaque mois rapport à l'Institut.

ART : XX.

On peut en appeler à l'Institut de toute décision du Président.

ART : XXI.

Tous les procédés de l'Institut se font en français. Toute motion, tout rapport se fait par écrit.

ART : XXII.

La fête patronale de l'Institut est la St. Jean-Baptiste.

ART : XXIII.

L'Institut ne peut se dissoudre que du consentement des neuf dixièmes de tous ses Membres Actifs.



ART : XXIV.

Toute motion pour amender, suspendre ou annuler quelqn'un des articles de cette Constitution, sera lue à la première séance du mois d'Octobre, affichée dans les salles de l'Institut jusqu'à la 2<sup>d</sup>e séance du mois suivant, où elle ne pourra être adoptée que par les trois quarts des Membres présents, dont le nombre ne sera pas moins de cinquante.

---

## Règlements.

---

ART : I.

Il y a une séance tous les jeudis soir : le *quorum* est de dix Membres.

ART : II.

ORDRES DU JOUR.

- 1o. Lecture de la minute de la dernière séance et de celles des séances précédentes qui n'auraient pas été lues.
- 2o. Lecture de l'essai.
- 3o. Déclamation.
- 4o. Discussion du jour.
- 5o. Inscription pour essai.
- 6o. Choix d'un sujet de discussion pour les séances subséquentes et inscriptions des discutants.
- 7o. Lecture des rapports.
- 8o. Seconde lecture et considération des rapports.
- 9o. Motions pour admission des Membres.
- 10o. Prise en considération des motions dont avis a été donné.
- 11o. Autres motions et avis de motions.

ART : III.

Toute proposition, pour être reçue, doit être écrite et secondée.

ART: IV.

Sur motion, une séance ordinaire ou extraordinaire peut être spécialement consacrée à un objet quelconque.

ART: V.

Sur demande de sept Membres, le Président convoque une assemblée extraordinaire, à laquelle on ne pourra s'occuper que du sujet mentionné dans la convocation.

ART: VI.

La contribution annuelle des Membres Actifs est de dix chelins, payable par semestres et d'avance; les semestres commencent le 1er des mois de Janvier et de Juillet. Les abonnés à la Bibliothèque et à la Chambre de Lecture paient quinze chelins par année, semestriellement et d'avance.

ART: VII.

Lorsqu'une personne sera reçue Membre Actif, elle recevra une carte d'admission pour laquelle elle paiera cinq chelins, à part le semestre courant, et elle ne sera considérée comme Membre qu'après avoir reçu cette carte.

ART: VIII.

Pour être éligible aux charges et avoir droit de vote aux élections, il faut avoir payé tous les arrérages et le semestre alors courant.

ART: IX.

Tout Membre Actif arriéré d'un semestre de contribution échue est privé de tous les droits dont jouissent les Membres.

ART: X.

Sur motion, l'Institut pourra faire rayer le nom de tout Membre Actif arriéré de deux semestres entiers de contribution, et tout Membre dont le nom aura

été ainsi rayé ne pourra être admis de nouveau sans payer préalablement tous les arrérages qu'il devait lors de la radiation de son nom.

ART : XI.

Le Comité de Régie ne peut contracter aucune dette ni disposer d'aucune somme d'argent, sans l'autorisation de l'Institut.

ART : XII.

Tout officier s'absentant à trois séances régulières et consécutives, sans en donner de raisons légitimes, peut être déposé de sa charge et remplacé à la séance suivante.

ART : XIII.

Toute élection, soit générale, soit temporaire, se fait au scrutin-secret et à la majorité absolue des bulletins. La candidature est permise.

ART : XIV.

Le Trésorier, ou le Secrétaire-Archiviste en son absence, aura à chaque séance une liste alphabétique des Membres, indiquant ceux qui ont payé leur contribution et ceux qui la doivent.

ART : XV.

Toute personne étrangère introduite par un membre, peut assister aux séances de l'Institut.

ART : XVI.

Le Comité de Régie peut établir pour la salle des séances et la Chambre de Lecture, tels Règlements particuliers qu'il juge à propos, et qui, pour être en force, doivent être ratifiés par l'Institut.

ART : XVII.

Tout don fait à l'Institut-Canadien est reçu par le Bibliothécaire ou le Trésorier qui doivent en faire rapport au Comité de Régie, à l'assemblée subséquente.

ART : XVIII.

L'Institut peut nommer des Comités spéciaux chaque fois qu'il le juge nécessaire.

ART : XIX.

Toute motion d'ajournement est toujours d'ordre.

ART : XX.

Toute motion dont il n'aura pas été donné avis devra, sur demande de trois Membres, être remise à une séance subséquente pour être prise en considération.

ART : XXI.

Chaque Membre ne peut prendre la parole qu'une seule fois sur la même question, à l'exception néanmoins de celui qui ouvre la discussion, auquel le droit de réplique est accordé. Le Président peut, contrairement à cette règle, donner la parole à celui qui est personnellement attaqué, ou auquel on prête des paroles qu'il n'a pas dites.

ART : XXII.

Toute motion pour amender, suspendre ou abroger quelqu'un des articles de ces Règlements ne pourra être prise en considération qu'aux séances des mois d'Avril et d'Octobre, et ne pourra être adoptée que par les trois quarts des Membres présents, dont le nombre ne sera pas moins de vingt-cinq. Avis de telle motion devra être donné huit jours d'avance et affiché dans les salles de l'Institut.

---

## INSTITUT-CANADIEN.

### SEPTIEME RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE RÉGIE DE L'INSTITUT-CANADIEN.

*Travail et Concorde:  
Altius tendimus.*

*Aux Membres de l'Institut.*

MESSIEURS,

Votre Comité de Régie a la satisfaction de vous annoncer dans ce septième anniversaire de sa fondation que les efforts de cette institution pour répandre l'instruction, inspirer l'amour du travail et de l'étude, et pour former le cœur et l'esprit en leur rissant des saines notions des vertus civiques et des idées d'avancement et de progrès social, ont été couronnés du plus brillant succès pendant l'année qui vient de s'écouler.

Notre société, fondée le 17 décembre 1844 dans un but d'union, d'instruction mutuelle et de progrès général, a non seulement pu subsister, mais encore progresser et devenir florissante au point où elle est aujourd'hui, sans autre appui pour ainsi dire que la persévérance, le zèle, le travail, les sacrifices et le dévouement de la jeunesse de Montréal. Notre Institut a depuis sept ans rencontré bien des obstacles, mais il les a tous surmontés et il peut se glorifier aujourd'hui d'avoir établi son existence sur des bases inébranlables.

Pour nous encourager dans nos travaux, nous avons rencontré la sympathie de quelques citoyens généreux, au nombre desquels il faut compter en première ligne l'honorable P. de Boucherville. C

généreux citoyen, comprenant toute l'importance de notre institution, a bien voulu mettre à notre disposition la somme de £10 pour couronner un essai sur le meilleur emploi qu'un citoyen peut faire de son existence, tant pour la société que pour sa famille. Un concours a été ouvert en conséquence sous le patronage de l'Institut. L'essai jugé digne d'obtenir le prix a été proclamé ce soir.

Espérons que la noble conduite de M. de Boucherville encouragera encore d'avantage la jeunesse à redoubler de zèle et de travail pour mériter l'estime et la sympathie de ses amis dans la carrière littéraire.

#### TRAVAUX DE L'INSTITUT.

Depuis le 17 décembre dernier, il y a eu cinquante-une séances régulières de l'Institut, à chacune desquelles un grand nombre de questions de haute importance ont été habilement et éloquemment discutées par différens membres de cette institution. Quatre essais ont été lus par MM. Gustave Papineau, P. Blanchet, Emery et Marchand. La constitution et les réglemens ont été modifiés et amendés de manière à favoriser la marche de notre institution.

#### LECTURES PUBLIQUES.

Il a été fait pendant l'année, devant l'Institut Canadien, sept lectures publiques, dont quatre par M. Dessaulles, une par le Dr. Sabourin, une par M. Latte et une par M. Loranger. Le comité a le plaisir d'annoncer que plusieurs messieurs se sont rendus à l'invitation qui leur a été faite par l'Institut de donner plusieurs lectures publiques dans le cours de cet hiver.

L'Institut ose espérer que le public accueillera ces lectures avec le même empressement que par le passé.

# BIBLIOTHEQUE.

Grâce à la générosité de plusieurs amis de l'Institut et à la bonne administration des finances, notre bibliothèque qui se composait le 17 décembre 1851, de 687 volumes, contient aujourd'hui près de 1500 volumes outre un grand nombre de pamphlets. Dans le cours de l'année qui vient de finir, la somme de £87 a été dépensée à faire l'achat d'une très belle collection d'ouvrages modernes, et il reste encore en caisse une somme de £40 destinée à l'achat de nouveaux livres. L'Institut se flatte de posséder actuellement une excellente collection d'ouvrages précieux en tous genres, qui doivent fournir une somme abondante d'instruction à tous ceux qui ont soif d'études et qui veulent utiliser leurs loisirs et puiser des connaissances dans des livres pour leur avantage et celui de la société en général. Espérons encore qu'avec le concours et l'appui de tous les amis des lettres et des connaissances utiles et avec les épargnes de l'Institut, notre bibliothèque contiendra près de 3000 volumes au 17 décembre 1852. La circulation des volumes a été depuis le mois de mai d'environ 200 par mois. Ce beau résultat est dû à l'acquisition des magnifiques ouvrages importés de France en mai dernier.

## CABINET DE NOUVELLES.

Le cabinet de nouvelles contient 60 journaux périodiques dont 25 sont du Bas-Canada, 14 du Haut-Canada, 18 des Etats-Unis et 3 de l'Europe.

## LES MEMBRES.

Le nombre des membres actifs s'est considérablement augmenté depuis un an. Le 17 décembre dernier, il était de 226 ; aujourd'hui il a atteint le chiffre de 325, et il promet de s'accroître de plus en plus. “ Espérons, comme le disait le rapport annuel

“de l'année dernière, que tous nos concitoyens com-  
 prendront l'utilité de notre association, et qu'ils  
 viendront prendre part au banquet intellectuel  
 ouvert à toutes les intelligences et à toutes les  
 conditions.”

Nous avons la douleur de consigner ici la mort de  
 deux membres actifs de l'Institut-Canadien. MM.  
 Charles Bourdon et Philippe-Gustave Papineau, que  
 leurs talens et leurs mérites avaient élevés aux pre-  
 miers postes d'honneur et de responsabilité dans  
 cette institution.

Versons une larme de regret sur la perte irrépara-  
 ble de ces deux jeunes hommes que la mort nous  
 a arrachés au printemps de leur vie.

#### FINANCES.

Le 17 décembre 1850 le trésorier avait

|                |         |
|----------------|---------|
| en caisse..... | £ 1 4 6 |
|----------------|---------|

Depuis cette époque jusqu'au 17 du  
 courant, les sommes suivantes ont été  
 perçues :

|                                                     |          |
|-----------------------------------------------------|----------|
| Pour contributions ordinaires des mem-<br>bres..... | 143 10 0 |
|-----------------------------------------------------|----------|

|                                                            |       |
|------------------------------------------------------------|-------|
| Pour souscription extraordinaire pour<br>une bannière..... | 7 7 6 |
|------------------------------------------------------------|-------|

|                                       |       |
|---------------------------------------|-------|
| Don de l'hon. P. de Boucherville..... | 1 5 0 |
|---------------------------------------|-------|

|                                                                                                                                                                     |        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Gratification faite par l'hon. P. de Bou-<br>cherville, destinée à couronner un es-<br>sai sur le meilleur emploi qu'un ci-<br>toyen peut faire de son existence... | 10 0 0 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|

|                                                                                                                 |          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Pour autant tiré de la banque, prove-<br>nant de l'assurance de la bibliothè-<br>que, pour achat de livres..... | 118 15 5 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|

|            |          |
|------------|----------|
| Total..... | £282 2 5 |
|------------|----------|



DÉPENSES.

|                                       |   |     |    |    |
|---------------------------------------|---|-----|----|----|
| Achats de livres.....                 | £ | 87  | 6  | 7  |
| Bannière.....                         |   | 5   | 5  | 0  |
| Vieilles dettes liquidées.....        |   | 15  | 0  | 0  |
| Dépenses ordinaires durant l'année... |   | 124 | 15 | 10 |
| Déposé à la Banque.....               |   | 50  | 0  | 0  |

---

£282 2 5

Tel est, messieurs, l'état actuel des affaires de l'Institut. Quelque florissant qu'il soit, nous ne devons pas nous ralentir, mais nous devons au contraire redoubler de zèle et de persévérance dans nos travaux pour atteindre véritablement le but de notre institution en répandant l'instruction et les saines idées de progrès général.

Le tout très-humblement soumis,

P. BLANCHET,

Président de l'Institut.

Montréal, 17 décembre 1851.

---

# INSTITUT-CANADIEN.

## ESSAI BOUCHERVILLE,

PAR M. JOS. DOUTRE,

QUI A REMPORTÉ LE PRIX OFFERT PAR L'HONORABLE  
PIERRE DE BOUCHERVILLE, AU CONCOURS  
LITTÉRAIRE OUVERT A LA JEUNESSE  
DU PAYS SUR LA PROPOSITION  
SUIVANTE :

**Du meilleur emploi qu'un citoyen peut faire  
de son existence, tant pour la société  
que pour sa famille.**

La jeunesse qui a d'ordinaire une si grande confiance en elle-même, qu'elle ne voit presque rien au-delà de l'horizon de ses forces,—la jeunesse qui se croit si souvent de force à attaquer toutes les questions de philosophie et d'économie qui peuvent s'offrir aux spéculations de l'esprit,—la jeunesse éprouve une espèce d'humiliation, en se voyant forcée de confesser son impuissance en présence d'une question où l'expérience est la première science et quelquefois l'unique science qui puisse conduire à une solution rationnelle. Le jeune homme qui n'a pas donné dans ces prétentions illusoires, naturelles à son âge, se résigne avec moins de répugnance à l'obligation d'incliner la tête devant une question d'expérience ; mais quelque soit l'ar-

rogance ou l'humilité des jeunes intelligences, toutes sont indistinctement forcées de se courber devant cette grande institutrice des nations et des individus, que l'on appelle l'expérience.

Le sujet de cet essai, si simple au premier coup d'œil, est de nature à faire faire un retour salutaire à bien des jeunes gens, sur le degré de leurs prétentions d'érudition et de talents. Le besoin indispensable des leçons de l'expérience, dans une question comme celle-ci, aura, j'en suis certain, refroidi considérablement l'ardeur de la compétition, et suspendu la plume et les méditations d'un grand nombre de jeunes littérateurs.

Pour ma part, je l'avoue avec une humilité dont le peu de mérite de cet essai ne pourra faire révoquer la sincérité en doute, je l'avoue, dis-je, j'ai souvent pris et abandonné la résolution de concourir. Et ce n'est qu'à la onzième heure et plutôt pour établir la lutte, que dans l'espoir du succès, que je me suis enfin décidé à tenter un suprême effort. Dans le désespoir de ne rien trouver dans mes connaissances acquises qui pût me guider et m'inspirer, j'ai plusieurs fois abandonné le projet de me mettre sur les rangs.

Mais j'avais applaudi à la généreuse idée qui avait ouvert ce concours et j'éprouve un peu de satisfaction intérieure en disant que c'est la crainte seule de voir le concours désert et le prix incontesté qui m'a enfin engagé à entrer en lice.

Quand il s'agit de rechercher ce qu'un homme peut faire de mieux pendant le cours de sa vie, pour la société et pour sa famille, il ne se présente à l'esprit que deux clefs pour arriver à une solution, et chacune d'elles ouvre la voie à une multitude de spéculations. La première, très peu sure, est celle des calculs théoriques; la seconde, celle de l'expérience. La première est à peu de chose près, la

seule qui soit laissée à la plus grande partie, sinon à la généralité de ceux qui entreront en concours.

Dans cette question, qui est dans l'ordre social, la même que celle posée par les éclectiques dans l'ordre scientifique, les calculs théoriques et l'expérience mettent en discussion la valeur relative des diverses professions et des différens états de vie. Mais s'engager dans une dissertation de ce genre, ce serait rendre la solution de la question impossible. Et même s'il devait résulter de cette minutieuse comparaison, qu'une profession ou qu'un certain état de vie procurât à l'homme plus de moyens de remplir fructueusement sa carrière pour la société et pour sa famille, on n'arriverait tout au plus qu'à une solution théorique et non à un résultat pratique. Car il est pratiquement impossible et il serait dangereux pour la société, qu'il existât dans son sein un état de vie, qui prévalût à ce point sur les autres classes de la société. Le fait serait pratiquement impossible en ce que cet état de vie privilégié serait bientôt encombré et le fait deviendrait par là même dangereux.

D'ailleurs si l'on scrute un peu les motifs qui déterminent les hommes dans le choix d'un état de vie, on verra que le plus souvent il n'entre aucun calcul de philanthropie ni d'égoïsme dans ce choix et qu'en cela le goût est le plus puissant directeur de la conduite des hommes.

Or le goût ayant une fois tracé toute la carrière de l'homme, et l'homme ne revenant presque jamais sur lui-même, pour s'engager dans une nouvelle route, il serait dans tous les cas parfaitement oiseux, pour la génération présente, de résoudre la question de savoir quel peut être le meilleur état de vie, et de donner la palme à une profession quelconque. Et puis si dans une telle dissertation on arrivait à une solution de ce genre, elle produirait

inévitablement le mal qui vient d'être signalé : l'encombrement, et on le sait, l'encombrement est toujours la ruine de la profession ou de la carrière où il a lieu.

Pour entrer dans la pensée de l'homme généreux, disons du citoyen modèle, qui a ouvert ce concours, il faut, si je ne me trompe, placer la question sur un terrain infiniment plus large et dans des conditions à produire des considérations plus utiles à notre société canadienne.

Admettant d'abord que de tous tems les hommes seront guidés, dans le choix d'un état de vie, par leur goût, plutôt que par aucune autre considération ; que le goût et les besoins de la société produiront toujours une aussi grande variété d'états de vie que par le passé et qu'il est utile et nécessaire que la famille humaine soit partagée en toutes les différentes classes que crée aujourd'hui la diversité des professions,—il ne s'agit pas de savoir dans laquelle de ces professions on peut rendre le plus de services à la société et à la famille, mais *comment et indistinctement, dans aucun état de vie, un citoyen peut le plus fructueusement employer son existence,—pour la société et pour sa famille.* La question ainsi posée exprime, je crois plus fidèlement la pensée qui l'a dictée ; mais elle est infiniment plus difficile à résoudre qu'elle ne le serait, si elle était circonscrite dans la comparaison des divers états de vie.

Un grand nombre de personnes habituées à n'agir que dans le cercle rétréci des intérêts individuels, et à ne voir rien au delà de ce qui peut immédiatement bénéficier ou nuire à leur condition personnelle, en sont venues au point de croire que le soin que l'on porte aux affaires publiques est non seulement incompatible avec celui des affaires privées, mais qu'il lui est directement adverse. Et

*vice versa*, ces mêmes personnes sont arrivées à la conviction que le soin des intérêts publics devait amener comme conséquence immédiate non seulement la négligence des intérêts privés de la famille, mais presque leur sacrifice entier.

Cette opinion n'est pas seulement celle des classes ignorantes; elle a été partagée et elle l'est encore par des personnes instruites; elle est même parvenue au point de faire doctrine.

Sans cesser d'être fausse, cette doctrine est néanmoins appuyée sur des faits qui lui impriment un certain cachet de vérité apparente.

Je m'explique :

Dans les sociétés aristocratiques, comme celle de la France, sous la monarchie, comme celles des gouvernemens absolus de l'Europe, il existe un certain ordre de choses qui est de nature à revêtir cette doctrine d'apparences spécieuses.

Dans ces sociétés, le gouvernement est regardé comme un ennemi perpétuel, dont l'existence est néanmoins acceptée par quelques uns comme nécessaire pour le maintien de l'ordre, par d'autres, et c'est le plus grand nombre, comme la raison du plus fort, c'est-à-dire parce que le gouvernement s'impose lui-même. Le gouvernement prenant ainsi le caractère d'un ennemi aux yeux de la population, il s'établit une lutte sans intermittence entre les individus et la société représentée par le gouvernement. Ceux mêmes qui dirigent le gouvernement, quoique plus instruits que la masse de la population, s'impreignent de l'esprit général, malgré eux, et en assumant la direction des affaires, ils le font avec la disposition de soutenir une lutte sans trêve avec la masse de la population.

Ainsi d'un côté, ceux que le souverain absolu appelle à la direction des affaires, ne regardent pas le peuple, comme un corps composé d'individus dont

chacun a intérêt à la prospérité et à la grandeur de l'état, mais comme une réunion d'esclaves mutins et récalcitrans, avec lesquels ils n'ont d'autre rapport que celui qui existe entre le planteur et le noir. Dans cet esprit, l'impôt que l'état exige de l'homme du peuple, n'est pas regardé par le gouvernant, comme une juste redevance qu'il a droit de percevoir pour le maintien de la société, mais comme la rançon du faible payée au fort. Sous de tels gouvernemens, les ministres marchent perpétuellement à la conquête d'un nouvel impôt, et pour emporter un succès de ce genre, ils s'efforcent de rendre le gouvernement de plus en plus redoutable au peuple, afin d'arracher à la peur, ce qu'ils ne pourraient obtenir du bon sens public. Cette lutte du gouvernement, pour la conquête d'un impôt, se poursuit avec d'autant plus de vigueur, que le gouvernement a le moins de besoin d'une augmentation de revenus. Cet esprit de conquête n'est jamais arrêté que par la crainte d'une révolution. Le peuple est perpétuellement dans un état mixte de soumission physique et de rébellion morale ; et tant qu'il est possible de maintenir cet équilibre par la force et la peur, l'impôt gravit tranquillement l'échelle qui mène aux révolutions. Quand il les frise de trop près, il redescend pour le moment, sauf à reprendre sa revanche, quand la peur aura fait reculer l'esprit insurrectionnel. Dans un besoin public, dans une guerre avec l'étranger, par exemple, l'esprit de lutte disparaît et la raison publique ne laisse jamais le gouvernement en défiant, quel qu'odieuse que soit la forme de ce gouvernement.

Celui donc qui accepte du souverain une fonction publique, semble faire scission avec la société au milieu de laquelle il a vécu ; il s'en détache pour s'adjoindre au corps ennemi. Jusque là il avait été en lutte avec le gouvernement, contre lequel il avait

eu à défendre ses intérêts individuels ; mais dans ce moment, il s'opère en sa personne la confusion du maître et de l'esclave. Ses intérêts individuels n'ont pas plus besoin de ses efforts pour les défendre contre l'autorité ; car en premier lieu sa condition privée est assurée par une grasse rétribution et des faveurs sans nombre de la part du souverain, puis devenant lui-même l'instrument du pouvoir, il sait qu'il ne tiendra qu'à lui de ne pas se blesser soi-même. De ce moment le ministre ne s'occupe plus de lui-même et de ses intérêts privés, toute son attention se concentre dans le soin des intérêts publics.

On pourrait maintenant discuter si ce ministre nouvellement parvenu et dont la position repose uniquement sur la faveur de son maître, cherche à employer son existence pour le bien-être de la société, telle que nous l'entendons ou pour le bien-être particulier de son prince. Mais cette question nous ferait sortir du sujet qui nous occupe.

D'un autre côté la masse du peuple ne regarde pas le gouvernement comme une espèce de mandataire qui est chargé de veiller à la protection de sa personne et de ses biens et qui, dans l'exécution de son mandat, peut avoir besoin de quelques avances qu'il prend sous forme d'impôts ;—elle ne voit en lui qu'une famille qui veut vivre dans le luxe, la grandeur et l'oisiveté et qui, pour satisfaire cette triple passion, lui arrache le fruit de ses sueurs. Les ministres du prince ne sont guères vus d'un meilleur œil ; eux aussi sont des persécuteurs de la masse du peuple, de la société.

Les individus vivant ainsi dans la crainte des gouvernans, s'isolent de la tête de la société, du gouvernement. A leur opinion la société les persécute et les vole sans cesse et bien loin de sentir la disposition de lui faire quelques sacrifices, ils re-



gardent comme un devoir de la haïr. Ils se gardent également bien de rendre service à leurs semblables en élevant la voix contre cet ordre de choses, car ils mettraient en péril l'existence de leurs familles.

Chez les uns et chez les autres donc, chez le gouvernant comme chez l'homme du peuple, la conviction est la même, dans les sociétés aristocratiques : on ne peut dans les rangs de la société, servir la société et sa famille en même tems.

Cette doctrine quoique fausse sous plusieurs rapports, même pour les sociétés aristocratiques, ainsi qu'il serait facile de le démontrer, si c'en était le lieu, ne peut convenir, en ce qu'elle a de vrai, qu'aux sociétés aristocratiques.

En Canada, où la forme de gouvernement quoique très vicieuse, ne peut souffrir qu'une société démocratique, cette doctrine n'a absolument rien de vrai et perd tout ce qu'elle peut avoir ailleurs de précieux. Bien loin même de posséder quelque chose de vrai, elle ne pourrait, si elle était mise en pratique, que ruiner la société et la famille.

Et pour l'homme en qui cette opinion a acquis le caractère d'une profonde conviction, l'idée même d'offrir ce texte comme le sujet d'un concours public, devient une manifestation évidente de la transformation d'idées qui s'opère dans les esprits, durant la transition où se trouve actuellement la société d'un état aristocratique à une organisation démocratique, d'un gouvernement absolu à un gouvernement libre. La pensée d'offrir un pareil sujet au concours, ne serait probablement venue à l'esprit de personne, il y a douze à quinze ans.

En effet, si l'on remonte cette courte période de notre histoire politique, on retrouve en Canada la même lutte que celle que j'ai signalée plus haut dans les sociétés aristocratiques de l'Europe, entre

la société représentée par le gouvernement et les individus. A cette époque le gouvernement était regardé comme l'ennemi naturel du peuple. Celui qui voulait accroître son bien-être individuel et celui de sa famille, celui qui voulait acquérir de la fortune, croyait devoir adopter comme premier principe d'économie, de n'avoir rien à démêler avec le gouvernement. Aussi s'en isolait-il avec soin, fuyait-il toute occasion de se laisser mettre en évidence et d'attirer sur lui l'attention des gouvernans.

Si le citoyen que l'égoïsme absorbait moins se risquait à donner quelque soin aux intérêts de la société, ou il ne le faisait que dans le cas où la fortune de sa famille était assurée pour toujours, ou il se laissait dominer par un dévouement héroïque ; — il faisait d'avance le sacrifice des carrières lucratives et du bien-être matériel pour lui-même et pour sa famille. C'était une espèce de vœu de pauvreté qu'il fallait faire à la société en prenant ses intérêts en mains.

S'il fallait chercher la démonstration de cet avancé dans quelques exemples, il suffirait de jeter un coup d'œil autour de nous, et plusieurs des hommes qui ont fait partie de notre ancienne chambre d'assemblée seraient autant d'exemples vivans. La plupart d'entre eux sont restés pauvres, s'ils l'étaient avant d'entrer dans la vie publique, et ceux qui avaient quelque fortune de famille n'en ont pu sauver que quelques bribes de la lutte.

Etre utile à la société et à sa famille était alors un paradoxe ; il fallait nécessairement se dévouer sans réserve à l'une ou à l'autre.

Je disais il y a un instant que la doctrine de l'incompatibilité du soin des intérêts publics avec celui des intérêts privés, ruinerait la société et la famille, dans un pays démocratique, si elle était généralement mise en pratique, et je n'hésite pas à mainte-

nir qu'en effet cette doctrine déjà fausse et préjudiciable dans une société aristocratique, serait ruineuse et fatale chez un peuple qui jouit d'institutions démocratiques.

Dans les aristocraties pures, le souverain, qui jouit et doit jouir de la puissance par une succession perpétuelle, à un intérêt direct dans la prospérité de la nation, car plus la nation est forte et grande, plus la famille du souverain est elle-même forte et grande ; plus la nation est prospère, plus elle peut supporter d'impôts, plus elle peut, par conséquent, donner de jouissances au souverain. Pour son propre intérêt personnel, le souverain est engagé à aider aux individus qui composent la nation à développer leurs ressources industrielles et à augmenter leurs fortunes. C'est une dîme que le souverain prélève, et cette dîme suit le sort des fortunes individuelles. Et comme cet intérêt n'est pas pour lui passager, qu'il est continu, en se perpétuant dans sa génération, il ne peut être engagé à pressurer tout d'un coup son peuple, pour en extraire des revenus fort disproportionnés avec la fortune publique. Dans cette condition, le souverain imprime à ses ministres une conduite qu'ils ne suivraient pas toujours s'ils étaient laissés libres dans la satisfaction de leurs passions et de leurs instincts. L'administration des fonds publics est là surveillée de près ; car les dilapidations et le pécumat ne pourraient s'y exercer qu'au préjudice du maître ; chaque somme d'argent détournée du coffre public serait ravie au prince aussi bien qu'à la nation. Et d'ailleurs les ministres d'un souverain absolu ont un intérêt à peu près analogue à celui du prince dans la prospérité publique. La condition de leur office est intimement liée à celle du prince et est soumise aux mêmes causes de grandeur et de ruine.

Le ministre sachant donc qu'il dépendra de lui

de commander à sa fortune et de maintenir sa haute position, se gardera bien de la mettre en péril, soit en violant les instructions du prince, soit en excitant dans le peuple une haine puissante qui aurait son contrecoup sur le prince.

Ceux donc qui, dans les aristocraties pures, consacrent exclusivement leur existence au soin des intérêts publics sont tenus, par leur propre intérêt, à certains devoirs, de l'accomplissement desquels les individus et la société profitent.

Quant aux individus eux-mêmes qui, par l'état de la société, sont renfermés dans le soin de la famille, ils ne peuvent que difficilement souffrir de l'oubli et de l'indifférence qu'ils professent pour l'administration des affaires publiques. S'ils ne s'expliquent pas à eux-mêmes aussi clairement que je viens de le faire, pourquoi le souverain est intéressé à leur prospérité matérielle, ils le sentent instinctivement, ils abandonnent assez volontiers le soin de surveiller la manière dont les impôts qu'ils paient sont employés.

Je ne prétends pas dire que cette façon d'entendre les choses et de les mettre en pratique soit ce qu'il peut y avoir de mieux pour les sociétés aristocratiques, je veux seulement faire voir qu'il n'en découle pas tous les maux qui pourraient en résulter dans une autre espèce de société.

Il en est tout autrement dans les sociétés démocratiques. Là rien ne peut atténuer les maux dont la doctrine de la séparation des intérêts publics d'avec les intérêts privés est la source. Il n'y a rien que la somme de ces maux qui puisse y apporter remède, et ce remède n'est autre que la reconnaissance et la mise en pratique de la doctrine tout opposée, — de la doctrine DE LA SOLIDARITÉ ENTRE LES INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ ET CEUX DE LA FAMILLE ET DES INDIVIDUS.

D'aristocratique qu'était naguères notre système de gouvernement, il est devenu assez démocratique pour imprimer à notre société une physionomie invinciblement démocratique. Or si notre gouvernement seul avait changé de forme ; si la société devait conserver les notions qu'elle avait reçues d'une forme de gouvernement qui n'est plus ; si la doctrine de l'incompatibilité du soin des intérêts publics avec celui des intérêts privés devait subsister, il est facile d'en calculer les maux qui en résulteraient infailliblement.

Je dois exprimer tout d'abord mon intime conviction que ces maux ne pourraient subsister longtems ; car ils auraient bientôt atteint un tel degré de gravité, qu'ils appelleraient l'attention de tout le monde et apporteraient le remède avec eux. C'est là l'avantage qu'une société démocratique possède sur un peuple régi par des institutions aristocratiques. Chez ce dernier le mal est déguisé, puis imposé bon gré malgré ; d'ailleurs il est moins vif, moins violent et pour cela même plus durable. Chez les peuples démocratiques, les vices de ce genre atteignent bientôt un tel degré d'acuité que chaque individu les ressent, ne peut les supporter et est engagé à les faire disparaître. Il y est d'autant plus plus facilement amené qu'il voit entre ses mains les moyens légaux de les faire disparaître ;—chose qui n'existe pas pour le sujet d'un souverain absolu.

Mais la transition pendant laquelle le mal se fait sentir est plus ou moins longue, suivant que les notions des âges passés sont plus ou moins enracinées, suivant que la société est plus ou moins habituée à souffrir.

Or il est malheureusement vrai que notre société a des notions séculièrement fausses à changer ; il est encore malheureusement vrai que notre société est séculièrement habituée à souffrir et qu'il faudra

que l'aiguillon du mal pénètre bien avant pour être senti. Nous sommes entrés dans la période de transition la plus pénible, peut-être, de notre histoire politique. Déjà des impatiens la trouvent trop longue; ils ont commencé par lutter faiblement contre le passé; la résistance qu'ils ont éprouvée ne les a pas rebutés, mais commence à les exaspérer. Bientôt on verra peut-être l'esprit de parti faire rétrograder ceux qui ne sont pas encore dépouillés des langages du passé, bien en arrière de ce que veulent leurs instincts et l'élan de leurs cœurs vers un meilleur état de choses :—bientôt, d'un autre côté, on verra le même esprit de parti pousser ceux qui sont déjà arrivés à l'esprit démocratique, à outrepasser les limites que prescrit elle-même la démocratie saine et bien entendue. Ces deux camps une fois formés, on ne pourra voir que dans un avenir très éloigné l'extinction des luttes haineuses qui se succéderont entre eux. Il est à observer, et tous les écrivains politiques de quelque poids ont remarqué, que les partis ne disparaissent qu'avec les deux ou trois générations qui se sont imbuës de l'esprit de ces partis.

Il est donc de la plus haute importance de signaler de bonne heure les causes déjà existantes de la formation de ces partis et des haines qui les animent, en même tems que les moyens d'éviter ces écueils. En un mot le but de tous ceux qui aiment leur pays doit être de rendre aussi courte que possible la transition entre des institutions aristocratiques et un état de société démocratique. Et je ne doute nullement que c'est là l'esprit qui a dicté le sujet de ce concours.

Le texte du concours a pour but de faire trouver le remède;—cherchons d'abord le mal auquel il doit être appliqué, et quand nous l'aurons trouvé le remède se présentera de lui-même.

Dans une société démocratique, si vous conservez l'idée que les hommes qui ont à cœur l'intérêt public doivent négliger leurs intérêts privés, vous vous exposez à vous voir exploiter par quelques industriels politiques, qui auront de plus saines notions que vous et qui chercheront et trouveront infailliblement leur intérêt individuel, dans l'administration des affaires publiques que vous fuyez comme un mal. Ici, vous n'aurez pas, à la tête de l'état, un homme qui travaillera à perpétuer sa position pour des siècles à venir, à constituer un empire florissant pour lui-même et sa postérité ;—vous verrez passer devant vous une succession, en solution perpétuelle de continuité, d'hommes qui vous paraîtront aussi rapidement que les météores du firmament. Indifférens et oublieux, vous abandonnez, à qui veut la prendre, l'administration des affaires de l'état, eh bien ! ce sera toujours le plus audacieux et le plus rotors, le plus avide de jouissances matérielles qui s'en emparera, comme du plus court moyen d'arriver à la possession de ces jouissances.

L'industriel politique, lui, laissera là ces voies vulgaires qui mènent si difficilement à la fortune, il travaillera à exploiter les préjugés, à mentir avec adresse, à faire entrevoir en sa personne un protecteur, un sauveur de la patrie ;—il captera de la sorte les suffrages peu éclairés du peuple et il arrivera enfin à son but. Aux yeux du peuple, il aura l'air de se sacrifier pour lui, d'abandonner là le soin de sa famille et de sa fortune, d'accepter un fardeau lourd et sans profit ;—mais pour lui, l'administration des affaires, c'est la fortune qui lui arrive toute faite. Il vous aura fallu vingt ans, trente ans, pour acquérir l'humble patrimoine que vous destinez à vos enfans ; il n'aura fallu à l'industriel que quatre à cinq ans d'habiles intrigues pour parvenir à cette fin de l'homme sur la terre.

Si vous n'exercez pas une surveillance active sur vos mandataires, vous croirez peut-être gagner beaucoup à vous occuper exclusivement de vos affaires privées, et tout le tems que vous passerez ainsi dans l'isolement de la chose publique, ne sera pas seulement du tems perdu pour la société, il le sera pour vous-mêmes, car ces mandataires profiteront de la liberté d'agir que vous leur laissez, pour faire leur fortune et celle de leurs parens et de leurs amis à vos dépens. Ce mandataire verra dans une époque très prochaine l'expiration de son mandat, et plus cette époque sera rapprochée, plus ses efforts seront grands pour accumuler.

Croire que la noble ambition de gouverner long-tems par le prestige d'un nom pur et d'actes patriotiques, contiendra dans le devoir ceux que vous aurez investis d'une puissance sans contrôle, serait méconnaître le cœur et l'esprit humains, et la valeur réelle des faveurs populaires. La faveur populaire n'est pas toujours décernée au plus digne, elle tombe aussi souvent sur le plus habile, quelque soit l'équivoque de son caractère.

La faveur populaire est une femme au cœur sensible, que de belles formes extérieures, que des dehors élégans, que de douces paroles gagnent facilement, et qui, comme cette femme sensible, s'expose par ce premier mouvement du cœur, à se voir cruellement trompée, quand ce séducteur aura révélé tout son être. Sans doute que le peuple saura choisir assez souvent de ces âmes d'élite qui ne lui mentiront pas et qui garderont militairement leur parole; mais s'il ne s'habitue pas à les suivre de près, s'il n'a d'action politique qu'au moment du choix d'un mandataire, et si de ce moment, il se retire silencieusement dans ses foyers et laisse la machine gouvernementale suivre ce qu'il croit être un rouage mécanique, le choix de ces hommes d'é-



lite sera un accident, une pure chance, et on peut le dire sans exagération, une exception à la règle générale.

Je disais que ce serait méconnaître l'esprit humain et la valeur réelle de la faveur populaire que de croire à la poésie des dévouemens publics, sous le système du laisser-faire et je viens de l'établir en partie, en peignant la vacillité de la faveur populaire et la légèreté de ses motifs d'action. Je dirai encore que si on est porté à dénier le génie, l'esprit des grandes choses, le patriotisme et la grandeur d'âme à ceux qui veulent capter les suffrages publics, il faut au moins leur accorder ces vulgaires rudimens de la vie publique, qui font apercevoir une idée propre à soulever les préjugés d'un moment, à exciter une passion passagère ; enfin il faut leur accorder l'esprit des petites choses, l'esprit des instincts. Et pour eux, ce ne sont pas les grandes entreprises publiques, les grandes choses qui doivent attirer l'attention d'un administrateur public ; ils ne pourraient d'ailleurs concevoir de grandes choses ;—ce n'est pas à l'âme, au cœur du peuple qu'ils s'adresseront, ce sera à ses instincts les plus brutaux, aux angles les plus saillants de sa condition, quand même ils seraient une nécessité du moment.

Or il est un autre rudiment de l'économie sociale qui est tout aussi vulgaire, c'est celui qui porte tout homme à rendre hommage à la raison humaine, à reconnaître que s'il est vrai que l'esprit du peuple est exposé à s'égarer quelquefois, il ne peut manquer d'être bientôt dominé par la raison, et de rentrer bientôt dans le sentier que lui a tracé la main divine, qui a créé son être physique et son être moral.

Les industriels politiques comprennent cela mieux que les plus habiles et les plus ardens patriotes ; ils comprennent que la raison publique finira par les

connaître, qu'ils disparaissent de la surface proëminente, où ils ont réussi à se placer par l'intrigue. Alors au sacrifice de leur nom et de leur honneur publics, ils profitent du court espace de tems qui leur est laissé pour accumuler les élémens des jouissances matérielles qu'ils convoitent; ils épuisent à leur profit toutes les sources de revenus publics, surchargent le peuple d'impôts indirects, accaparent par eux-mêmes et par leurs parens et amis toutes les positions lucratives. Comme le terme qui leur est fixé pour éprouver de nouveau la faveur populaire, leur semble toujours trop court, ils travaillent à la prolonger, en surprenant encore une fois les suffrages débonnaires et insoucians. Pour cela, ils font des lois d'excepcion, qui ne doivent profiter qu'à leur fortune personnelle; ils enchevêtrent un réseau d'intrigue et de corruption administratives, qui met à leur disposition non seulement une légion d'employés publics, mais encore une légion triplement plus nombreuse d'individus qui attendent et cherchent des positions lucratives et honorifiques. Ils réussissent par ce moyen à surprendre encore une fois la bonne foi du peuple et à continuer son exploitation.

Je l'ai dit et ce n'est pas trop le répéter : ce système de laisser-faire ne peut durer longtems il entraîne nécessairement des maux si cuisants, qu'il ne peut tarder à tirer les plus insoucians de l'indifférence. Tout le monde sent bientôt la misère qui l'accable, les entraves qui gênent sa liberté, les empiétements du fisc, l'improductibilité de son travail, comparée à ses plus pressans besoins,—et tout le monde s'élève et pousse de concert un cri formidable contre la cause de cette misère publique. Ce résultat est inévitable, nécessaire.

Mais n'est-ce pas une bien triste alternative que celle d'attendre le remède d'un mal de la violence

même de ce mal ? Ne serait-il pas plus rationnel de prévenir le mal, quand il en est tems, que d'attendre que la réaction s'opère dans la violence du mal ? Oui, assurément, et tout le monde reconnaîtra qu'en morale comme en physique, il est du devoir de l'homme consciencieux, et vraiment ami de l'humanité d'éviter le mal pour n'avoir pas à le guérir.

Nous sommes, en Canada, dans des circonstances politiques, où toutes ces considérations, exposées à la hâte, doivent venir à l'esprit de tout le monde. Nous sommes dans une époque de transition d'un système aristocratique à un état de société démocratique ; et je ne crois pas me tromper, en disant que le sujet de cet essai a été inspiré par la pression du sentiment général, qu'il faut rendre cette transition aussi courte que possible.

Qu'il reste encore dans notre système de gouvernement des élémens aristocratiques, dont l'utile ou préjudiciable influence puisse être sujette à discussion, il n'empêche pas que nous ayons les premiers élémens d'un gouvernement populaire, et ce fait, que tout le monde est forcé de reconnaître, constitue irrévocablement, dans le pays, une société essentiellement démocratique qui ne peut être régie avantageusement que par des principes démocratiques.

.....  
Or, le premier de ces principes, et j'entre ici dans le vif de la question, au moins comme je l'entends, est celui de L'INTERET BIEN ENTENDU. Ce que j'avance ici n'est pas une doctrine de convention, qui aurait pu être agréée entre quelques économistes ou écrivains politiques, c'est une doctrine fondée sur l'histoire des peuples démocratiques, sur des faits et non sur des idées spéculatives, enfin sur les mœurs nécessaires d'un peuple qui se gouverne

lui-même ;—je ne soumets donc pas un texte de controverse théorique, j'extraits des actes des hommes un fait patent et nécessaire, sur lequel je ne fais plus qu'attirer l'attention des esprits graves.

Ce que j'ai dit jusqu'à présent n'est qu'une énonciation anticipée des faits et des expériences, au milieu desquels l'observateur a recueilli cette doctrine, que je considère comme un précieux enseignement. Je ne ferai maintenant que l'éclaircir, pour faire sentir l'à-propos et l'application de ce que j'ai déjà dit.

Quand on envisage d'un seul coup-d'œil la diversité des professions, des métiers, des classes, des conditions et des états de vie qui partagent la société, et qu'il s'agit de trouver une règle commune pour tout le monde, un moyen d'application générale, suivant lequel le citoyen puisse employer le plus utilement son existence, tant pour la société que pour sa famille, il se présente à l'esprit une immense variété de moyens spéculatifs. Mais au milieu de cette incombable variété de théories qui peuvent se présenter à l'esprit du penseur, je défie d'en trouver une qui soit plus applicable aux mœurs, plus usuelle, plus conforme à l'esprit, aux penchans, aux inclinations et aux actes ordinaires des humains, que celle de *l'intérêt bien entendu*.

Avant tout, je dois déclarer que je ne m'attribue pas l'honneur d'avoir recueilli cette doctrine sur les faits qui la font ressortir. Un livre qui fera époque dans la science politique et dans l'économie sociale, *la démocratie en Amérique*, de M. De Tocqueville, m'a le premier empreint de la vérité de cette doctrine.

M. De Tocqueville n'a touché la question qu'en passant et néanmoins quand, après avoir lu son livre tout entier, je me suis demandé à moi-même quel était le plus grand enseignement que j'en avais re-

tiré, quelle était la doctrine la plus vraie en même tems que la plus utile que j'y avais trouvée, j'ai été forcé de reconnaître que cette maxime de *l'intérêt bien entendu*, mise en circulation et une fois adoptée comme la base des actes privés et publics du citoyen, serait la plus productive de résultats avantageux, pour une société comme la nôtre. Le passage de M. De Tocqueville auquel je fais allusion est court et comme tout ce que j'ai dit jusqu'à présent et tout ce que j'ai encore à exprimer, n'est pour ainsi dire que la démonstration de sa pensée;—je ne puis mieux faire que de le citer textuellement.

“ Lorsque le monde était conduit par un petit nombre d'individus puissans et riches, ceux-ci aimaient à se former une idée sublime des devoirs de l'homme; ils se plaisaient à professer qu'il est glorieux de s'oublier soi-même et qu'il convient de faire le bien sans intérêt, comme Dieu même. C'était la doctrine officielle de ce tems en matière de morale.

“ Je doute que les hommes fussent plus vertueux dans les siècles aristocratiques que dans les autres, mais il est certain qu'on y parlait sans cesse des beautés de la vertu; ils n'étudiaient qu'en secret par quel côté elle est utile; mais, à mesure que l'imagination prend un vol moins haut, que chacun se concentre en soi-même, les moralistes s'offraient à cette idée de sacrifice, et ils n'osent plus l'offrir à l'esprit humain; ils se réduisent donc à chercher si l'avantage individuel des citoyens ne serait pas de travailler au bonheur de tous, et, lorsqu'ils ont découvert un de ces points où l'intérêt particulier vient se rencontrer avec l'intérêt général et à s'y confondre, ils se hâtent de le mettre en lumière. Peu à peu les observations semblables se multiplient; ce qui n'était qu'une remarque isolée devient une doctrine générale, et l'on croit enfin aper-

*cevoir que l'homme en servant ses semblables se sert lui-même, et que son intérêt particulier est de bien faire.*

.....

“ Aux Etats-Unis, on ne dit presque point que la vertu est belle. On soutient qu'elle est utile, et on le prouve tous les jours. Les moralistes américains ne prétendent pas qu'il faille se sacrifier à ses semblables, parce qu'il est grand de le faire ; mais ils disent hardiment que de pareils sacrifices sont aussi nécessaires à celui qui se les impose qu'à celui qui en profite.

“ Ils ont aperçu que, dans leur pays et de leur tems, l'homme était ramené vers lui-même par une force irrésistible, et, perdant l'espoir de l'arrêter, ils n'ont plus songé qu'à le conduire.

“ Ils ne nient donc point que chaque homme ne puisse suivre son intérêt, mais ils s'évertuent à prouver que l'intérêt de chacun est d'être honnête.

.....

“ Il y a longtems que Montaigne a dit : “ Quand pour sa droiture je ne suyvray pas le droit chemin, je le suyvray pour y avoir trouvé par expérience, qu'au bout du compte c'est communément le plus heureux et le plus utile.”

“ La doctrine de l'intérêt bien entendu n'est donc pas nouvelle, mais chez les Américains de nos jours elle a été universellement admise ; elle y est devenue populaire, on la retrouve au fond de toutes les actions, elle perce à travers tous les discours. On ne la rencontre pas moins dans la bouche du pauvre que dans celle du riche.

“ En Europe, la doctrine de l'intérêt est beaucoup plus grossière qu'en Amérique, mais en même tems elle est moins répandue et surtout moins montrée, et l'on feint encore parmi nous de grands dévouemens qu'on n'a plus.

“ Les Américains au contraire, se plaisent à expliquer, à l'aide de l'intérêt bien entendu, presque tous les actes de leur vie ; ils montrent complaisamment comment l'amour éclairé d'eux-mêmes les porte sans cesse à s'aider entr'eux, et les disposent à sacrifier volontiers au bien de l'état une partie de leurs tems et de leurs richesses.

.....  
“ L'intérêt bien entendu est une doctrine peu haute mais claire et sûre. Elle ne cherche pas à atteindre de grands objets ; mais elle atteint sans trop d'efforts tous ceux auxquels elle vise. Comme elle est à la portée de toutes les intelligences, chacun la saisit facilement et la retient sans peine. S'accommodant merveilleusement aux faiblesses des hommes, elle obtient facilement un grand empire, et il ne lui est point difficile de le conserver, parce qu'elle retourne l'intérêt personnel contre lui-même et se sert, pour diriger les passions, de l'aiguillon qui les excite.

“ La doctrine de l'intérêt bien entendu ne produit pas de grands dévouemens ; mais elle suggère chaque jour de petits sacrifices ; à elle seule elle ne saurait faire un homme vertueux, mais elle forme une multitude de citoyens réglés, tempérans, modérés, prévoyans, maîtres d'eux-mêmes ; et, si elle ne conduit pas directement à la vertu par la volonté, elle en rapproche insensiblement par les habitudes.

“ Si la doctrine de l'intérêt bien entendu venait à dominer entièrement le monde moral, les vertus extraordinaires seraient sans doute plus rares. Mais je pense aussi qu'alors les grossières dépravations seraient moins communes. La doctrine de l'intérêt bien entendu empêche peut-être quelques hommes de monter fort au-dessus du niveau ordinaire de l'humanité ; mais un grand nombre d'autres qui tombent au-dessous la rencontrent et s'y retiennent.

Considérez quelques individus, elle les abaisse. Envisagez l'espèce, elle l'élève.

“ Je ne craindrai pas de dire que la doctrine de l'intérêt bien entendu me semble, de toutes les théories philosophiques, la mieux appropriée aux besoins des hommes de notre tems, et que j'y vois la plus puissante garantie qui leur reste contre eux-mêmes. C'est donc principalement vers elle que l'esprit des moralistes de nos jours doit se tourner. Alors même qu'il la jugeraient imparfaite, il faudrait encore l'adopter comme nécessaire.

“ Je ne crois pas à tout prendre qu'il y est plus d'égoïsme parmi nous qu'en Amérique ; la seule différence, c'est que là, il est éclairé et qu'ici il ne l'est point. Chaque Américain sait sacrifier une partie de ses intérêts pour sauver le reste. Nous voulons tout retenir, et souvent tout nous échappe.

“ Je ne vois autour de moi que des gens qui semblent vouloir enseigner chaque jour à leurs contemporains, par leur parole et leur exemple, que l'utile n'est jamais déshonnête. N'en découvrirai-je donc point enfin qui entreprennent de leur faire comprendre comment l'honnête peut-être utile.

“ Il n'y a pas de pouvoir sur la terre qui puisse empêcher que l'égalité croissante des conditions ne porte l'esprit humain vers la recherche de l'étude.

“ Il faut donc s'attendre que l'intérêt individuel deviendra plus que jamais le principal, sinon l'unique mobile des actions des hommes ; mais il reste à savoir comment chaque homme entendra son intérêt individuel.

“ Si les citoyens en devenant égaux, restaient ignorans et grossiers, il est difficile de prévoir jusqu'à quel stupide excès pourraient se porter leur égoïsme, et l'on ne saurait dire à l'avance dans quelles honteuses misères ils se plongeraient eux-mêmes, de peur de sacrifier quelque chose de leur bien-être à la prospérité de leurs semblables.



“ Je ne crois pas que la doctrine de l'intérêt, telle qu'on la prêche en Amérique, soit évidente dans toutes ses parties ; mais elle renferme un grand nombre de vérités si évidentes, qu'il suffit d'éclairer les hommes pour qu'ils les voient. Eclairez les donc à tout prix ; car le siècle des dévouemens aveugles et des vertus instinctives fuit déjà loin de nous, et je vois s'approcher le tems où la liberté, la paix publique et l'ordre social lui-même ne pourront se passer des lumières.”

En relisant cette dernière phrase, il m'a semblé trouver en M. De Boucherville ce citoyen philanthrope qui veut la diffusion des lumières parmi ses concitoyens, qui sent que sans la compréhension de ses devoirs envers la société, le citoyen ne peut être utile à lui-même ni à sa famille, et il m'a semblé voir, dans l'énoncé du sujet de ce concours, la pensée de l'écrivain distingué que je viens de citer.

Au premier coup-d'œil, je ne doute pas qu'un grand nombre de personnes ne soient surprises sinon scandalisées de voir l'intérêt érigé en dogme social et que ces personnes n'éprouvent une espèce de répugnance à en lire la dissertation. C'est là la première impression que j'ai reçue moi-même, tant les notions générales et particulières de mon éducation politique et sociale, juraient avec le matérialisme de cette doctrine. Il est même probable que c'est la singularité apparente de cette maxime, qui m'y a ramené, comme au souvenir de plus saillant, qui me soit resté de la lecture de M. De Tocqueville.

En deux mots, voici en quoi consiste cette doctrine :—il est de l'avantage individuel de chaque citoyen de travailler au bonheur de tous ; l'homme en servant ses semblables se sert soi-même ; l'homme en servant la société sert sa famille.

Cette doctrine, propre à tous les peuples, est indispensable dans une société démocratique, comme

le sont les sociétés d'Amérique généralement, et c'est pour cette raison qu'elle a été sitôt comprise et adoptée aux Etats-Unis. Dans les sociétés aristocratiques de l'Europe, ainsi que je l'ai déjà démontré, le citoyen regarde comme une conquête tout ce qu'il soustrait à l'action du gouvernement, et le gouvernement, de son côté, regarde comme une conquête tout ce qu'il arrache au citoyen. L'un et l'autre ne veulent se rien sacrifier réciproquement, chacun d'eux veut tout retenir et tout échappe souvent à l'un et à l'autre.

En tout cela, il ne s'agitait pourtant que d'étendre ce que nous faisons généralement dans la famille à une sphère d'actions plus large; il ne s'agitait que d'étendre le cercle de la famille à la commune, de la commune, ou, si on l'aime mieux, de la paroisse au comté, du comté au district, du district à la province, à la société entière en un mot.

En effet divisons et subdivisons la société en assez de fractions pour arriver jusqu'à la famille, et qu'y voyons-nous?

On voit que chacun des membres de la famille, tout en songeant à ses intérêts individuels, en construisant son propre avenir, veille perpétuellement à la direction de la famille; il aide ses frères de ses conseils et de ses moyens; il est l'objet de sacrifices de la part de ses frères, et il sacrifie lui-même quelquefois son intérêt individuel à l'intérêt commun de la famille; il exerce ainsi sa part d'influence sur la position et les actions de la famille. Pourquoi cela? Est-ce par ce pur sentiment de fraternité qui nous fait nous intéresser à un frère, nous identifier presque avec tout ce qui le concerne? Ce sentiment est sans doute pour beaucoup dans l'impulsion naturelle qu'éprouve un frère à secourir son frère; mais ce sentiment d'affection qui découle de la consanguinité n'est pas le seul qui dicte cet

esprit de fraternité dans les familles. On le retrouvera invariablement mêlé à un autre sentiment, à un autre instinct, dois-je dire, qui est aussi naturel à l'homme que les affections de consanguinité : je veux dire l'intérêt individuel.

Le frère assiste son frère, très souvent parcequ'il l'aime d'abord, et puis parcequ'il a l'instinct de la solidarité des différens membres d'une même famille,—instinct qui subsiste encore lors même que la discorde s'est introduite dans la famille. Il ne s'explique pas avec lui-même sur les motifs intimes de ses dispositions vis-à-vis de son frère, mais instinctivement il comprend que plus la famille sera prospère et forte, plus chacun des membres de cette famille sera fort et entouré de prospérité. Il attend instinctivement la réciprocité des services qu'il rendra à sa famille. Il est intéressé à ce que sa famille soit honorable, parce que l'honneur de sa famille rejaillira sur lui et lui donnera dans le monde une position qu'il aurait difficilement conquise s'il se fut isolé. Il est intéressé à ce que les différens membres de sa famille ne tombent pas dans le discrédit public, car ce discrédit rejaillirait sur lui et entraverait son avenir. Il est intéressé à ce que les différens membres de sa famille soient dans un état de prospérité ; car il connaît les vicissitudes humaines ; il sait que du jour au lendemain la misère peut succéder à l'aisance ; et s'il s'est isolé de ses frères, comment sortira-t-il du gouffre où peuvent le précipiter les décrets d'une providence aveugle ? D'ailleurs s'il n'éprouve pas pour lui-même les craintes qu'inspirent les vicissitudes du sort, il a intérêt à sacrifier quelque chose pour maintenir son frère dans un certain équilibre de bien-être, car s'il le laisse tomber dans un abîme de misère, il sent qu'il sera appelé à faire de bien plus grands sacrifices pour le remettre à flot. Il y a donc au-dessus

des affections du sang, les instincts naturels de l'intérêt individuel.

Tout en me gardant d'anticiper sur le développement de cette pensée, je puis indiquer en passant dans la société un motif de charité et de philanthropie qui est absolument le même que celui que j'ai indiqué en dernier lieu, chez le frère, chez le membre de la famille. La société s'épouvante quelque fois de l'accroissement du nombre des pauvres et des mendiants ; elle travaille alors à découvrir des moyens d'utiliser les bras de ceux qui ne vivent que d'aumônes. On crée des hospices où l'on s'ingénie à tirer quelque parti de personnes aux membres mutilés ou débiles ; on fait exécuter des travaux dont la nécessité n'était pas encore sentie ; enfin on réussit à faire disparaître la mendicité. Quel est donc le motif qui porte la société à tirer ainsi parti des mendiants et à les soustraire aux dernières rigueurs de la misère ? C'est précisément le même que celui qui porte le frère à maintenir son frère dans un équilibre où la misère ne puisse l'atteindre ; c'est parce que la société sait qu'elle ne peut laisser mourir de faim ou de froid ceux qui manquent des premiers besoins de la vie. Alors elle sacrifie quelque chose en établissant des hospices ou en faisant exécuter des travaux qu'elle aurait différés, pour n'être pas forcée de faire des sacrifices trois fois plus considérables, en faisant vivre à rien faire une multitude qui peut se soutenir elle-même si on lui procure des occupations compatibles avec son état d'infirmité ou de faiblesse.

Sur quels principes reposent les diverses associations de professions et de corps de métiers, les assurances mutuelles contre les accidens du feu ou autres ? N'est-ce pas sur le principe de l'intérêt ? Là chaque associé fait un léger sacrifice qui sera peut-être perdu, mais qui lui donnera droit aux sa-

crifices et à la protection de l'association, si la maladie, un accident ou un incendie viennent le frapper dans sa personne ou dans ses biens.

Voulez-vous atteindre, sur une plus vaste échelle, le résultat que vous observez dans la famille et l'association, étendez le principe de l'intérêt.

Ainsi de la famille passez à la commune, disons à la paroisse, pour être mieux compris. Eh bien ! que voyez-vous dans la paroisse ? Le même principe, perdant déjà de sa force, moins bien senti, mais recevant encore une application indéniable.

Il se produit, dans la paroisse, des faits que l'on peut expliquer comme on explique vulgairement ce qui a lieu dans la famille, par les affections de voisinage ; mais cette explication perd de sa plausibilité, et ces faits ne peuvent manquer de frapper le penseur et de lui démontrer la vérité de la doctrine de l'intérêt bien entendu. Je dis que dans la paroisse ce principe commence à perdre de sa force et à être moins bien compris ;—je m'explique mal, car il n'est pas compris même dans la famille. Car dans la famille, ce n'est pas le principe expliqué qui dirige les hommes : c'est l'instinct, c'est le principe latent. Cet instinct, pour produire les mêmes résultats dans la paroisse, aurait besoin de prendre le caractère d'un principe avoué, d'une doctrine enfia ; et c'est parce qu'il reste à l'état d'instinct qu'il perd de sa force en recevant une plus large application.

Il s'agit donc, suivant moi, de réduire cet instinct à l'état de doctrine publiquement avouée et professée, si l'on veut qu'il produise, dans la paroisse, le même effet que dans la famille.

Que produit-il dans la paroisse ? Vous voyez, dans la paroisse, les mêmes dispositions, mais moins ardentes de se secourir mutuellement, de s'entr'aider dans le besoin. Vous voyez les voisins travail-

ler réciproquement sur le même champ, pour soustraire les moissons à l'orage ; vous voyez tout un arrondissement faire la corvée volontaire, pour la construction d'une maison, d'une grange ; vous voyez toute la paroisse contribuer à reconstruire une propriété privée, détruite par l'incendie. Arrivez à un autre ordre de choses, vous voyez les différens membres d'une paroisse disputer à la paroisse voisine la suprématie des lumières, de la moralité et des richesses. C'est donc que tous les membres d'une même paroisse subissent le sentiment instinctif de la solidarité qui existe entre eux, c'est que chacun sent qu'il s'opère un rejaillissement continu des choses physiques et morales entre les individus.

Ces faits une fois aperçus et appréciés comme ils doivent l'être, nous conduisent à des considérations d'une plus haute portée, mais qui découlent toujours du même principe et qui en démontrent plus clairement la vérité.

Depuis que nos institutions politiques ont pris une partie du caractère que doivent nécessairement prendre et que prendront infailliblement toutes les populations américaines ; depuis que nous avons reçu les institutions municipales et le gouvernement administré par le peuple, nous avons reçu la nécessité de généraliser, à tous les degrés de la société, les principes qui inspirent les actions, dans la famille et dans la paroisse.

Du moment que le peuple commence à administrer les affaires de sa paroisse, par le moyen des corporations municipales, il doit sentir que l'individualisme, dans lequel il s'est si soigneusement renfermé jusque là ; que l'isolement dans lequel il avait cru trouver la garantie de sa sécurité, de la paix et du bien-être de sa famille, vont bientôt mettre en péril la paix de sa famille, sa fortune toutes

ses intérêts matériels, s'il continue à suivre le même système.

Jusque là toutes les choses que le citoyen est appelé à faire par lui-même, c'est-à-dire par ses mandataires, avaient été administrées sans son secours apparent. Une autorité supérieure, dont il ne comprenait pas l'organisation, avait jusqu'à ce moment dirigé les affaires de sa paroisse. Cette administration avait entraîné des dépenses pour le gouvernement, mais ces dépenses étant défrayées au moyen de taxes indirectes, l'habitant des campagnes s'était toujours cru parfaitement étranger à la manière dont ces dépenses étaient faites. Plus le gouvernement avait jeté inutilement d'argent auprès de lui, plus il avait applaudi, plus il avait cru profiter des extravagances des employés qui venaient exécuter des travaux dans son voisinage. Il ne comprenait pas que la dilapidation, par les employés publics, pouvait réagir sur lui-même, en augmentant la dette publique et par suite l'augmentation des taxes indirectes. Ainsi s'agissait-il d'aplanir une colline, pour niveler la voie publique ; de construire une jetée, d'exécuter un ouvrage public quelconque, l'habitant des campagnes, qui voyait s'opérer ces travaux près de lui, applaudissait à la lenteur des ouvriers, à la prodigalité des directeurs de ces travaux, et plus l'entreprise engloutissait d'argent, plus il croyait y avoir gagné.

Mais dès l'instant que le rouage administratif se révèle à ses yeux, par le régime municipal, il sent qu'il est intéressé à l'économie publique ; il voit au bout de chaque dépense publique la taxe directe ou indirecte prendre des proportions alarmantes ; il voit ses biens grevés au détriment de sa famille. Alors l'individualisme et l'isolement dans lesquels il a concentré toutes ses actions, commencent à de-

venir la source d'un mal, dont il aperçoit bientôt le remède. De là naît pour lui la nécessité de se mêler de la chose publique pour protéger ses intérêts individuels. Là commence à se définir la doctrine de l'intérêt bien entendu. La solidarité entre la chose publique et les affaires privées, entre l'individu et la société, qui n'était naguère que sentie par instinct, prend la forme d'un dogme usuel.

Pour restreindre cette rapide exposition dans les bornes d'une esquisse, rendons-en l'application plus sensible, en jetant un coup-d'œil sur les deux ou trois institutions populaires dont nous jouissons.

Mais immédiatement j'aperçois une objection, que l'on pourrait me faire, et qui résulterait de l'exercice séculaire que nous avons eu d'une institution toute populaire. Je veux parler des fabriques de paroisse. Votre principe est faux, pourrait-on dire, car s'il était vrai, aurait-on vu si longtems les habitans des campagnes porter si peu d'attention à l'administration de leur fabrique, quand il leur arrivait parfois de supporter des impositions énormes, pour constructions ou réparations d'église, qui auraient pu se faire avec les revenus ordinaires de la fabrique, s'ils eussent été bien administrés? Pourquoi en ce cas particulier, n'ont-ils pas été amenés à la nécessité de reconnaître que leur intérêt privé dépendait du soin qu'ils apporteraient aux intérêts publics?

C'est à peine si cette objection aurait quelque chose de spécieux; car quelle a été pendant longtems l'organisation des fabriques, et qu'elle est-elle encore en plusieurs paroisses? Pendant très longtems, les administrateurs des fabriques, les marguilliers, n'étaient pas, à proprement parler, à la nomination du peuple. La chose existe encore en plusieurs endroits. C'était là une institution mixte, participant du gouvernement paternel, comme les



légitimistes appellent la royauté, et du gouvernement du peuple. A l'origine d'une paroisse, les marguilliers entraient en fonction, sur la nomination du curé, et leurs successeurs étaient nommés par ceux que le curé avait d'abord ainsi placés, et ainsi de suite pendant des siècles entiers. Le peuple étant systématiquement éloigné de toute participation à l'administration des fabriques, il n'est donc pas étonnant qu'on l'ait vu y porter si peu d'intérêt.

Maintenant les occasions qu'il pouvait avoir de regarder de plus près au fonctionnement de la fabrique n'étaient pas de nature à l'arracher de son isolement habituel. Les impositions extraordinaires ne se présentaient qu'à des intervalles de demi-siècles ou de quart de siècles, et pendant vingt-cinq et cinquante ans, il n'avait plus à y voir ; il pouvait donc facilement perdre le souvenir de la mauvaise humeur qu'il avait éprouvée lorsqu'on l'avait soumis à une dépense que l'on aurait pu éviter. D'ailleurs qu'aurait-il pu y faire, il n'était pas électeur, ou du moins il ne croyait pas l'être et il n'en exerçait pas les droits ;—le droit d'élection se trouvait entre les mains de vingt à vingt-cinq personnes, intéressées à ne point accuser leur propre administration, en se plaignant de l'état des finances de la fabrique.

Cette institution, telle qu'elle a été si longtemps en pratique, ne prouve donc rien contre la maxime de l'intérêt bien entendu, et les modifications que l'organisation de nos fabriques a reçues, par la diffusion des connaissances en droit politique et municipal, prouvent au contraire son extrême exactitude. Aujourd'hui dans la plupart des paroisses, l'organisation des fabriques a pris le caractère d'une institution vraiment populaire, et on y remarque les mêmes particularités que dans la municipalité, c'est-à-dire que le contribuable se croit astreint à

y veiller dans son propre intérêt individuel. Mais il le fait avec moins d'ardeur, car les occasions sont encore rares, où son intérêt individuel vient en contact avec l'intérêt public.

Pour mieux faire apprécier l'application progressive que reçoit chaque jour la doctrine de l'intérêt, restreignons nous aux institutions où le peuple est forcément amené à en sentir l'utilité.

Nous avons aujourd'hui le système municipal et la direction des écoles élémentaires, où le peuple est appelé à une action directe. Ce sont là les deux plus grands bienfaits dont jouisse notre population. Mais l'un et l'autre ne seront bien appréciés et ne produiront tous les avantages qu'ils sont susceptibles d'enfanter, que lorsque l'universalité des citoyens comprendront bien qu'il est de leur intérêt individuel de se soumettre aux petits sacrifices qu'impose cette double institution. Jusque là on entendra toujours des plaintes, on appercevra toujours du malaise dans la société. C'est donc, pour me servir des expressions de M. de Tocqueville, vers la diffusion de ces notions que l'esprit des moralistes de nos jours doit se tourner. Il s'agit de les expliquer et de les faire comprendre.

Ces deux institutions sont encore si neuves parmi nous, qu'il n'est pas un jeune homme de vingt ans, qui n'ait été témoin des luttes, qui ont marqué leur avènement, entre les préjugés acquis au sein d'une société aristocratique et les principes d'une démocratie naissante. Ces luttes durent encore. D'abord vives et alimentées par la conviction de préjugés invétérés, elles ont peu à peu perdu de leur âpreté; les hommes instruits se sont insensiblement éloignés de l'opposition acharnée, soulevée par l'intronisation du système municipal;—et à l'heure qu'il est, on ne trouvera guères sur toute la surface du pays, un homme instruit qui ait assez

peu de respect pour lui-même, pour donner contenance à cette opposition ; signe évident que l'on commence généralement à sentir la supériorité du régime populaire, sur la concentration administrative, que l'on commence universellement à comprendre qu'il vaut mieux pour chaque individu diriger lui-même la part qu'il peut avoir dans la chose publique.

Les individus commencent à se dire que l'intérêt public est une aggrégation des intérêts privés, dont leurs propres intérêts privés font partie ; que si l'ensemble de ces intérêts aggrégés souffre tout le monde souffre et chacun en particulier.

A l'origine du système municipal, la presque généralité des habitans du pays ne voyait dans ce nouveau régime qu'un moyen ingénieux, inventé par un gouvernement hostile pour vexer et taxer le peuple. Beaucoup d'hommes possédant de l'éducation mais peu habitués aux études d'économie politique et sociale, apercevaient, eux aussi, comme le point culminant de ce nouveau système, la taxe directe qui allait les frapper, comme tous les autres ; et ne comprenant pas qu'il en devait résulter une diminution de la taxe indirecte, ils trouvaient que le plaisir ou la fantaisie de diriger soi-même ses affaires de paroisse, était une bien légère compensation pour faire supporter ce nouvel impôt. Il était alors difficile de faire entrer dans l'idée de la population qu'il dépendrait d'elle de payer peu ou beaucoup ; car avec les idées alors reçues et qui avaient la force de plusieurs siècles d'existence, on apercevait encore ce nouveau gouvernement qui allait se former au sein du comté et de la paroisse, sous les mêmes couleurs qui avaient distingué le gouvernement central, le vrai gouvernement d'autrefois. Aussi se promettait-on d'abord de le bien haïr, de le fuir, de détester tous ceux qui y prendraient part.

Mais bientôt quand on a vu que c'était un voisin qui dirigeait les affaires de la paroisse ; quand on a vu que tous les jours, on pouvait faire des représentations à ce voisin, sur toutes les matières qui pouvaient intéresser la paroisse, que si ce voisin était sourd aux justes réclamations, s'il taxait sans un besoin pressant, on pourrait le remplacer, l'année suivante, par un autre voisin de meilleure volonté, plus honnête, moins intrigant ou qu'on pourrait soi-même le remplacer et diriger les affaires ;—de ce moment la municipalité a perdu les fausses couleurs qui la rendaient impopulaire.

Bientôt encore on a pu comparer les facilités que procurait ce nouveau système, pour les améliorations de voirie, pour le règlement des difficultés qui pouvaient originer entre voisins, de même qu'entre diverses paroisses ou sections de paroisse, avec l'ancienne sujétion de la population entière à un Grand Voyer dont les caprices, les faveurs et les haines faisaient souvent la loi ;—et la municipalité a pris son véritable caractère d'institution bienfaisante et populaire.

Mais que serait devenue cette institution bienfaisante et populaire, quel bien aurait-elle produit, si chacun n'avait compris qu'il y allait de son intérêt privé, si chacun n'avait vu qu'il mettait en péril sa fortune et la paix de sa famille, s'il ne la surveillait continuellement, s'il ne lui prêtait son concours actif ? Il serait arrivé que quelques individus, comprenant mieux leurs propres intérêts et le parti que l'on peut tirer de cette institution, se seraient placés à la tête du gouvernement municipal, et là auraient combiné des plans de voirie, des modes de taxation qui auraient mis leurs propriétés hors des atteintes de l'impôt ; ils auraient étendu cette privauté à leurs parens, à leurs amis, à ceux qui les auraient corrompus, et de la sorte, le voisin indifférent aurait

payé la part d'impôt de son voisin intelligent et intri-  
gant, il aurait senti bientôt un fardeau insupportable  
sur ses épaules, et cette institution bienfaisante serait  
devenue un fléau pour lui. Ce mal, comme je l'ai  
déjà dit, aurait été si prompt et si cuisant qu'il  
n'aurait pu durer.

Ainsi les résultats fâcheux de l'indifférence en  
matière municipale tenaient si étroitement à leurs  
causes, que tout le monde les a aperçus comme  
d'instinct, et la population est passée de l'ancien  
régime au nouveau sans transition violente. Pres-  
que instantanément la famille a élargi son cercle et  
identifié ses intérêts avec une plus nombreuse fa-  
mille : la famille paroissiale, la famille municipale.  
Les notions de l'intérêt ont atteint un horizon plus  
éloigné, et l'on a compris que pour être utile à sa  
famille, il fallait de toute nécessité travailler à être  
utile à la paroisse, — et *vice versa*, qu'être utile à la  
paroisse, soutenir son voisin contre l'empiétement et  
l'injustice de deux ou trois autres paroissiens hai-  
neux et mal intentionnés, c'était s'assurer la protec-  
tion, non seulement du voisin secouru, mais de tous  
les partisans de la cause juste.

Je le répète, en cette matière, les conséquences  
du laisser-faire et de l'éloignement du gouverne-  
ment municipal s'enchaînent si naturellement, si  
vulgairement, que l'esprit le plus ignorant en est de  
suite frappé.

Mais il est une autre institution dont une partie  
de notre population ne jouit encore qu'à contre cœur,  
quoiqu'elle soit de nature à produire de plus utiles  
résultats pour le pays.

Je veux parler de la direction de l'instruction  
populaire, des écoles élémentaires qui est actuelle-  
ment laissée au peuple.

La doctrine de l'intérêt bien entendu, je le sens  
bien, ne peut être parfaitement comprise que lors-

que l'éducation a pu, en se répandant, ouvrir les yeux du peuple et l'habituer à substituer à la routine instinctive, qui dirige l'ignorant, cet esprit de calcul méthodique, que l'on peut appeler le rudiment de l'économie politique. Jusque là l'homme ignorant ne fait reposer sa fortune que sur l'unique base de son travail, et tant qu'il a de la santé et du travail, il croit que rien ne peut lui fermer la voie de la fortune. Il ne calcule pas que pendant qu'il dévoue ses jours, qu'il use ses bras à accroître le bien-être de sa famille un autre méprise ces travaux ardues et s'applique à faire sa fortune par l'exploitation du laborieux, mais ignorant artisan. Il ne calcule pas qu'une partie du fruit de ses sueurs, puisse être enlevée à ses enfans et profiter à son voisin, sans même qu'il ne s'en aperçoive.

Voilà ce que le défaut d'éducation empêche l'ignorant et pauvre artisan d'apercevoir.

Le riche ignorant, soit qu'il ait reçu sa fortune de son père ou qu'il l'ait acquise par lui-même, n'ayant pas d'autres idées d'économie que le pauvre dont je viens de parler, croit sa fortune assurée, tant que l'incendio n'a pas détruit ses propriétés, ou le vol vidé ses coffres-forts. Il ne voit pas les risques auxquels est exposé sa fortune, au sein d'une population ignorante et il se sent peu disposé à faire quelques sacrifices, pour répandre l'éducation au delà du cercle de sa famille. Et s'il fait ces sacrifices, il n'est inspiré que par un dévouement patriotique et désintéressé. Ce désintéressement est sublime, sans doute, mais tant que ces sacrifices ne seront inspirés que par lui, les exemples en seront si rares, qu'il ne faut pas s'attendre à le voir produire de grands résultats pour le pays. Il s'agit d'y mêler un peu de l'influence de l'intérêt, qui touche tout le monde, afin que l'égoïste soit amené, comme le bon citoyen, à faire sa part de sacrifices.

Si donc on comprenait bien cette doctrine de l'intérêt, le riche qui n'a pas d'enfants, ou qui est appelé par la loi, à payer pour l'éducation élémentaire plus qu'il ne serait obligé de le faire pour ses propres enfans, s'il était laissé libre, le riche, dis-je verrait de suite que, payer pour l'éducation de l'enfant pauvre, n'est pas une pure libéralité de sa part, mais qu'il y est intéressé pour la conservation et la sûreté de sa fortune.

Notre société est encore trop jeune, la population n'est pas encore assez dense, pour avoir donné lieu aux grandes questions sociales, qui agitent quelques parties de l'Europe; il est donc difficile, pour ne pas dire impossible, de faire sentir l'intérêt que peut avoir le riche, dans la diffusion de l'éducation, par des démonstrations prises sur notre état de société. Je dis difficile et même impossible, non parce que de telles questions soient impossibles ou même improbables ici, mais parce qu'elles n'ont pas encore originé et que je n'aurais pas à présenter aux yeux un fait déjà existant.

Mais c'est parce que je pressens la possibilité, sinon la probable apparition prochaine de ces luttes sociales, que je ressens le besoin de dire aux riches : prenez garde ! Votre fortune, sinon votre fortune actuellement, votre sécurité d'abord, la paix de votre famille, puis votre fortune ensuite, sont et deviendront en danger, si vous ne vous hâtez de répandre l'éducation parmi le peuple. Le vieux monde est assis sur un volcan; des idées grosses d'orages, de spoliations et de sang sont répandues partout, et la force brutale et physique seule en retient l'explosion. Dans le vieux monde, ces idées font trembler ceux qui ont de la fortune; personne n'est assuré de posséder demain ce que ses pères lui ont laissé, ou ce que vingt années de travail lui ont donné; les propriétés immobilières, les biens

mobiliers, les créances, les rentes, tout est en danger. Les évènements politiques, même les plus simples, font chanceler les fortunes qui semblent le plus solidement assises. Prenez garde ! ces idées sont nées au sein de peuples, chez lesquels le gouvernement, composé d'hommes riches et aristocrates, a regardé l'éducation comme un mal, ou du moins a tenu les populations dans l'ignorance, comme s'il avait cru qu'il fût plus facile de gouverner un peuple ignorant, qu'un peuple instruit.

Prenez garde ! Cette envie du pauvre contre le riche, ces idées de spoliation, sont nées de l'ignorance, du vice et de la misère, dont l'ignorance est la mère. Or, les idées sont aussi légères que l'air, elles se propagent avec la rapidité du vent et de la lumière ; elles peuvent arriver parmi nous, et croyez-le, partout où l'ignorance existe, elles prendront racine ; partout où l'éducation existe, elles ne toucheront le sol que pour y mourir.

Pendant un siècle entier, l'esprit de notre population s'est concentré dans le domaine politique, où il y avait tant d'abus à combattre, tant de réformes à opérer. Maintenant que nos institutions politiques ont laissé lieu, par leur amélioration, à moins d'acharnement dans la lutte, on peut s'attendre à voir les plus grandes questions sociales en discussion. C'est ainsi qu'ont procédé tous les peuples. Avant d'attaquer les vices de l'état social, on a toujours commencé à réformer l'état politique ; car c'est par le moyen des institutions politiques seules que l'on peut parvenir à changer quelque chose dans l'ordre social. Le moment est donc venu où notre population va commencer à améliorer ses institutions sociales.

Les luttes politiques sont vives, il est vrai, sanglantes mêmes, mais généralement il n'y a que la surface de la société, la classe instruite, qui entre



dans ces luttes. Les masses au milieu desquelles s'agitent péniblement les classes pauvres, y jouent plutôt le rôle de spectateurs que celui d'acteurs ; ou si les masses prennent leur part d'action dans les luttes qui ont pour but une conquête sociale ou une réforme politique, ce n'est pas précisément parce qu'elles tiennent fort à la réforme convoitée, parce qu'elles en comprennent bien l'importance, mais parce qu'elles sentent d'instinct qu'elle fait faire un pas à quelque réforme sociale.

Mais quand il s'agit d'une question sociale, qui touche à la condition intime des individus ou de leurs biens, ce n'est plus seulement une portion de la classe peu nombreuse des hommes instruits qui se jettent dans la lutte, ce sont les masses elles-mêmes, le corps de la société ; et les masses apportent dans l'opinion qu'elles embrassent leurs préjugés, leurs passions, leurs haines, le souvenir de longues souffrances ;—et c'est alors que cette lutte prend un caractère vraiment effrayant si les masses sont ignorantes.

Parmi les masses ignorantes, les questions sociales ramènent l'homme à l'état de nature primitive. Alors ce n'est plus de la pondération des droits et des devoirs des hommes, comme êtres intelligents, que peut sortir la solution de telles questions :—le suprême arbitre de la lutte est la force brutale. Si la victoire échut aux masses, il arrive ce que l'on a vu pendant le règne de la Terreur en France, la vie et les propriétés des riches simultanément tombées sous les pieds d'hommes insensiblement ramenées à la férocité des bêtes fauves.

Les sociétés d'Amérique généralement ne seront jamais dans des conditions à faire craindre une crise aussi terrible. On ne verra surtout jamais une sanglante immolation de l'humanité, comme on en a vu en France. Mais les sociétés d'Amérique, où

l'éducation ne sera pas promptement répandue, sont exposées aux mêmes dangers pour la propriété.

Et si les hommes qui pensent se refusent ici à croire à la probabilité du retour de pareilles crises pour la propriété, ils ne peuvent refuser, à moins d'être accusés d'étroitesse de vues, de croire au moins à la probabilité du retour des discussions qui précèdent ces crises. Pour cela il faudrait déjà former les yeux sur ce qui se passe devant nous. Or je ne prétends pas démontrer autre chose que ces discussions seules, en supposant qu'elles n'amènent aucun résultat, sont suffisantes pour troubler la paix des familles, en mettant en question, peut-être pendant un demi siècle, la propriété bien ou mal acquise.

J'ai dit que les grandes questions où la propriété bien acquise pouvait tomber dans la discussion publique et chanceler sur sa base ne pouvaient originer qu'au sein d'une population ignorante, et je n'hésite pas à le répéter. Car les différens membres d'une société instruite se respecteront toujours trop eux-mêmes et comprendront trop bien l'intérêt personnel qu'ils ont dans le respect qu'il faut porter à la propriété, pour oser l'attaquer injustement.

Toutes les classes de la société peuvent se partager en deux grandes démarcations : ceux qui possèdent et ceux qui n'ont rien. Invariablement, dans les classes ignorantes comme dans les classes instruites, ceux qui n'ont rien désirent tous acquérir et prendre leur rang parmi ceux qui possèdent. Seulement la classe ignorante qui travaille à acquérir ne comprend pas que si elle ne respecte pas la propriété de ceux qui possèdent, on ne respectera pas la sienne quand elle aura réussi à posséder. Tandis que la classe instruite, qui sait apprécier la force du droit moral et celle du droit de la force, comprend que si, pour parvenir à posséder, elle emploie la

force contre le droit, pour dépouiller ceux qui possèdent, elle n'acquerra rien de stable, puisqu'elle aura donné l'exemple d'exposer tout en proie au droit du plus fort.

Je ne fais que toucher en passant l'un des divers intérêts que peut avoir la classe riche dans la diffusion de l'éducation ; j'en pourrais citer plusieurs autres, mais en le faisant je sortirais du cadre que je me suis tracé pour rester dans les limites du texte du concours.

Personne ne devra s'étonner de voir que je ne m'adresse pas aux sentimens de patriotisme et d'honneur national, qui doivent porter tous les bons citoyens à travailler ardemment à la diffusion des lumières. Je m'adresse à ceux que ces nobles sentimens n'ont encore pu toucher. On doit le sentir, mon but est de montrer qu'il existe un autre motif qui doit porter tout le monde à répandre l'éducation ; celui de l'intérêt. Je veux en un mot démontrer que le sacrifice, en cette circonstance, n'est pas seulement beau, mais qu'il est utile.

Dans une famille le père fait de grands sacrifices, pour donner de l'éducation à ses enfans ; eh ! bien, si l'on scrute les motifs intimes qui dirigent cette conduite du père, on verra que le plus souvent, le calcul des avantages matériels, que procure l'éducation, prédomine dans ces motifs. En effet le père ne songe pas seulement que l'éducation, que possèdera son fils, donnera du lustre et du relief à sa famille, il voit dans cette éducation les élémens d'une fortune personnelle que pourra se créer le fils ; et si son fils acquiert de bonne heure et par lui-même des moyens de subsistance, il aura moins besoin de morceler la fortune paternelle ; ce fils sera fort, d'une force qui lui sera propre ; et cette famille qui tirait toute sa valeur, toute son importance d'une souche, reposera désormais comme sur un double tronc.

Alors elle deviendra collectivement très importante et chacun des membres jouira dans la société de la considération que se sera acquise la famille par la position du père et par celle du fils laborieux et instruit.

Voilà ce qui a lieu dans la famille. Eh bien ! encore une fois, étendez le cercle de la famille et vous verrez que le citoyen est intéressé à sacrifier quelque chose pour l'éducation du fils de son voisin pauvre, comme il a intérêt à faire des sacrifices pour celle de son fils, si ce n'est que ce peut être à un moindre degré.

Le système municipal et le gouvernement représentatif donnent aujourd'hui plus d'importance aux localités qui fournissent de meilleurs conseillers municipaux et de plus habiles représentants, qu'à celles qui se font représenter par des ignorans. Dans la municipalité, un conseiller instruit et habile exercera sur l'administration des affaires une influence dont sa paroisse ressentira manifestement les heureux effets. Il y fera faire, par exemple, des améliorations de voirie, dont les dépenses seront supportées par le coffre commun du comté ; il fera de sa paroisse le centre du comté, tant par les bonnes voies de communication qu'il réussira à y faire converger qu'en y attirant les bureaux publics. Par ce moyen les habitans de cette paroisse verront leurs propriétés acquérir une valeur que n'auront pas celles d'une paroisse voisine, mal représentée dans le conseil municipal. S'il ne réussit pas à opérer d'aussi grandes choses, le conseiller instruit empêche au moins qu'une paroisse voisine absorbe les revenus publics et ne s'enrichisse aux dépens des autres paroisses. Alors s'il n'accroît pas la valeur des propriétés de sa paroisse, il l'empêchera au moins de décroître ; il empêchera une paroisse voisine de prédominer sur elle, en la tenant toujours au niveau des parties les plus importantes du comté.

Etendons encore le cercle et appliquons ce raisonnement à la représentation nationale, et on sentira encore mieux l'importance de donner de l'éducation à toute la jeunesse d'un comté, afin d'en faire ressortir les intelligences d'élite qu'il recèle, et de pouvoir choisir au sein même du comté un représentant intelligent et instruit. Le collier public est une forteresse soumise à l'assaut des membres de la représentation. Les fonds publics sont là pour pourvoir aux besoins des diverses parties du pays. Et dans l'assaut que leur livrent tant de membres, qui représentent chacun des intérêts locaux différens et quelquefois contraires, c'est le plus fort par l'intelligence, le talent et l'éducation qui en anache le plus pour le profit de son comté. Ce sont des ponts, de nouvelles routes, des chemins de fer, des chaussées, etc., etc., que le représentant, auquel son talent et son éducation donnent de l'importance, réussit à faire exécuter dans la localité qu'il représente. Or ces améliorations accroissent la valeur des propriétés où elles ont lieu et la fortune de chacun des individus, qui habitent cette localité, acquiert insensiblement de plus grandes proportions.

Voilà ce que nous voyons se faire tous les jours sous nos propres yeux et ce que notre population n'a pas encore assez d'éducation pour comprendre.

Je le sens bien, quand on prend isolement chacune des circonstances où le citoyen devrait voir qu'il est de son intérêt personnel de veiller de près à la chose publique et de faire quelques sacrifices, il est difficile de faire ressortir avec une parfaite évidence le profit qu'il en peut retirer ; mais quand on songe à ce que peut produire ce soin de affaires publiques, lorsqu'il est porté dans toutes les branches, dans toutes les veines, sur toutes les questions d'économie sociale et politique, il est impossible de n'être pas frappé des résultats avantageux

que chacun en ressentirait personnellement et qui rejaillirait sur le pays entier.

La doctrine de l'intérêt bien entendu conduit donc chaque individu à voir une solidarité intime entre les intérêts privés et les intérêts publics, entre la société et la famille. Elle démontre que pour servir efficacement la famille, il faut servir en même tems la société ; que pour être utile à la société, il faut commencer par porter un grand soin à la famille, puisque la famille est la base de la société. L'une et l'autre sont la même chose, l'une est le diminutif de cette chose, l'autre le superlatif ; c'est la même chose en petit dans la famille, en grand dans la société. Mise en pratique elle grandit l'homme, en lui donnant toutes les qualités du citoyen, en le mettant dans l'exercice de ses droits ; elle grandit la société en lui donnant des membres intelligens et soigneux de ses intérêts.

Et dans la foule de considérations qui frappent l'esprit, dans la méditation de cette question, on voit resplendir, comme un point culminant, comme un jet de lumière, la pratique de la vertu qui va entrer dans le calcul des intérêts matériels, et devenir, par là même, la base et le mobile de toutes les actions des hommes.

Pendant bien des siècles on s'est exclusivement appliqué à tenir les peuples dans l'exercice de la vertu, par des promesses de jouissances éternelles ou par la menace de tourmens infinis, dans une autre vie ; le tableau de ces jouissances et de ces tortures glissait souvent sur l'esprit, comme une toile panoramique devant les yeux, et le crime est encore aussi commun à l'heure qu'il est, qu'il ne l'était il y a dix à quinze siècles, s'il ne l'est pas même davantage. Il en serait ainsi de siècle en siècle, si la philosophie humaine ne parvenait à découvrir un moyen d'amener les hommes à la pra-

tique de la vertu, sans les faire sortir du cercle au milieu duquel il s'agitent sur la terre.

Ce moyen, il m'a semblé l'apercevoir dans la doctrine de l'intérêt bien entendu. Quand cette doctrine, une fois répandue, aura rétabli entre la société et la famille, la connexité, sinon tout-à-fait la communauté d'intérêts, qui me semble avoir été décrétée à la création du monde, chaque individu comprendra, sans le secours de tableaux effrayans, que pour être utile à sa famille, il faut jouir, dans la société, de la considération et de l'estime que donne la vertu. Chacun comprendra que la pratique de la vertu est la première bête de l'édifice de la fortune, et que s'il veut acquérir des biens et de la considération, il lui faut avant tout, avant le talent, l'éducation et l'amour du travail, un caractère irréprochable et un nom pur.

Et quand on se laisse aller à la contemplation méditative des sublimes résultats que produirait cette doctrine dans la société, on semble voir le monde arriver à cette pureté de mœurs, à cette harmonieuse existence qui feraient oublier la chute de l'homme, ou qui lui feraient racheter sa première faute.....

Pour me résumer en quelques mots, je dis : que pour parvenir à trouver le meilleur emploi qu'un citoyen puisse faire de son existence, pour la société et pour sa famille, il ne s'agit pas de parcourir en imagination des conditions factices, qu'il est possible de se peindre à l'esprit, mais qu'il est impossible de trouver dans la vie ordinaire des hommes ; mais qu'il s'agit de chercher dans le cercle de ses actions habituelles, de ses occupations, de sa profession, de son métier, de son genre de vie, le point d'intersection où la famille et la société se touchent, et chacun trouvera presque partout que la société est intéressée dans les actes souvent les plus insigni-

fians de la vie, et que de son côté la famille est intéressée dans les moindre faits qui portent un caractère public. Alors ayant toujours à l'esprit la solidarité de l'une et de l'autre, il comprendra que s'il oublie la société pour sa famille, il en retirera peut-être un avantage momentané, mais que lorsqu'il aura besoin de la protection de la société, il y remarquera l'absence de ce qu'il lui aura ravi, pour en bénéficier sa famille.

Je comprends qu'il semblera au premier coup d'œil que la manière dont j'ai développé ma pensée, dans le cours de cet écrit, ressemble un peu à une pétition de principes et que je n'indique pas avec assez d'évidence le moyen d'arriver à employer le tems bien efficacement pour la société et la famille. Je ne doute pas que la concurrence n'amène une plus satisfaisante solution ; mais quoique je sois déjà prêt à m'incliner devant une exposition plus claire de la pensée d'autrui, je doute fort que j'aie à revenir sur l'intime conviction qui m'anime aujourd'hui, sur la vérité philosophique que je suis efforcé de démontrer.

Un exemple que nous avons encore sous les yeux, fera voir la nécessité de l'application de cette vérité, pour le bon ordre de la société et de la famille.

Nous avons vu dernièrement, en Californie, des bandes d'assassins et de voleurs massacrer et piller pendant quelque tems impunément. A quoi tenait l'impunité qui a couvert leurs actes, dans les premiers jours de leur apparition ? Au fait bien simple que la doctrine de l'intérêt des familles et de la société n'a pas été de suite bien entendue et mise en pratique. Les chefs de famille, à la première nouvelle des vols et des assassinats qui se commettaient à San Francisco, se renfermèrent dans leur maison respective, afin de la couvrir de leur protection et de la mettre à l'abri des entreprises des



brigands. Du moment que les chefs de familles et leurs serviteurs étaient là, on croyait la famille en sûreté. On oubliait que la société, qui est l'ensemble, la réunion des familles, était abandonnée au profit de chaque famille, et que par ce moyen la société et chaque famille se trouvaient volontairement livrés à la proie des brigands. Chaque famille, ainsi privée de la protection de la société, était trop faible pour résister à une troupe de quinze à vingt brigands, qui profitèrent pendant quelque tems de cette erreur vulgaire.

Quand enfin les meurtres et les vols furent parvenus à un point où chacun tremblait pour sa vie et pour ses biens, on comprit qu'il fallait se protéger mutuellement, c'est-à-dire qu'il fallait secourir la société, et que la société protégeant ensuite la famille, c'était servir efficacement sa famille que servir la société. Alors les chefs de famille abandonnèrent leurs maisons, firent la chasse aux brigands dans tous les coins de la ville, et parvinrent à rétablir l'ordre dans la société et la paix dans leur famille.

C'est là, il est vrai, un cas extrême ; mais si l'on entrerait dans l'intimité des actes plus ordinaires, on y découvrirait aussi l'occasion d'appliquer la même doctrine au profit commun de la société et de la famille.

Cette doctrine n'est pas une découverte moderne, mais son application usuelle n'a peut-être jamais reçu une consécration publique avant l'existence des sociétés démocratiques de l'Amérique. L'apologue imaginé par Ménénius Agrippa, pour concilier la commune qui s'était séparée du sénat, n'est rien autre chose que cette même maxime. Dans cette fable, ce sont les membres qui, s'étant lassés de travailler à ce qu'ils croyaient être le profit exclusif de l'estomac, commencent chacun par refu-

ser leur action ; ainsi les mains refusent de porter les alimens à la bouche, les jambes de marcher ; et bientôt, dit Lafontaine,

Chaque membre en souffrit, les forces se perdirent ;  
Par ce moyen les mutins virent  
Que celui qu'ils croyaient oisif et paresseux,  
A l'intérêt commun contribuait plus qu'eux.

Je sens le besoin de terminer ;—et en le faisant, je ne crains pas d'exprimer l'opinion, qu'il n'existe peut-être pas d'idée, aussi féconde en grands résultats, que celle de la solidarité des intérêts de la famille avec ceux de la société, en même tems que l'espoir de voir cette idée bientôt répandue et devenue le mobile des actions des hommes de ce pays. Quand je vois cette doctrine amener ailleurs la généralité des hommes à travailler ardemment à la diffusion de l'éducation et des lumières, au progrès des arts, au perfectionnement de la condition de tous les membres de la société, et avec cela à l'établissement d'institutions politiques presque idéales, tant elles touchent à la perfection ;—quand je vois tout cela, dis-je, je ne puis m'empêcher d'appeler l'attention de mes compatriotes sur l'étude de cette matière, et d'applaudir au patriotisme et à la générosité du citoyen qui m'en a fourni l'occasion.....

---

# INSTITUT-CANADIEN.

---

## LECTURE PUBLIQUE,

PAR

J.-B. ERIC DORION,

MEMBRE ACTIF DE L'INSTITUT.

---

27 MARS 1852.

**SUJET : UN MOT SUR LE COMMERCE—BESOIN D'ÉDUCATION COMMERCIALE—MOYENS DE SE LA PROCURER—PROJET DE BATIR UN INSTITUT-CANADIEN.**

Tout ce qui a trait à l'éducation ; tout ce qui touche de près ou de loin à l'instruction publique ; tout ce qui peut stimuler les esprits, développer les facultés intellectuelles, agrandir les idées et favoriser le mouvement progressiste de notre époque, doit trouver faveur auprès d'un public intelligent et éclairé.

Tout ce qui peut trouver faveur auprès d'un public intelligent et éclairé, doit voir le jour.

Voilà en peu de mots, mesdames et messieurs, les principales raisons qui m'ont engagé à me présenter devant vous ce soir pour vous entretenir de plusieurs sujets d'une haute importance pour notre population.

En effet, dire un mot du commerce, faire sentir le besoin que nous avons d'une éducation commerciale, indiquer quelques uns des moyens de se la procurer et vous soumettre le projet d'ériger un édifice public à l'usage de l'Institut-Canadien, ne sont-ce pas là des choses tout à fait importantes pour nous, pour nos familles, pour la société entière et conséquemment pour notre patrie !

Pour remplir le cadre que je me suis tracé, je sens que j'aurai plus d'une fois besoin de votre indulgence, et j'ose me flatter qu'en considération des sujets que je viens aborder, vous me l'accorderez toute entière.

Le commerce a de tout temps exercé une immense influence sur la civilisation des peuples ; et son importance, loin de diminuer, augmente tous les jours, car il est encore le régulateur du progrès matériel, l'avant-garde de la civilisation ; et les marchandises dont il dispose ne nous représentent-elles pas la branche d'olivier qu'il offre au monde civilisé pour l'engager à la paix universelle ?

Je n'entreprendrai pas de vous faire l'histoire de l'origine et du développement du commerce, car il faudrait remonter bien haut, même au-delà du temps où Joseph fut vendu par ses frères à des marchands Arabes qui allaient en Egypte vendre des épices, du baume et de la myrrhe qu'ils échangeaient pour du froment. L'histoire nous apprend que l'Egypte était alors le grenier des peuples qui l'entouraient et que ce sont des Arabes qui les premiers portèrent le nom de marchands.

Faire l'histoire du commerce, ce serait vous parler des anciennes villes de Tyr, de Carthage et d'Athènes qui durent presque entièrement leur grandeur au commerce ; il faudrait vous parler de l'Empire Romain et de ses travaux incessants pour étendre et multiplier ses opérations commerciales ;

vous peindre ses luttes avec les barbares du nord qui forcèrent le commerce Romain à adopter de grandes mesures pour se protéger contre les vols et les brigandages qui, dans ces circonstances, s'exerçaient à mains armées.

C'est en conséquence de cet état de choses que des marchands Romains, pour mieux protéger leurs marchandises, érigèrent une ville commerciale sur une île, afin qu'étant entourée d'eau, elle fût plus en état de se défendre contre les invasions des hommes du nord. Vénise, cette merveille du monde, que vous avez vue, mesdames, représentée sur des gravures de divers genres, bien souvent sur vos feuilles de musique ; Vénise, bâtie en partie sur l'eau et dans un grand nombre des rues de laquelle on ne peut sortir sans mettre le pied dans une gondole, doit sa position exceptionnelle aux besoins pressants de l'époque et à l'ingénuité dont le commerce a de tout temps fait preuve. Cette ville repose maintenant sur plusieurs petites îles que les travaux de ses habitans ont réunies ensemble.

Vénise n'a pas seulement sa position exceptionnelle pour lui mériter dans tous les temps, une mention honorable dans les annales du commerce ; c'est à elle que nous devons l'établissement de la première Banque publique et l'admirable système de la tenue des livres en parties doubles, ainsi que l'origine de plusieurs autres institutions commerciales.

Partant de l'Arabie, de la Phénicie, de l'Egypte, de la Grèce et de l'Empire Romain, il faudrait passer en Espagne, en Hollande, en Allemagne, en France et en Angleterre pour vous initier au progrès de l'industrie agricole et manufacturière, ainsi qu'au développement extraordinaire du commerce dans ces deux derniers pays particulièrement. Ce voyage serait trop long pour le temps que nous avons à notre disposition ce soir.

Plus que cela, il faudrait traverser l'Atlantique, suivre pas à pas l'établissement, l'adolescence des colonies Espagnoles, Anglaises et Françaises, puis la fondation de la République Américaine, sa croissance rapide en richesses de toutes sortes et attribuer au commerce, dont la mission est toute de paix et de bien-être, en grande partie, la conquête des peuplades sauvages, qui n'avaient aucune idée de la civilisation ; il faudrait attribuer à l'esprit du commerce cette dévorante avidité d'acquérir le bien-être individuel tout en contribuant au bien-être général de la nation ; cette vigoureuse énergie et cet indomptable esprit d'entreprise qui ont accompli de si grandes choses et que possèdent à un si haut degré nos voisins des Etats-Unis.

Un jour quelqu'un parlait de la fertilité du sol, et de la rapidité avec laquelle les Américains avaient fondé les Etats de l'Ouest, que l'on a, avec assez de raison, nommés la Terre Promise, et s'extasiait sur l'activité et l'esprit d'entreprise des Américains, disant qu'il ne savait ce que feraient les Américains, une fois qu'ils auraient établi les Etats de l'Ouest.

La réponse que lui fit un journaliste Américain, avec tout le flegme et le sang-froid qui leur sont particuliers, est toute caractéristique et je tiens à la consigner ici. “ Quand bien même, dit-il, Jonathan saurait que le Paradis se trouve dans les Etats de l'Ouest, cela ne satisferait pas encore sa soif d'agrandir ses opérations industrielles et commerciales, et s'il entendait parler d'un endroit plus éloigné, il passerait outre le Paradis pour s'y rendre et exercer son activité et son esprit d'entreprise en fondant de nouveaux établissements industriels et commerciaux.”

C'est la peinture la plus fidèle que j'aie encore vue du génie aventureux et entreprenant des Améri-

cains. Le commerce a créé des industries pour servir de débouchés aux produits bruts de la nation et il trouve tous les jours de nouveaux débouchés pour les produits mêmes de ces industries. Le commerce seul, pour ainsi dire, mais le commerce intelligent, étudié, bien compris, instruit par des bibliothèques et des réunions purement commerciales, éclairé surtout par une presse dont la puissance est presque sans limites, avec l'appui d'institutions politiques libres, a plus fait pour former le caractère extraordinaire du peuple Américain que toutes les autres institutions humaines.

Si, sans sortir du Canada, nous voulions nous rendre compte de ce que peut faire le commerce, nous pourrions constater ce qu'il a fait pour notre jeune pays et dans ce cas, nous aurions une longue kyrielle de luttes, de revers et de succès, couronnés d'améliorations considérables et qui font honneur à notre commerce. Pour nous en former une idée exacte, il faudrait nous reporter au temps où Jacques Cartier débarquait à Québec, lorsqu'au moyen de pièces d'étoffes aux couleurs vivaces, *rouges* dit-on, il essayait ainsi que ses compagnons de voyage de captiver les bonnes grâces des indigènes des bords du majestueux St.-Laurent, et repasser en nous-mêmes toutes les phases de notre histoire commerciale.

La hache du bûcheron a fait bien des ravages aux environs de Stadaconé, sur les rives de notre fleuve, les bords de nos grands lacs et même jusque dans l'intérieur des terres ; la charrue du laboureur a tracé bien des sillons dans nos fertiles campagnes et Québec a bien vu des pièces d'étoffe depuis cette époque.

Mais rapprochons nous encore davantage, remontez le fleuve avec Jacques Cartier, jusqu'à Hochelaga, débarquez de votre canot, au pied du

courant, après un long et pénible voyage, puis faites une exploration à pied, à travers la forêt jusqu'au lac St.-Louis en face de Lachine. Supposez qu'il s'est écoulé 300 ans depuis votre première visite, faites le même trajet aujourd'hui; embarquez vous sur un de ces somptueux bateaux à vapeur qui voyagent entre Québec et Montréal. Après quelques heures de marche, vous débarquerez sur les plus élégants quais du monde, qui couvrent la bouse grève d'autrefois, en face du Mont-Royal, pas plus fatigué et ayant joui d'autant de confort que si vous fussiez restés à votre logis. L'omnibus vous attend, il vous conduira à travers nos belles rues, au débarcadère du chemin de fer, rue Bonaventure, et en quinze minutes vous serez transportés, par une route ferrée de sept milles, au dessus du Sault St.-Louis, au village de Lachine.

Eh bien! y en a-t-il un parmi vous qui pourrait reconnaître les lieux? si ce n'est le Sault St.-Louis, dont le gouffre n'a pas changé de forme et où l'eau semble suivre éternellement le même cours.

Se serait-on imaginé que, sur le coteau couvert de l'épaisse forêt qui bordait la jolie petite rivière, il s'opérerait tant et de si grandes choses. Hélas! la petite rivière a disparu pour faire place à la rue Craig; la forêt du petit coteau a été décimée jusque dans sa racine pour faire place à une de nos plus belles rues, la grande rue St.-Jacques, ses six banques et ses autres établissements de commerce?

Se serait-on imaginé qu'une invention toute récente, et qui a déjà produit de si merveilleux effets, viendrait relier la maison dans laquelle nous sommes réunis ce soir, avec toutes les parties de l'Amérique du nord et bientôt avec toutes les parties du monde civilisé?

J'allais dire que cette maison est attachée par un fil dont le bout est à Halifax, mais ce serait commettre une erreur.



J'ai souvent vu des personnes s'amuser avec des enfants, les intriguer en leur faisant chercher le bout d'une ficelle attachée en forme de cercle, c'est-à-dire d'une ficelle qui n'avait point de bouts.

Vouloir indiquer, en Amérique, les bouts du fil télégraphique, ce serait nous soumettre au jeu des enfants, car si le fil électrique entre par une fenêtre du bureau pour déposer les dépêches, il en sort par une autre, bien souvent par la même, pour les transporter avec la rapidité de l'éclair, à une ville plus éloignée et ainsi de suite. Aujourd'hui, le fil télégraphique c'est la ficelle sans bouts.

J'entends quelqu'un me dire que l'on trouverait peut-être un des bouts du fil, à Bytown, près des forêts du nord ouest, mais je ne conseille à personne d'aller à sa découverte, car il se pourrait qu'avant d'arriver, le fil eut été prolongé vers le sud, jusqu'à l'ancien poste de Quataracoui, et dans ce cas, le bout irait se perdre avec tous les autres dans l'immense réseau de voies télégraphiques de l'Union Américaine ; ce serait un fort mauvais tour.

Mais revenons à notre sujet : Quels changements ! Quelles prodigieuses transformations pour le Canada ? On se demande si c'est un songe, un rêve que l'on vient de faire quand on repasse dans son esprit l'histoire de notre pays.

Rivières, canots, pêches, forêts, chasses, défrichements, batailles, rudes travaux, bateaux à voiles, long transport, campagnes, magasins, villages, villes, moulins à farine et à scies, manufactures, banques, bateaux à vapeur, chemins de fer, télégraphe et je ne sais quoi encore. On serait porté à croire à la féerie et cependant qui sait ce que nous réserve la journée de demain ?

Je me demande ensuite qui a opéré la plus grande partie de ces merveilles ? J'écoute, et de toutes parts j'entends l'écho qui répète : le COMMERCE.

Tout le monde sent actuellement l'importance du commerce et les populations qui veulent se maintenir au niveau du siècle doivent s'en occuper activement. Jetez un regard sur tous les pays et voyez si ce n'est pas le commerce qui est le principal moteur de toutes les grandes et utiles découvertes, de toutes ces gigantesques entreprises qui étonnent et tournent toujours au profit du genre humain; lui fournissant ces abondantes jouissances dont il dispose de nos jours; développant l'intelligence de l'homme en l'engageant à étudier, à approfondir toutes les questions d'économie politique et sociale pour que ses actions soient plus grandes, plus remarquables, plus utiles, s'il est possible, à l'espèce humaine que celles de ses devanciers. Voyez si ce n'est pas le commerce qui se fait le plus remarquer par son énergie et dites moi si l'énergie n'est pas nécessaire, essentielle même, à la vie, à la marche, au progrès d'un peuple ?

Le *Ledger*, journal de Boston, disait dernièrement qu'il ne connaissait "rien de plus pitoyable qu'un homme sans énergie. Il n'ose pas sortir du petit chemin de pied que son père a tracé; fait encore usage de l'ancien *batte-feu*; lit les mêmes vieux livres (j'ajoute : quand il lit); ne reçoit point de gazettes et toutes ses pensées sont coulées dans un vieux moule usé depuis un siècle.

"Etes-vous un jeune homme? Eh bien! ne vivez donc pas comme ceux qui vivent comme des idiots. Donnez libre cours au développement de toute l'énergie de votre être physique et intellectuel. Préparez-vous à accomplir quelque chose que vous puissiez contempler avec satisfaction sur vos vieux jours. Ne mesurez pas votre force sur ce que d'autres ont fait et ne vous laissez pas influencer par ce que d'autres peuvent dire. Montez sur

un nouveau terrain,—tracez votre chemin d'un pied ferme et résolu, surmontez tous les obstacles, allez à la recherche de nouvelles conquêtes et par ce moyen vous n'aurez pas vécu en vain. Votre activité, votre zèle, vos travaux vous survivront et donneront une nouvelle vigueur aux actions de ceux qui viendront après vous."

Si le commerce a opéré de si grands résultats pour l'humanité entière depuis trois siècles, que n'aurait-il pu accomplir s'il n'avait pas été faussé dans sa marche par des législations arbitraires, contre-nature et qui faussent bien souvent, même jusqu'aux notions les plus élémentaires de l'économie politique. On ne peut calculer l'immense somme de bien-être dont le genre humain aurait profité si le commerce n'avait pas été détourné de sa voie naturelle, s'il n'avait pas été gêné, arrêté dans son libre essor vers un état de choses de moins en moins susceptible de perfectibilité.

Les prohibitions, les entraves de toutes sortes qui pesèrent si lourdement sur le commerce dans le moyen âge, jusqu'au commencement du 19<sup>ème</sup> siècle et qui existent même encore dans un grand nombre de pays, en ont retardé le développement et arrêtent jusqu'à un certain point son progrès. Le manque de connaissances acquises sur les principes sur lesquels repose le système du commerce a été la principale cause de ce mal. C'est ainsi que des erreurs grossières en fait de principes commerciaux sont devenues populaires et des plus funestes à la prospérité des nations.

Il n'y a pas eu d'erreurs plus grandes en fait de commerce que celles qui composaient le vieux système mercantile: "Que la richesse consistait dans  
" la possession d'une grande quantité de métal précieux ; que ce qui était gagné dans le commerce  
" par une nation devait indubitablement être perdu

“ par une autre et que le grand but du marchand  
“ devait-être de recevoir de l'argent pour ses mar-  
“ chandises, s'il voulait faire de bonnes affaires.”

C'est d'après les mêmes données que l'on a fait croire aux nations : “ qu'il était avantageux pour  
“ un peuple de fabriquer tout ce dont il peut avoir  
“ besoin” et qu'elles se sont imposé des privations et des sacrifices funestes à leur propres intérêts pour atteindre ce but.

C'est encore les mêmes raisons qui portent les masses à croire : “ qu'il faut exporter plus de mar-  
“ chandises que l'on en importe, car on se ruinerait  
“ bien vite en envoyant tout l'argent hors du pays  
“ pour payer la balance de nos importations sur nos  
“ exportations.”

Je vais maintenant examiner, une par une, ces trois propositions afin de mieux établir ce qu'elles ont d'erroné. Je serai aussi concis que possible, j'appuierai mes avancés de faits incontestables dont la simplicité frappera toutes les intelligences.

Le monde commercial intelligent, éclairé par les savants économistes de notre siècle, commence à répudier ces croyances d'autrefois, mais les nations ont peine à s'en débarrasser. Cependant, les Etats-Unis d'Amérique ont frayé la route en établissant le commerce sur la bâte la plus libre possible entre chacun d'eux. L'Angleterre et la Hollande ont fait de grands progrès vers le commerce libre, de sorte que la nouvelle politique commerciale gagne du terrain tous les jours, et l'on ne doit rien négliger de ce qui peut tendre à son développement.

Il est d'autant plus nécessaire pour nous de combattre ces erreurs commerciales qu'elles ont de profondes racines en Canada et que bien souvent l'on en entend prôner quelques unes, même du haut de nos tribunes publiques.

L'un des plus grands maux du commerce est

causé par la fausse idée que l'on attache généralement au numéraire ou à l'or et l'argent, dans les transactions d'hommes à hommes. Si l'on en croyait l'idée que s'en forme en général la masse des différents peuples, on serait porté à regarder l'or et l'argent comme quelque chose de surnaturel, ayant une valeur fabuleuse, indéfinissable.

Ceux qui examinent la chose de près sont bientôt convaincus que l'or et l'argent ne sont que des produits, des marchandises, absolument comme une pièce d'étoffe ou un minot de blé. En Californie et en Australie, on recueille le métal précieux tout comme on retire les produits des mines de fer, de charbon, de sel, ou encore comme l'on moissonne les pommes de terres en Canada.

La valeur de l'or et de l'argent augmente ou baisse en proportion de la quantité qui s'en trouve sur le marché tout comme la valeur des autres produits. C'est si bien le cas, que lors de la découverte des mines du Mexique et du Pérou, il y a trois siècles, la quantité de leurs produits, exportés en Europe, fut assez grande pour faire augmenter les prix des produits agricoles et autres marchandises, ou diminuer la valeur du métal précieux, c'est-à-dire que l'on pouvait obtenir plus d'argent en échange pour un minot de blé, après l'exploitation de ces mines, qu'on ne le pouvait faire avant, de même que cette année, vous pouvez obtenir plus de blé pour une piastre en argent que vous n'auriez pu le faire l'an dernier. La plus ou moins grande abondance en fait augmenter ou diminuer la valeur qui n'est après tout qu'une affaire de convention.

Pendant les 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles, la quantité d'or et d'argent mise en circulation fut plus grande, mais elle produisit peu ou point d'effet sur les valeurs, car les besoins de ces produits devenaient de plus en plus considérables. On commença à em-

ployer une grande quantité de ces métaux pour des articles d'argenterie et d'orfèvrerie, ce qui avait pour résultat de maintenir la valeur en équilibre.

La Californie n'a pas encore produit une assez grande quantité d'or pour influencer le marché monétaire, cependant, si elle continuait à en produire pendant quelque temps, en même proportion, l'effet se ferait bientôt sentir. Déjà les économistes se préoccupent de la question que les monnaies d'or et d'argent devront avant longtemps perdre de leur valeur.

C'est une erreur de croire qu'en augmentant le numéraire d'un pays, on augmente son capital. On ne devrait jamais oublier que capital ne signifie pas seulement numéraire ou argent, mais qu'il embrasse toute cette masse de propriétés dédiées à la consommation reproductible. En d'autres mots, le capital comprend tous les effets, marchandises ou matières que ce soit, susceptibles de reproduire une valeur quelconque.

Ainsi la neige n'ayant aucune valeur par elle-même, ne peut pas être considérée comme capital quelque soit la quantité que l'on puisse en posséder, mais il n'en est pas ainsi d'une table, d'un poêle, d'une pièce d'étoffe, d'une maison ou d'une terre. Tous ces articles ayant une valeur plus ou moins élevée ou étant susceptible de produire une valeur quelconque forment partie du capital de celui ou de ceux qui les possèdent. C'est l'utilité des choses qui fait leur valeur. L'or et l'argent comme tous les autres produits n'ont de valeur que comparativement à leur utilité. Ce sont les besoins et la quantité des choses utiles qui règlent leur valeur. En Angleterre, où le numéraire abonde, on place l'argent à 2 et 3 p. 00, tandis qu'ici, où les besoins sont plus considérables, on le place facilement à 6 p. 00 et ceux qui ne craignent point l'infraction des

lois qui règlent le taux de l'intérêt peuvent obtenir beaucoup plus.

Quand on veut prêter un capital, ou que l'on veut fonder un établissement de commerce, on commence par vendre tous les articles dont on peut disposer. On possède alors le montant sous forme d'argent, mais l'argent est une matière bien transitoire, qui ne demande qu'à circuler et qui disparaît dès le moment que l'on fait les paiements de ses achats. Cependant il n'est pas perdu, puisqu'on l'échange pour d'autres effets afin de le faire profiter.

Les masses n'ayant pas le temps d'entrer dans tous ces raisonnements, jugent ordinairement d'après les premières impressions et croient que l'argent seul est le capital, parce que l'on a besoin de son entremise pour faire mouvoir le capital.

En un mot, celui qui possède des marchandises ou une maison, valant réellement \$1000, est tout aussi riche que celui qui possède \$1000 en or ; la seule différence est que si ce dernier veut acheter quelques effets sur le marché de New-York, il peut mettre son or dans sa poche, tandis que le premier ne peut pas en faire autant avec ses marchandises ou sa maison. L'un est commode, portatif et les autres ne le sont point. Voilà tout.

En supposant que tous les produits, toutes les richesses du monde fussent convertis en or, que ferait le genre humain ? Il remplirait le rôle du bon homme Harpagon pourissant sur son coffre-fort.

Rien donc de plus absurde que de croire que la richesse consiste uniquement dans le métal précieux. Non, encore une fois, l'or n'est qu'un produit, une marchandise qui n'a de valeur qu'en autant qu'on peut l'échanger pour d'autres produits nécessaires à l'homme, et il n'est recherché que parce qu'il est le plus commode agent dans toutes les transactions

commerciales et moins susceptible de dépréciation dans sa valeur.

Dans l'antiquité, on se servait de morceaux de fer, de cuir, de coquilles pour monnaie, car on sentait alors comme aujourd'hui le besoin d'un agent, d'une mesure pour établir la valeur des articles et régler les opérations commerciales. Les premières monnaies de fer furent si lourdes que lorsqu'il s'agissait de faire le moindre paiement, il fallait plusieurs charriots pour en transporter le montant. Plus tard on fit usage de monnaies de cuivre, d'or et d'argent, et aujourd'hui, on se sert du papier-monnaie qui joue un grand rôle dans le commerce depuis sa première mise en circulation, vers 1750.

Un fait non moins frappant et qui indique on ne peut mieux que la richesse ne consiste pas seulement dans le métal précieux, c'est que malgré les énormes quantités d'or retirées des mines de la Californie, on n'en a pas encore reçu assez pour payer la moitié des marchandises de toutes espèces importées dans ce pays depuis l'exploitation de ses mines. Quand un pays ne produit que de l'or, il faut qu'il en produise une immense quantité pour satisfaire au besoin de sa population qui l'échange pour les articles absolument nécessaires à son confort, son existence, sa vie. La Californie ne produit rien autre chose que de l'or, à peu d'exception près, et cependant elle n'a pas la richesse des États qui produisent le coton, le tabac, le blé et les autres produits moins tentatifs.

Je pourrais m'étendre plus au long sur cette matière, mais je passe à la seconde partie de la première proposition : " que ce qui était gagné dans le commerce par une nation devait indubitablement être perdu par une autre."

Quelques mots suffiront pour faire ressortir la fausseté de ce raisonnement. Prenons deux mai-



sons de commerce dont l'une est à Montréal et l'autre à Québec. Supposons que la maison Buteau et cie., de Québec, ait besoin de 100 barils de fleur qu'elle peut acheter de la maison Hudon, Lesieur et Quévillon, de Montréal, et que cette dernière ait besoin de 100 quarts de morue qu'elle peut se procurer de la première maison. Estimons ces produits aux mêmes prix dans les deux villes respectives. Disons que la morue vaut \$4 le quart à Québec, la fleur \$4 à Montréal. Chacune de ces deux maisons achète ces produits parcequ'elle en a besoin et quelle espère en retirer un profit raisonnable en les échangeant pour d'autres produits, et ainsi de suite. La maison Buteau et cie., revend la fleur \$5, à Québec, et la maison Hudon, Lesieur et Quévillon revend sa morue \$5, à Montréal. Les deux maisons font des profits par cette transaction ; or, il est donc clair que ce que l'une d'elle a gagné, l'autre ne l'a pas perdu, puisque toutes deux profitent de cet échange de produits. Il en est ainsi de toutes les opérations de commerce ; règle générale, en changeant de mains, les produits augmentent de valeur. Plus les besoins de certains produits sont considérables, plus les ventes ou échanges sont fréquents et plus la valeur en augmente.

Il en est de même de la propriété foncière ; plus les mutations sont fréquentes, plus la valeur en augmente, car il n'est pas naturel qu'un homme vende librement sa propriété s'il n'en retire pas quelques profits. Lors des grandes spéculations sur la propriété foncière, dans Montréal, il y a 4, 5 et 6 ans, on voyait Pierre vendre sa propriété à Jacques qui la revendait à Jean dont le but était de la passer à un autre ou d'en retirer des profits sous forme de loyer. Chaque nouvelle vente se faisait à un prix plus élevé que celui de la précédente et c'est ainsi que la propriété atteignit une valeur très élevée en

conséquence du grand nombre d'acheteurs et de vendeurs. Bientôt, on étendit les limites de la ville, on divisa une quantité énorme de terrains pour bâtir ; on construisit un nombre immense de maisons pour louer, tellement que le marché fut encombré de propriétés à vendre, ce qui produisit une réaction défavorable aux spéculateurs ; les mutations devinrent moins fréquentes, la valeur demeura dans un état stationnaire, on ne trouvait plus d'acheteurs et les vendeurs devinrent moins exigeants. Comme je l'ai dit plus haut, il n'est pas naturel de vendre à perte, aussi n'y a-t-il pour ainsi dire que la nécessité qui puisse engager les propriétaires à vendre actuellement.

Je cite ces faits pour expliquer plus clairement ce que j'avance en fait d'opérations commerciales.

Les nations transigent entre elles comme le font les individus et elle ne vendent et achètent de produits qu'en autant quelles espèrent en retirer des avantages. Deux nations commerçant ensemble sont absolument dans la même position que la maison Hudon, Lesieur et Quévillon de Montréal et la maison Buteau et cie., de Québec. Toutes deux trouveront intérêt à échanger leurs produits respectifs. Toutes deux profitent de leurs transactions mutuelles et augmentent la richesse de leur localité respective, et conséquemment, il est absurde de dire *“ que ce que gagne une nation doit indubitablement être perdu par une autre.”*

La dernière partie de la première proposition “que le grand but du marchand devait être de recevoir de l'argent pour ses marchandises s'il voulait faire de bonnes affaires,” se rapproche tellement de la première que ce serait répéter ce que j'ai dit au sujet de l'argent en s'y arrêtant longtemps. Je vous présenterai seulement un seul fait pour combattre cette idée.

Prenez un marchand qui envoie de l'avoine aux Etats-Unis. Il a besoin de riz et de tabac pour son commerce en Canada. Croyez vous qu'il lui sera plus avantageux de vendre son avoine pour de l'argent que de l'échanger pour du riz et du tabac ? Certainement non.—Mais l'on me dira, s'il avait acheté son riz et son tabac avec de l'argent, il les aurait achetés à meilleur marché. Dans ce cas, il vous faudra faire le même raisonnement pour sa vente et dire que s'il avait vendu son avoine pour de l'argent il l'aurait vendu meilleur marché. L'un revient à l'autre.

Au temps de la vente, l'avoine, vaut tant sur le marché ; le riz et le tabac, tant. Les prix sont toujours connus de ceux qui commercent, et payer sur le champ ce que l'on achète avec des produits, c'est payer au comptant tout aussi bien que si l'on payait avec de l'or en barre. Celui qui vend le riz pour de l'avoine ne court pas le risque qu'occasionne le crédit et il peut toujours revendre immédiatement son produit le prix qu'il l'a payé, car il règle invariablement son prix d'achat sur le prix courant du marché. De même, celui qui achète le riz, le revend au prix du marché Canadien, en l'échangeant pour du bois, du blé, de la potasse etc., articles sur lesquels il retirera un profit raisonnable, si ses opérations sont faites avec jugement et bonheur, et au moyen desquels il multipliera son capital, tout aussi bien que s'il n'avait vendu que pour de l'argent.

Supposez encore que votre marchand ait vendu son avoine pour de l'argent et qu'il rapporte son argent en Canada ; une fois rendu ici, son argent ne vaudra pas plus qu'à New-York, il ne fera aucun profit et en dépensera même une partie pour ses frais de voyage en revenant. Au contraire, s'il achète du riz, à New-York, pour la somme de \$1,000 ; une fois rendu à Montréal, ses \$1,000 au-

ront profité et vaudront, à 25 p. 00 de différence dans le prix de cet article, \$1200. Le marchand a donc intérêt à rapporter des produits pour ses produits. Il en est de même de celui qui part pour New-York, il lui sera plus profitable de porter des produits pour acheter des marchandises que de porter de l'argent. Il fera deux transactions au lieu d'une seule et en retirera double avantage.

Pour faire de bonnes affaires, il n'est donc pas d'absolue nécessité de recevoir de l'argent pour ses marchandises, car on peut même s'en passer au besoin et en échangeant les produits pour des produits, on facilite et augmente les transactions, ce qui peut avoir l'effet de doubler et tripler les affaires et les profits dans le cours de l'année.

### Mesdames et Messieurs,

Le sujet que je développe un peu plus au long que je ne me l'étais proposé dans le principe, vous paraîtra peut-être un peu sec, un peu fatigant même, mais son importance vous engagera sans doute à ne pas regretter de lui sacrifier quelques instants. Et d'ailleurs, quand, dans un but utile, l'on ferait un peu pénitence, en temps de carême, ne serait-ce pas déjà un acte méritoire ?

Reprenant mon sujet, je vais donc examiner la seconde proposition, " qu'il était avantageux pour " un peuple de fabriquer tout ce dont il pouvait avoir besoin."

Comme on le voit, voici la question des manufactures qui se présente. Je n'entends pas faire un traité sur cette question, car cela nous conduirait trop loin, je veux seulement effleurer le sujet et énoncer quelques uns des principes qui devraient guider le commerce en pareille matière.

Dire qu'il est avantageux de fabriquer tout ce

dont on peut avoir besoin, c'est commettre une grande erreur. Supposons que le monde ait réalisé cette idée, pratiquement parlant, dans toute sa plénitude ; qu'arriverait-il ? Que verrions nous ? Chaque pays produisant et fabriquant tout ce qu'il lui faudrait pour sa propre consommation, il n'y aurait plus de commerce extérieur, plus d'importations, plus d'exportations, plus de relations avec l'étranger et l'on verrait probablement, sur les frontières de chaque pays, s'élever d'énormes murailles, à la chinoise, portant pour inscription : *Défense aux étrangers d'entrer ici.*

Je vous le demande, où en serait la civilisation avec un pareil système ?

Mais, là ne s'arrêterait pas le mal ; une fois embarqué dans cette voie, il n'y aurait plus de limite. Chaque pays, ayant protégé ses manufactures, comme les *prohibiteurs* appellent cela, chaque district, chaque comté, chaque paroisse, chaque village voudraient en faire autant. Ce serait les habitants du comté de Montréal qui voudraient empêcher les habitants de Chambly d'apporter des dindes sur leur marché ; ceux de Chambly empêcheraient ceux de Rouville d'apporter des patates et ainsi de suite. Voilà le côté ridicule de la chose pour ne rien dire de plus.

Maintenant je vais vous citer une page du magnifique traité d'économie politique de J.-B. Say, qui parle bien plus éloquemment que je ne le pourrais faire sur un tel sujet. Vous verrez de suite comment on doit envisager la question.

Après avoir parlé de l'importation du café en France, J.-B. Say continue :

“ Avant l'importation de cette denrée, (le café,) les couteliers de France, après avoir fabriqué la quantité de couteaux dont les habitants de la France pouvaient avoir besoin, n'en fabriquaient pas d'avantage, sous peine de

" les donner au rabais et d'y perdre. Maintenant, après  
 " avoir pourvu la France de couteaux, ils en fabriquent  
 " d'autres pour les îles, et ces nouveaux produits de la  
 " France, sont consommés par elle sous forme de café.  
 " Nous fabriquons et nous consommons beaucoup plus de  
 " couteaux (ou de toute autre marchandise que nous en-  
 " voyons aux îles,) parce que nous en consommons une  
 " bonne partie en café. Or, produire et consommer, voilà  
 " ce qui constitue la richesse, ce qui fait la supériorité  
 " des nations industrieuses sur celles qui ne le sont pas.  
 " Cet avantage qui est très frappant dans le cas que je  
 " vous cite, se rencontre encore, mais à un degré moindre,  
 " dans tous les commerces que l'on fait avec l'étranger,  
 " même lorsque nous recevons en échange des marchan-  
 " dises manufacturées que nous pourrions au besoin fabri-  
 " quer nous-mêmes. Par le commerce, nous les obtenons  
 " à un prix inférieur à celui qu'elles nous coûteraient si  
 " nous les fabriquions ; et la preuve en est que, malgré les  
 " frais de commerce qui comprennent le bénéfice du com-  
 " merçant, on nous les vend encore à meilleur marché  
 " qu'on ne pourrait ici les produire directement. Nous  
 " les produisons bien toujours, mais nous les produisons  
 " indirectement, en produisant les objets que nous donnons  
 " à l'étranger en échange pour les avoir, et cette manière  
 " est plus économique, plus favorable pour le consumma-  
 " teur, et plus encourageante pour le producteur.

" Ainsi pour faire sortir d'un exemple cet effet avanta-  
 " geux, je supposerai que des marchands achètent pour  
 " l'Allemagne cent aunes de taffetas dont les frais de pro-  
 " duction, et par conséquent le prix, soient de 400 fr. ; je  
 " supposerai que ce taffetas est vendu à Francfort 450 fr. ;  
 " qu'avec cette somme on achète cent pièces de padous ou  
 " rubans communs qui se fabriquent à Eberfeld, et qui  
 " rendus à Paris se vendent 500 francs. Nous aurons pro-  
 " duit nos padous en fabriquant du taffetas. Maintenant  
 " je supposerai que nous voulions (comme la tentative en  
 " a été faite) ravir, comme on dit, *cette branche d'indus-*  
 " *trie à l'Allemagne*, et produire nous mêmes des padous :  
 " on en prohibera l'entrée, et les cent pièces seront fabri-  
 " quées en France où elles reviendront à 600 francs, ce  
 " qui fait cent francs de plus que le prix auquel le com-  
 " merce nous les procure en ce moment,

“ On observera peut-être qu’il importe peu que le consommateur paie cent francs de plus, puisque ce haut prix est gagné par des producteurs nos compatriotes ; mais il ne vous échappera pas que ce raisonnement est le même pour celui au moyen duquel on voudrait établir qu’il faut supprimer les moulins pour donner occasion aux tourneurs de meules à bras de gagner davantage. J’ai déjà plusieurs fois combattu ce système en vous disant que c’est un progrès de l’industrie, que de procurer à une nation les mêmes jouissances, avec moins de frais de production ; que l’épargne que l’on fait d’une main-d’œuvre ne diminue pas le nombre des travailleurs, ni leurs profits, mais les dirige vers une autre production d’où résultent d’autres jouissances ; par là le travail d’une nation n’est point diminué, mais ses moyens de jouir sont plus étendus. De même, lorsque nous voulons produire des padous qui nous reviennent à 600 fr. au lieu de les produire indirectement en fabriquant des étoffes de soie qui ne nous reviennent qu’à 500 francs, nous perdons 100 francs pour n’avoir pas choisi le procédé le plus économique pour produire : celui que la nature des choses, le climat, l’aisance des communications, peut-être seulement notre aptitude naturelle, nous conseillaient de choisir. Et en préférant le procédé, le moins économique, disons mieux, le moins intelligent, nous nous interdisons une partie de la demande et de la production qui constituent un état plus avancé de l’industrie et de la civilisation.”

Rien de plus clair, rien de plus simple, rien de plus naturel que cet exposé fidèle des opérations du commerce entre les nations. Lorsque vous faites de la potasse en Canada et que vous l’expédiez en Angleterre, pour rapporter du drap en échange, vous n’en produisez pas moins votre drap en fabriquant de la potasse, quoique ce soit d’une manière indirecte. La raison en est toute simple, c’est que si vous aviez fait le drap vous-mêmes, vous n’auriez pas fait autant de potasse, n’ayant que votre propre marché à approvisionner et en obtenant

votre drap pour de la potasse, vous l'obtenez à bien meilleure composition que si vous l'aviez fabriqué en Canada.

Dans le moyen âge et à une époque encore peu éloignée de nous, il existait des prohibitions des plus ridicules et absurdes sur les transactions commerciales, favorisées qu'elles étaient par les préjugés populaires. Je vais citer ici quelques unes des ordonnances de France sur le commerce pour en donner une idée et faire apprécier leur mérite et l'esprit du temps.

En 1302, il est ordonné à toute personne de remettre à la monnaie, la moitié de sa vaisselle d'argent, parceque l'on s'imaginait que l'argent ou le numéraire devenait rare.

En 1303, défense d'exporter de l'argent et du billon et de fondre les monnaies.

En 1305, voyant que l'augmentation du numéraire faisait augmenter les prix des denrées, chose toute naturelle, il est fait défense d'élever le prix des denrées à l'occasion des nouvelles monnaies mises en circulation.

En 1351, le commerce est interdit aux gens du grand conseil, comme dérogoire à leur dignité.

En 1353, même interdiction aux officiers du roi et aux seigneurs.

En 1356, même défense aux magistrats et fonctionnaires.

En 1502, l'exportation des grains et autres marchandises de Province à Province est autorisée.

En 1536, les marchands du royaume ont la faculté de commercer librement avec l'étranger.

En 1560, il est enjoint aux juges de dénier toute action aux marchands qui auront vendu des draps et des soies à crédit.

En 1629, les gentilshommes ne dérogent point à leur dignité en se livrant au commerce maritime.



En 1694, défense de porter des boutons de drap, dont l'usage nuit aux manufactures de boutons de cornes.

En 1701, les nobles peuvent faire le commerce en gros sans déroger.

En 1701, privilège accordé pour vendre de la glace et de la neige dans le royaume.

En 1718, afin de faire passer tout le monde sur les ponts, pour les protéger, il est défendu de passer la rivière sur la glace, d'y glisser et d'y patiner.

En 1723, on ordonne la fermeture des manufactures de la Normandie, pendant trois mois, afin de donner des bras à l'agriculture.

Quant il fut question de permettre l'usage des indiennes, toutes les villes qui avaient une chambre de commerce s'y opposèrent. Les préjugés étaient si extraordinaires que l'on accordait une prime pour la production des toiles, car le lin était du pays. Quelqu'un trouva enfin que l'on pourrait laisser entrer le coton, vu que ce qu'il faudrait pour le payer viendrait nécessairement du produit d'autres industries.

Chaque pays a produit ses bizareries en fait de restrictions commerciales et ce serait beaucoup trop long que de vous les énumérer dans un écrit de ce genre. Il existe encore bien des restrictions sur le commerce, dans le monde, car comme je l'ai dit plus haut, les nations ont peine à se débarrasser des préjugés qui en retardent encore la marche et à adopter une politique commerciale plus rationnelle, plus utile à l'humanité, plus en rapport avec leurs besoins et la civilisation du 19<sup>ème</sup> siècle.

En fait de commerce, et de tout ce qui s'y rattache, je suis partisan du *laissez-faire* ou de la liberté la plus entière, car c'est là l'esprit, la nature, l'âme, la vie du commerce. Plus il est libre, plus la concurrence est grande et plus il y a de compétition, plus

il y a d'efforts, d'énergie de déployés pour produire des articles d'un meilleur goût et à meilleure composition. La nécessité de lutter avec des établissements rivaux forcent les fabricants ou producteurs à recourir continuellement à des moyens de production de plus en plus économiques. Dans ce cas, il n'y a que les industries naturelles, c'est-à-dire celles que la position géographique, le climat et la nature des productions d'un pays peuvent mettre en état de soutenir la compétition, qui prennent racine dans les différents pays, parce qu'il n'est pas possible qu'un homme ou qu'une nation continuent à exploiter une branche d'industrie qui ne leur est pas profitable.

Toute intervention, de la part des gouvernements pour protéger certaines manufactures, est impolitique et n'est faite généralement qu'au détriment de la majorité des gouvernés. Dans la plupart des cas, sous le prétexte de protéger les manufactures, on impose une taxe élevée sur certaines marchandises étrangères ; impôts que paient toujours les consommateurs, ou la masse du peuple, au profit de quelques capitalistes, sans qu'il en résulte de grands avantages pour la nation.

La guerre fait augmenter les prix de tous les produits dans les pays où elle a lieu. La raison en est toute simple, c'est parce qu'elle réclame, sur les frontières, les services d'une grande partie de la population et qu'elle ôte ainsi à l'agriculture et autres occupations, un nombre immense de bras ; parce qu'elle diminue le nombre des producteurs, ou des travailleurs, ce qui produit l'augmentation des salaires et de la valeur des productions de toutes sortes.

Personne, cependant, ne prétendra qu'il pourrait être avantageux pour deux pays de se faire la guerre parce que cela aurait l'effet d'augmenter la valeur de leurs produits respectifs. Ce serait de la folie, de la démence de la pire espèce.

Il y a des manufactures, qui produisent des résultats presque aussi désastreux, parce qu'elles ne sont pas profitables ; qu'elles ne sont maintenues que par les hauts tarifs et qu'elles détournent un grand nombre de bras d'emplois dont l'utilité serait beaucoup plus grande et plus avantageuse à leurs populations. Telles sont les manufactures factices que l'on tente d'établir à coup de tarifs, au moyen d'impôts prélevés sur les consommateurs. C'est là un grand mal, un mal qu'il faut éviter autant que possible parce que chaque pays y perdrait des capitaux et des forces qu'il aurait pu utiliser autrement.

Quand votre charité, mesdames, vous porte à soulager les misères des pauvres de notre ville, vous sentez de suite le besoin de vous procurer des moyens pour subvenir à leur indigence. Pour obtenir ces moyens, il vous faut produire quelque chose et vous avez adopté une habitude qui me sert admirablement bien à expliquer le plus clairement possible ce que je veux dire. Je fais allusion à vos bazars. Vous achetez un peu de laine, de coton, de soie, des crayons et autres objets avec lesquels l'une d'entre vous produit une broderie, l'autre un tricot, celle-ci une bourse, celle-là un gentil croquis et ainsi de suite. Vous avez confectionné vous-mêmes ces articles dont la matière première était d'une valeur bien minime, relativement à la valeur que vous lui avez donné par votre travail, votre industrie. Vous réunissez tous ces objets, tous ces produits de votre industrie, toutes ces marchandises et vous ouvrez un magasin, un bazar pour les vendre, en retirer le plus grand profit possible et en appliquer les revenus suivant le but que vous aviez en vue. Vous échangez votre argent pour du pain et des vêtements afin de cicatriser les plaies de la misère publique.

Les manufactures opèrent de la même manière. Elles prennent la matière première et fabriquent des articles de tous genres qu'elles offrent en vente au moyen du commerce dans les magasins ou bazars commerciaux. La seule différence qui existe entre les deux, c'est que vos bazars ne sont que périodiques et que vous pouvez toujours vendre vos articles, même au moins galant des acheteurs, à des prix élevés, (soit dit entre nous, à des prix exorbitants quelques fois) tandis que les propriétaires de manufactures doivent toujours régler le prix de leurs marchandises d'après les prix du marché, basés sur la plus ou moins grande compétition qu'ils reçoivent des établissements d'un même genre. Vos bazars rapportent toujours de grands profits ; les manufactures sont bien souvent la ruine de ceux qui les exploitent, surtout quand elles ne conviennent pas aux pays qui les possèdent.

Pour nourrir et vêtir les indigents, vous produisez des objets d'une valeur quelconque, de même qu'une nation pour se nourrir, se vêtir et vivre doit produire des valeurs pour le montant nécessaire à sa subsistance, car sans cela, elle végéterait dans les privations et la misère.

Mais si dans vos bazars, vous ne pouviez pas retirer plus que l'argent que vous auriez placé sur les matières premières, vous n'auriez aucun avantage à travailler pour ces magasins des pauvres, car votre temps, votre travail et vos peines seraient perdus. En n'augmentant pas la valeur des matières premières, vous n'auriez rien produit et il n'en résulterait pas d'avantages pour les indigents. Vos bazars ne sont donc utiles qu'en autant qu'ils sont profitables. Vous avez bien le soin de ne produire que les articles qui vous rapporteront le plus de profit possible, et vous auriez tort aussi de produire des articles ordinaires que l'on peut se procurer chez tous les marchands pour des prix minimales.

Il en est de même des manufactures ; elles doivent toujours tendre à produire les articles qu'elles peuvent vendre le plus facilement possible et elles ne sont avantageuses à un pays qu'en autant qu'elles peuvent se maintenir sans aide factice et sans faire payer leurs marchandises plus cher que le prix pour lequel on pourrait les obtenir ailleurs. En un mot, il faut qu'elles produisent plus qu'elles ne coûtent et dépensent pour être avantageuses à la nation.

Produire, voilà donc quel doit-être le grand but des nations. Que ce soit du fer ou de l'or ; de la laine ou de la soie ; du fromage ou du blé, peu importe ! Toujours faut-il produire pour acquérir des richesses et vivre dans l'aisance.

Le grand secrêt dans l'établissement de manufactures, consiste dans la connaissance et dans le choix de la branche d'industrie que l'on se propose d'exploiter. Tel peuple exploitera librement une branche d'industrie sans le concours d'un tarif protecteur et réussira parfaitement bien, tandis que tel autre, avec la protection que lui fournira un tarif élevé, ne pourra réussir dans une même branche d'industrie. La première sera naturelle au pays, naîtra, vivra et prospérera d'elle-même, tandis que l'autre sera factice, forcée, bien plus exposée aux revers et aux crises des tarifs qui montent et baissent avec les partis politiques.

Le meilleur moyen de ne pas engager les capitaux dans des entreprises ruineuses, c'est de ne protéger aucune manufacture, de *laisser-faire* ; elles se frayeront un chemin elles-mêmes, à mesure que le besoin s'en fera sentir ; elles prendront racine et deviendront utiles et avantageuses.

—Mais l'on me dira, vous ne voulez donc pas de manufactures.—Oui, je veux des manufactures, mais j'en veux comme celles que je vois naître li-

brement à Montréal, et dans ses environs. Des manufactures d'étoffe, des moulins à farine, à plâtre, à clous, à l'huile de lin etc., fabriques naturelles au pays et qui produisent des marchandises à l'épreuve de toute compétition. Nous avons des mines de fer qui n'ont pas encore été exploitées et nous pouvons le faire avantageusement en nous servant du charbon qui couve encore sous le sol canadien.

Ce serait là une source de produits intarissable. Nos bois, notre potasse, notre perlasse, nos grains, notre farine, les navires construits dans nos ports, sont autant de richesses que nous pouvons échanger pour les produits des autres nations, bien plus avantageusement que si nous établissions des manufactures pour satisfaire à tous nos besoins.

Le Canada possède encore bien des ressources qui n'ont pas été exploitées et je me permettrai d'en signaler une à l'attention publique. Le lin pousse admirablement bien dans le Bas-Canada, particulièrement. Pourquoi ne ferions nous pas une tentative pour le cultiver sur une grande échelle? La graine se vendrait facilement et quant aux bois ou aux fibres, nous pourrions les préparer pour l'exportation dans les pays où se fabriquent les toiles. L'Irlande importe chaque année une quantité immense de ce produit brut pour alimenter ses manufactures de toiles fines. Comme il ne nous serait probablement pas possible d'établir des fabriques de ce genre pour lutter avec celles des étrangers, du moins nous pourrions obtenir beaucoup de la production de la matière brute. Ce serait un article important dans notre commerce et il mérite l'attention de tous nos marchands qui ont habitude de passer en Europe et qui peuvent acquérir les informations nécessaires sur ce sujet, quant à la manière de préparer le lin, de l'emballer et de l'expédier convenablement et avec économie.

Une chose que j'ai toujours considérée comme des plus nuisibles au commerce dans le Bas-Canada, c'est le privilège qu'ont les seigneurs de diminuer la valeur de nos blés, au moyen de la banalité, en faisant de la farine inférieure à celle que l'on peut obtenir dans les moulins qui ne sont pas *protégés* par un système aussi préjudiciable aux intérêts de notre population.

Le droit de banalité, comme vous le savez, donne au seigneur les moyens de forcer le censitaire à faire moudre son grain au moulin banal. Que le moulin soit bon ou mauvais, il importe peu, le droit existe. Le seigneur n'a donc pas d'intérêt à construire un moulin dispendieux puisqu'il est toujours certain que le revenu sera le même. Aussi, à deux ou trois exceptions près, les moulins des seigneuries du Bas-Canada sont de très mauvais moulins parce qu'il n'y a pas de compétition, de concurrence possible, la loi seigneuriale le défendant.

Qu'arrive-t-il, c'est que la farine de nos moulins seigneuriaux est généralement grossière et qu'elle se vend à un prix bien moins élevé que celle qui nous vient du Haut-Canada, ou encore, que celle qui est faite avec le blé du Haut-Canada, ou des Townships, dans le magnifique moulin de M. Gould, à Montréal.

La farine de nos moulins seigneuriaux n'est pas assez fine pour que nous puissions l'exporter avec avantage et sous ce rapport nous sommes dans une position inférieure à celle de nos concitoyens du Haut-Canada qui ont partout des moulins capables de leur préparer de la fleur superfine qu'ils peuvent vendre avec avantage pour l'exportation.

La perte qui résulte de cet état de chose pour le Bas-Canada, qui est encore un pays à blé, quoiqu'on en dise, est immense et facile à concevoir.

Le baril de fleur contient 196 lbs., ce qui fait un quintal et trois quarts. Eh bien ! j'ai observé que lorsque la fleur se vend \$4½ le baril, ce qui fait \$2½ le quintal, en accordant 15 sous pour le baril qui la contient, notre farine se vend \$2 le quintal, ce qui fait une différence de 2½ par quintal, ou de 25 p. 00, que nos cultivateurs perdent sur le prix de leur farine, par le seul fait que le droit de banalité existe dans le Bas-Canada et qu'ils sont obligés, par la nature de la tenure de leurs terres, de faire moudre leur grain dans de mauvais moulins. Calculez maintenant quelle perte cela doit-être pour toute la population agricole des seigneuries ?

Si le droit de banalité était aboli, on verrait de suite s'élever de bons moulins à côté des mauvais, soit pour les remplacer ou pour leur faire concurrence. Le cultivateur ferait faire de la fleur superfine à meilleur marché qu'il ne paie actuellement pour faire faire sa farine et il la vendrait plus cher, en retirerait de plus grands profits.

Le commerce en souffre parce que le cultivateur qui vend pour \$20 de farine, n'achète que pour \$20 d'autres produits, tandis que s'il avait l'avantage de faire faire de la fleur superfine, au lieu de \$20, il en recevrait \$25 et achèterait en conséquence.

Cet état de chose est dû à la *protection* accordée aux seigneurs par les lois du pays et est un exemple frappant de ce que peut produire, sur une plus ou moins grande échelle, le système de la protection et des privilèges accordés aux manufactures. Quelques individus en profitent au détriment de la masse du peuple, de la nation.

Les moulins à farine n'ont pas besoin de protection en Canada et je n'en veux pas d'autres preuves que le fait que le propriétaire du moulin-modèle du Bas-Canada, M. Gould, est un franc et sincère libre-échangiste ?



Un autre fait vous fera voir que la nature elle-même est violée dans son cours ordinaire. On la force à prendre une voie détournée ; on la violence pour rendre notre condition moins désirable. Si le St.-Laurent, dont les eaux sont libres et qu'aucun pouvoir ne saurait arrêter dans sa course, sans causer une catastrophe, n'avait pas été détruit pour nous comme fleuve navigable, par toutes les restrictions arbitraires imposées aux vaisseaux étrangers jamais les Américains n'auraient songé à creuser, à côté de ce fleuve immense, une rivière artificielle un Canal gigantesque par sa longueur et qui rapporte à l'Etat de New-York des revenus assez considérables pour le mettre en état de payer sa dette publique dans un court espace de tems. Si la navigation du fleuve St.-Laurent eut été libre, jamais le canal Erié n'aurait été confectionné, notre fleuve aurait été la voie directe, naturelle de tout le grand commerce de l'ouest ; nos canaux au lieu de ne nous rapporter que £50,000 de revenus, quoique nous ayons £150,000 d'intérêt à payer annuellement sur la dette contractée pour leur confection, nous rapporteraient des revenus suffisants pour la payer totalement avant longtemps. Nous aurons beau faire, si nous continuons à nous renfermer dans notre petit cercle, si nous monopolisons, au moyen de restrictions commerciales, le grand fleuve dont nous ne pouvons pas utiliser la centième partie avec notre petite population, nous ferons peu de progrès.

—Mais, dit-on, si les américains ne nous donnent pas une réciprocité de commerce, pourquoi leur donnerions nous l'usage libre de notre beau fleuve ?

—Pourquoi ? mais plaisantez-vous ? Songez donc qu'en ouvrant le St. Laurent, vous pouvez avec un peu d'effort accaparer une grande partie du commerce de transit de l'ouest ; que leurs importations et leurs exportations s'écouleront plus facilement

par le St.-Laurent, à bien meilleur marché et avec moins de perte de temps que par toute autre voie ; que les nombreuses flottes qui sillonneraient les eaux du St.-Laurent donneraient des revenus immenses à nos canaux et au pays, et que les relations de plus en plus intimes qui s'établiraient entre les deux peuples nous amèneraient bientôt à sentir le besoin, de part et d'autre, d'une réciprocité commerciale, politique et sociale, des plus entière.

Mais demander pourquoi nous devrions ouvrir le St.-Laurent à tous les vaisseaux, c'est aussi déraisonnable que si l'on demandait aux habitants de Boston pourquoi ils ouvrent leurs nombreux chemins de fer pour transporter les produits Canadiens au bord de la mer ?

Supposez que les Bostoniens eussent besoin d'une faveur de notre gouvernement et qu'elle leur fut refusée, croyez-vous qu'ils se renfermeraient chez-eux en disant : *“ Ah ! vous ne voulez pas nous accorder ce que nous vous demandons, eh bien ! nous allons vous punir, vous ne passerez plus sur nos chemins de fer ! C'est fini. ”*

Croyez-vous qu'ils agiraient ainsi ? qu'ils refuseraient l'argent que nous leur donnons tous les jours, en nous servant de leurs routes ferrées ?

Pourtant, voilà ce que nous disons, ce que nous faisons en empêchant le commerce de l'ouest de s'écouler par le St.-Laurent. Nous fermons nos canaux aux Américains de l'ouest, tandis que ceux de l'est font tout en leur pouvoir, en multipliant leurs chemins de fer, pour attirer vers eux le commerce de transit que nous leur fournissons. Nous gardons nos canaux à rien faire, nous refusons l'argent de l'ouest, les profits que nous pourrions retirer d'un commerce de ce genre, pour punir les Américains. Par une politique commerciale aussi étroite, nous faisons admirablement bien les affaires des Etats de

C'est, tandis que nous agissons comme si nous ne comprenions pas l'intérêt de notre pays.

Je le répète ici, et on le verra d'ailleurs par le peu de suite de cette partie de mon travail, ce n'est pas un traité sur les manufactures que j'ai voulu écrire mais seulement quelques notes, jetées en passant sur cette matière et la politique commerciale la plus avantageuse à un pays. Je termine cette partie en citant deux auteurs, mais surtout l'excellente histoire de l'économie politique par M. Blanqui, qui attribue, à bon droit, aux restrictions sur le commerce la décadence commerciale de toutes les villes des Républiques Italiennes, et particulièrement de Vénise, au sujet de laquelle il dit :

“ Tant que Vénise ne chercha la fortune que dans la  
 “ libre concurrence du talent et des capitaux de ses pro-  
 “ pres citoyens, elle grandit d'âge en âge et devint un mo-  
 “ ment l'arbitre de l'Europe ; mais dès qu'elle voulut  
 “ dominer les marchés par la tyrannie du monopole, elle  
 “ vit se former contre son commerce une ligue bien au-  
 “ trement redoutable que celle de Cambrai.”

“ Nous ne voudrions pas d'autre argument en faveur  
 “ de la liberté du commerce que le développement pro-  
 “ digieux de l'industrie vénitienne pendant le long règne  
 “ de sa liberté.

Joseph Garnier, le savant rédacteur du *Journal des Economistes*, de Paris, a écrit :

“ S'il n'y avait dans le monde entier aucune barrière  
 “ douanière ou politique pour l'entrée ou la sortie des  
 “ marchandises, nous vivrions sous le régime absolu de la  
 “ liberté de commerce, du *laissez-faire, laissez-passer* ap-  
 “ pliqué à la circulation de la richesse, avec d'autant plus  
 “ d'intensité que les communications seraient plus sûres,  
 “ plus rapides et moins coûteuses.

“ Qu'arriverait-il à ce degré de liberté ? Il s'opérerait  
 “ une division spontanée du travail, selon les conditions  
 “ particulières à chaque peuple ; le capital se distribuerait  
 “ selon la même loi naturelle. Chaque pays ferait donc

“ mieux et à meilleur compte les produits de sa spécia-  
“ lité : la consommation, animée par l'abondance et le  
“ bon marché, exciterait la production qui réagirait à son  
“ tour sur la consommation, et il y aurait le moins possi-  
“ ble d'efforts perdus, de vaines tentatives et de capital  
“ aventuré.

“ C'est là un axiome, c'est-à-dire une vérité basée sur  
“ le bon sens, que personne ne peut contester ; qui dé-  
“ coule encore naturellement des principes de la division  
“ du travail ; qui est une conséquence de la liberté du tra-  
“ vail ; qui s'accorde avec les mille emplois de la terre  
“ et du capital ; qui est enfin en harmonie avec l'expé-  
“ rience de la Suisse, de la Toscane et de l'Angleterre, et  
“ avec tous les faits que nous fournissent des réformes  
“ partielles dans tous les pays et dans toutes les indus-  
“ tries.”

“ Dans cette hypothèse, l'humanité, perdant le moins  
“ possible de ses forces productives, le niveau de la ri-  
“ chesse publique s'élèverait rapidement, et la facile satis-  
“ faction des besoins physiques laisserait aux travailleurs  
“ les loisirs nécessaires à la culture de l'esprit, et leur ins-  
“ pirerait le goût des jouissances morales.”

Mesdames et Messieurs,

On raconte que lord Georges Bentinck, membre célèbre de la chambre des communes, en Angleterre, avait une passion fort prononcée pour les chevaux et la chasse aux renards. Pendant les dix-huit premières années qu'il fut au parlement, on le connaissait moins en chambre qu'aux courses d'Ascott et d'Epsom ; il était le roi des sportsmen, paraît-il, mais s'étant enfin fait violence pour se livrer à des études sérieuses, il devint un orateur plein de verve et de puissance, un maître habile en fait d'escrime parlementaire ; un des membres les plus actifs et des plus influents de la chambre des communes, mais ce ne fut pas sans regretter bien des fois ces combats du turf qui l'avait longtemps enivré.

M. Disraéli rapporte que le lendemain même d'une course célèbre, il rencontra lord Bentinck dans la bibliothèque de la chambre, seul et visiblement agité.

“ Le 22 mars, dit M. Disraéli, sa motion en faveur des colonies, avait été repoussée et le 24, son cheval *Surplus*, dont il s'était défait pour ne plus s'occuper que des intérêts de son pays, avait gagné le grand prix, le Derby, si longtemps l'unique but de son ambition. Il n'avait plus rien pour le consoler, rien excepté son orgueil, et cet orgueil même l'abandonna en présence d'un ami qu'il savait lui être sympathique. Il laissa donc échapper une sorte de soupir superbe en murmurant :

“ — Toute ma vie j'avais rêvé ce prix, et pourquoi l'ai-je sacrifié ?

“ — J'essayai en vain de le distraire.

“ — Vous ne savez pas ce que c'est que le Derby ? me dit-il avec le même murmure.

“ — Mais oui, lui répondis-je, c'est le *ruban bleu* du turf.

“ — C'est en effet le *ruban bleu* du turf, répéta-t-il et s'asseyant lentement à la table, il se plongea dans un *in-folio* de statistique.”

S'il en est parmi vous ce soir qui regrettent actuellement l'excellente musique dont M. Gauthier a pour habitude de gratifier l'Institut ou tout autre genre d'amusement, qu'à l'exemple de Georges Bentinck, tout en regrettant leur *ruban bleu*, ils prennent la résolution d'écouter encore quelques instants ce que j'ai à leur dire sur un sujet aussi peu séduisant que celui du commerce, mais dont l'utilité ne le cède en rien à un volume de *statistique*.

Je vais donc maintenant examiner la troisième proposition que les exportations doivent être plus considérables que les importations pour la prospérité d'un pays.

Ceux qui soutiennent cette thèse, commettent encore une erreur et cela vient de ce qu'ils ne réfléchissent pas assez sur cette question ; ils se lais-

sent aller à la première impression qui leur vient et croient que parce que nous recevons plus de marchandises que nous en expédions, nos affaires doivent être ruineuses pour le pays.

Pour être plus bref sur ce chapitre, j'ouvre le catéchisme d'économie politique de J.-B. Say, où je trouve la question et la réponse suivantes :

“ Qu'est-ce que la balance du commerce ?—C'est l'état  
“ des exportations d'un pays comparé avec l'état de ses  
“ importations. Une nation gagne d'autant plus que la  
“ somme des produits qu'elle importe surpasse la somme  
“ des produits qu'elle exporte.”

Procédons encore par comparaison pour mieux faire comprendre le sujet. Vous exportez pour £1000 de produits. C'est là la valeur des articles lorsqu'ils sortent du pays. Une fois rendus à leur destination, leur valeur est bien plus grande, car il faut ajouter les frais de transport, de commission, d'assurance, d'enmagasinage et les profits du vendeur. On peut donc porter cette augmentation, pour les produits du Canada, à 40 p. 00. Ainsi, sur votre exportation de £1,000, il y aura donc une augmentation de £400, une fois rendue à sa destination; à Liverpool, je suppose. Le marchand exportateur vendra donc £1,400 ce qui lui en aura coûté £1,000, et au lieu de n'importer que pour £1,000 de marchandises, il en importera pour £1,400, aux prix du marché de Liverpool, car rendus ici, ces effets auront encore augmentés de 40 p. 00, c'est-à-dire de la somme de £560, ce qui fait que le pays se sera réellement enrichi de £960, en recevant pour la valeur de £1,960 de produits pour ses £1,000 d'exportations.

—Mais dit-on, le Canada a importé, en 1850, pour £4,245,000 de marchandises, tandis qu'il n'en a exporté que pour £2,995,428, ce qui fait une différence de £1,249,572, contre nous et nous allons

être ruinés bien vite, si nous continuons ainsi, à envoyer tant d'argent hors du pays chaque année.

De grâce faisons donc le même calcul que nous venons de faire et nous trouverons la clef de ce qui nous embarrasse.

|                                 |           |   |   |
|---------------------------------|-----------|---|---|
| Exportations du Canada—, 1850.. | 2,995,428 | 0 | 0 |
| Ajoutez 40 p. 00.....           | 1,198,171 | 4 | 0 |

|                              |            |   |   |
|------------------------------|------------|---|---|
| Ce qui fera un total de..... | £4,193,599 | 4 | 0 |
| Importations.....            | 4,245,000  | 0 | 0 |

|                            |          |    |   |
|----------------------------|----------|----|---|
| La différence sera de..... | £ 51,410 | 16 | 0 |
|----------------------------|----------|----|---|

Maintenant, observez que presque toutes les marchandises importées sont entrées aux bureaux des douanes, tandis que toutes les exportations ne le sont pas, et qu'en 1850, il a du sortir du pays pour plus de £50,000 de marchandises dont nous n'avons pas d'état.

Vous voyez de suite qu'il faut qu'un pays importe plus de marchandises qu'il n'en exporte, car sans cela, il ferait de mauvaises affaires, c.-à.-d. qu'il n'augmenterait pas sa richesse en échangeant ses produits.

L'argent ne sort pas du pays pour payer les marchandises, comme certaines personnes le supposent erronément. Quel est le marchand qui se chargerait de quelques tonneaux d'argent pour aller faire ses emplettes ? Les remises se font au moyen de lettres de change dont la valeur est payée à leurs échéances par la vente de produits exportés d'un pays à un autre. Chaque pays n'importe d'effets, qu'en proportion de ses moyens et besoins, et s'il arrive une année que les importations soient plus élevées que les besoins du pays l'exige, le marché se trouve encombré de marchandises et l'année suivante, les marchands diminuent leurs importations, et ces transactions se régularisent ainsi.

Si l'Angleterre avait reçu en espèce, la balance de ses exportations sur ses importations depuis un siècle, nous dit l'*Encyclopédie Britannique*, elle aurait actuellement reçu £400,000,000 en argent, ce qui est dix fois autant que tout le numéraire quelle possède.

Dans le *Dictionnaire de la Conversation*, je trouve l'état suivant du surplus des importations sur les exportations de la France, pendant seize années de paix :

Surplus total pendant 16 années, 8,852,100,000 francs, ce qui est probablement une valeur égale à un dixième de la propriété foncière de toute la France.

Suivant la logique de nos adversaires en économie politique, la France aurait donc fait un commerce des plus désavantageux pendant cette période. On voit de suite le faux côté de leurs prétentions.

Le Canada, notre pauvre pays, aurait été ruiné complètement dix fois depuis sa cession aux Anglais, s'il nous avait fallu *payer en argent* le surplus de nos importations, cependant il y a plus de numéraire dans le pays qu'il n'y en a jamais eu, et si l'on a plus de peine à s'en procurer, c'est que les besoins sont plus grands.

Je vais maintenant parler de l'éducation commerciale.

Quelle est la cause de l'état encore arriéré du monde entier dans ses relations commerciales ? Pourquoi les erreurs les plus grossières se glissent-elles encore d'une manière si facile dans tous les rangs de la société, même chez ceux qui par leur position et leur mission de gouverner leurs semblables devraient être à l'épreuve de leurs attaques ? Pourquoi ne s'entend-t-on pas mieux sur des questions que les transactions journalières de la vie mettent continuellement en contact avec tous les hommes de tous les pays ?



La réponse est facile à faire. C'est le manque de connaissances acquises sur les principes sur lesquels repose le système du commerce qui en est la principale cause. C'est là où le besoin d'une éducation commerciale se fait le plus sentir que l'on voit circuler les plus grossières erreurs sous ce rapport. Voyez en Angleterre où l'éducation commerciale est plus soignée, plus populaire, on y entend mieux l'économie politique et l'on a déjà réduit en pratique un grand nombre de ses principes qui étaient naguères considérés comme devant-être des plus dommageables à la nation.

On s'imagine généralement que le commerce est une chose toute simple et qu'il n'est pas nécessaire d'être instruit pour l'exploiter avantageusement pour les individus comme pour les nations. C'est là une erreur malheureusement trop accréditée. La science du commerce est plus difficile à posséder qu'on ne le pense et quant à son utilité, nous la ressentons de plus en plus tous les jours. Il n'est presque pas une seule de nos actions ordinaires de la vie qui ne s'y rattache d'une manière ou d'une autre. Elle n'est pas seulement utile aux hommes du commerce, mais à tout le monde. Vous n'achetez rien, vous ne vendez rien, vous ne produisez rien, vous ne consommez rien sans qu'une question commerciale ou d'économie politique ne se présente à votre intelligence. Est-il un homme qui puisse dire qu'elle ne lui serait d'aucune utilité ? Et si le commerce a si souvent été obstrué, arrêté, faussé dans sa route naturelle, n'est-ce pas dû au manque de connaissances des hommes en pareille matière ?

Je vais vous citer deux traits frappants de deux corps publics du Canada pour mieux exposer nos besoins sous ce rapport. Le premier est un règlement adopté par le conseil de ville de Montréal, le 30 octobre 1848, à l'effet d'imposer une taxe annuelle de

£15 sur toute personne qui tiendra un étal privé, ou qui fera le commerce de viande ailleurs que dans les étaux des marchés de la corporation, sous peine d'une amende de £5 et de trente jours d'emprisonnement pour chaque jour qu'elle fera ainsi ce commerce sans avoir payé cet impôt.

Remarquons que les bouchers qui tiennent des étaux dans les marchés publics ne paient point de licence, qu'ils ne paient que le loyer de leurs places respectives, tel que l'individu qui commerce sur les viandes dans un étal privé paie le loyer à son propriétaire.

D'après quel principe, je vous le demande, le conseil a-t-il imposé cette taxe sur les étaux privés, tandis qu'il n'exige rien de ceux qui tiennent des étaux dans les batisses de la corporation? Si l'on voulait exiger une licence des propriétaires d'étaux privés, pourquoi n'en pas exiger des propriétaires d'étaux publics?

Ce règlement a été fait dans le but de *protéger* les bouchers qui paient loyer à la corporation et il n'a eu d'autres résultats que de faire payer, aux pauvres des faubourgs, la viande plus chère qu'il ne l'a payait avant. Cet impôt n'a pas détruit les étaux privés; leurs propriétaires ont payé la licence de £15, puis ils ont vendu leur viande un sous plus cher par livre. Le pauvre qui demeure à une extrémité de nos faubourgs, qui n'a pas le temps d'aller aux marchés de la corporation et qui trouve un étal privé à sa porte, paie la viande un sous de plus par livre, et les bouchers de la corporation ne vendent pas plus de viande qu'avant la passation de ce règlement. Voilà le résultat pratique de cette intervention inqualifiable, du conseil dans le commerce des viandes, et des plus mal calculée.

Ce résultat est si frappant, et d'ailleurs si naturel, que les bouchers du marché Bonsecours ne sont pas

satisfaits du règlement. Ils viennent, par une requête, de demander au conseil d'étendre ce principe prohibitif à ses dernières conséquences. Et la corporation, une fois embarquée dans cette voie, ne sachant plus où s'arrêter, va sans doute acquiescer à leur demande en prohibant, d'un seul trait de plume, tous les étaux privés et défendre le commerce des viandes ailleurs que dans les marchés publics ! (1)

Peut-on supposer des idées plus étroites en fait d'économie politique ?

Les étaux privés sont d'une grande utilité publique et même nécessaires dans toutes les grandes villes, parceque ceux qui sont éloignés des marchés peuvent, sans perte de temps, se procurer à leurs portes ce dont ils ont besoin.

La corporation appliquant le même principe de la prohibition aux autres branches de commerce, devrait faire bâtir des magasins sur la rue Craig, et défendre à tous les marchands de vendre des marchandises ailleurs que dans ses magasins, sous les peines les plus rigoureuses. Pourquoi pas ? Le principe est déjà mis en pratique pour la viande. Allons, messieurs les conseillers, ne faites donc pas l'ouvrage à demi, accomplissez votre œuvre !

L'autre fait est un acte de notre législature par lequel on a accordé un monopole à une compagnie de capitalistes d'Angleterre pour prêter de l'argent en Canada à un taux plus élevé qu'il n'est permis aux citoyens de le faire. Cette compagnie organisée à Londres, l'année dernière, d'après une chartre royale, avec un capital de £50,000, et le pouvoir d'augmenter jusqu'à £1,500,000, a obtenu un acte provincial de notre législature pour lui permettre

(1) Le comité des marchés, a fait un rapport au conseil, recommandant l'adoption de cette mesure et ce rapport doit-être pris en considération dans la prochaine séance du conseil.

exclusivement d'exiger jusqu'à 8 p. 00 d'intérêt sur tout l'argent qu'elle prêtera sur des biens-fonds, tandis que les lois usuraires ne permettent à aucun autre capitaliste d'exiger plus de 6 p. 00. C'est le monopole s'exerçant sous l'égide des lois du pays et prouvant peu en faveur des connaissances usuelles de la majorité de notre chambre d'assemblée.

Je n'ajoute pas de commentaires à ces deux traits de nos hommes publics ; ils parlent le langage des faits et font voir jusqu'à quel point nous avons besoin de connaissances pour nous guider sur de pareils sujets.

Nous avons jusqu'à présent trop négligé l'éducation commerciale dans nos maisons d'éducation supérieure tout aussi bien que dans nos écoles primaires. Il serait temps de lui dévouer un peu plus d'attention que nous ne l'avons fait par le passé. C'est aux hommes qui s'intéressent à l'instruction publique qu'est dévolue la tâche de réformer notre mode d'enseignement sur ce sujet. C'est aux jeunes hommes qui se livrent aux études, à ne négliger aucune occasion d'acquérir des connaissances qui leur seront, plus tard, d'une utilité inappréciable, même indispensable s'ils ne veulent pas être inférieurs aux hommes d'affaires des autres pays. Qu'ils y songent donc et que rien ne les arrêtent dans la poursuite d'une œuvre aussi éminemment utile pour eux et pour leur pays.

Quant aux moyens de nous procurer une bonne éducation commerciale, ils sont bien simples et il ne faudrait qu'un peu d'énergie pour mettre la jeunesse en état de s'instruire convenablement, de n'avoir rien à envier à la jeunesse des autres pays sous ce rapport.

La première chose qu'il faudrait faire serait la publication d'un bon ouvrage sur toutes les opérations commerciales, afin d'en bien faire comprendre

la nature et le but. Dans les écoles modèles et dans nos collèges, l'on devrait donner un cours régulier et pratique sur cette branche d'éducation, comme la chose se fait avec beaucoup de succès aux Etats-Unis, en Angleterre et en France. Ces deux choses me paraissent d'une absolue nécessité si nous voulons faire quelque progrès.

Mais, c'est une fois que la jeunesse est sortie des maisons d'éducation qu'il faut l'engager à se livrer aux études sérieuses et utiles de l'économie politique. C'est dans des réunions comme celles qu'offre l'Institut-Canadien à la jeunesse de notre ville qu'elle trouvera les moyens de compléter son éducation, en prenant part à la lecture des journaux et des livres de sa bibliothèque, aux essais, aux discussions et aux travaux intellectuels de tous genres qu'enfantent une réunion de jeunes hommes aux aptitudes diverses et aux talents plus ou moins brillants.

Jeunes hommes de l'Institut, à qui je m'adresse plus particulièrement, en terminant ce sujet, si j'avais un conseil à vous donner, je dirais : " laissez, laissez de côté autant que possible la lecture des ouvrages légers pour vous plonger dans des études plus sérieuses. Ne lisez de romans et autres écrits de ce genre que juste ce qu'il vous en faudra pour délasser votre intellect fatigué de lectures plus arides, moins séduisantes.

" Ouvrez cette bibliothèque sur les rayons de laquelle j'aperçois déjà tant d'ouvrages utiles que nous négligeons un peu trop, malheureusement, il faut l'avouer. Prenez de temps à autre et tour à tour, J.-B. Say, Adam Smith, Joseph Garnier, Blanqui, Garnier-Pagès, le dictionnaire de la conversation, le cours complet d'opérations commerciales, le dictionnaire de l'industrie commerciale, agricole et manufacturière, et quelques

“ autres de ces excellents livres où vous puiserez  
“ des renseignements qui vous serviront dans toutes  
“ vos relations publiques et privées avec le monde.

“ N’imitez pas la conduite de Pierre le Sot qui  
“ s’en allait chercher un héritage et qui avait une  
“ telle peur de l’eau qu’il ne put se résoudre à pas-  
“ ser une rivière qu’il lui fallait traverser. Vous  
“ savez, ou vous ne savez pas, que Pierre le Sot s’é-  
“ tait assis au bord de la grève tant il avait peur de  
“ se noyer.

“ Quelqu’un lui ayant demandé ce qu’il faisait là,  
“ il répondit tout bonnement : j’attends que l’eau ait  
“ fini de passer pour traverser la rivière.

“ Jeunes amis, le temps passe, n’attendez pas  
“ que les connaissances viennent à vous, mais allez  
“ à leur recherche.

“ Faites vous violence un peu, si vous n’avez  
“ pas un goût particulier pour des études graves ;  
“ montrez un peu de bonne volonté, persistez, et  
“ bientôt les jouissances réelles, durables, de plus  
“ en plus vivaces que vous retirerez de la lecture  
“ de ces ouvrages, vous compenseront amplement  
“ de la perte de quelques jouissances passagères  
“ que vous pourriez retirer de la lecture d’auteurs  
“ légers et dont le souvenir passe comme ces bru-  
“ mes que le soleil d’un matin dissipe et fait dispa-  
“ raître.”

Voilà, messieurs, quelques uns des moyens de  
nous procurer et de perfectionner l’éducation com-  
merciale dont nous avons grand besoin. Ne l’ou-  
blions pas et disons avec Quesnay et Say :

“ Que la nation soit instruite des lois générales de l’or-  
“ dre naturel qui constituent évidemment les sociétés.”

QUESNAY, 11<sup>ème</sup> maxime.

“ Et l’on verra moins souvent l’affligeant spectacle de  
“ ces sottises, de ces fausses opérations, si fatales au bon-  
“ heur des particuliers et à la prospérité des nations.”

J. B. SAY.

Mesdames et Messieurs,

Un cultivateur était un jour occupé à percer plusieurs trous de tarrière dans le côté de sa grange, lorsque l'un de ses voisins s'approchant de lui, lui demanda,—mais mon ami Jean, que fais-tu donc là ?

—J'ai tellement rempli ma grange, répondit-il, qu'il y fait noir comme la nuit et je voudrais faire entrer le jour par ces petits trous, afin d'y travailler plus commodément.

Si dans le cours de l'essai sur le commerce, que vous venez d'entendre lire, j'ai pu, moi aussi, percer un tout petit trou, dans la grande voûte qui enveloppe les intelligences, pour y faire pénétrer un trait de lumière, un rayon du soleil des connaissances utiles, je m'estimerai heureux de mon travail, tout en espérant que d'autres ouvriers plus habiles que moi viendront agrandir de plus en plus les ouvertures par lesquelles les lumières sont destinées à remplacer les ténèbres.

*La partie de cet essai, traitant du projet de bâtir un Institut-Canadien a été retranchée d'ici et intercalée dans l'article : Institut-Canadien en 1852, page 7.*

FIN.

## OMISSION.

Dans la liste des officiers de l'Institut depuis sa fondation, on a omis les élections du mois d'avril 1845 parceque l'on ne s'est procuré les renseignements nécessaires que longtemps après l'impression de cette partie du pamphlet.

La liste des officiers élus à cette époque est insérée ici afin de suppléer à cette omission.

### ÉLUS EN AVRIL 1845.

#### PATRONS.

L'Honorable A. N. Morin,

MM. Wolfred Nelson,

J. D. Bernard,

J. A. Labadie,

L. Duvernay.

Président: A. C. Nelson.

Premier Vice-Président: P. R. Lafrenaye.

Second Vice-Président: A. Gérin Lajoie.

Secrétaire Archiviste: M. Lanctôt.

Assistant Secrétaire Archiviste: Chs. Laberge.

Secrétaire Correspondant: L. Delorme.

Assistant Secrétaire Correspondant: J. B. E. Dorion.

Trésorier: C. E. Belle.

Bibliothécaire: G. H. Dumesnil.

### COMITÉ DES AFFAIRES PRIVÉES.

A. L. Lacroix,

Alfred Nelson,

C. Fitzpatrick,

O. Désilets,

A. Généreux,

V. P. W. Dorion,

L. Longpré.

### COMITÉ DE BIENFAISANCE.

H. P. Ouellet,

A. Leblond,

G. Berthelet,

J. E. C. Labadie,

W. Kelly,

L. Bergevin,

A. Desève,

A. Charlebois,

V. Beaudry,

A. Lazure,

A. Fournier,

J. Poitevin.

### COMITÉ DE CORRESPONDANCE.

G. Batchelor,

Chs. H. Lamontagne,

O. Peltier,

S. Gauthier,

J. Papin,

L. Piché,

M. Thibault.



**BONNES NOUVELLES, MARCHANDISES NOUVELLES !**

**128, H. & H. MERRILL, 128**  
**RUE NOTRE - DAME, MONTREAL.**

Ayant pu avoir l'avantage de la nouvelle voie de communication, ont maintenant la satisfaction de pouvoir annoncer au public qu'ils viennent de recevoir leurs marchandises de printemps et d'été directement de Paris, Londres, Liverpool et Manchester par la voie de Boston et des chemins de fer qui relient Montréal avec cette dernière ville.

Leurs importations sont plus considérables que jamais et toutes leurs nouvelles marchandises ont été choisies avec soin par l'un des propriétaires de l'établissement arrivé d'Europe depuis quelques jours seulement. Ils espèrent que le public saura apprécier leurs efforts pour satisfaire un mois plus tôt que d'ordinaire, aux besoins de ceux qui attendent les nouvelles marchandises pour faire leurs emplettes.

Leur assortiment de Marchandises Sèches est des plus étendus et leurs prix très modérés.

**Entrez, Voyez et Jugez !**

Avril, 1852.

# LIBRAIRIE CATHOLIQUE.

RUE ST. VINCENT, MONTRÉAL.

**L**E soussigné présente ses remerciements au public en général pour le bienveillant patronage dont son établissement a été honoré depuis sa fondation. Ses importations cette année sont de beaucoup plus considérables que par le passé et il se flatte par ce moyen pouvoir satisfaire les besoins de ses nombreuses pratiques.

J.-B. R. se charge aussi de toutes les commandes qu'on veut bien lui confier pour faire venir des **LIVRES ORNEMENTS** d'Eglises et tous autres objets de ce genre, d'Europe.

TOUJOURS EN MAINS

l'Assortiment le plus complet qu'il y ait en Canada de Livres d'Ecoles approuvés.

**Prix moins elevés que partout ailleurs.**

J.-B. ROLLAND.

Avril 1852.

|                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                  |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>Eau de Vie.</b> | <p><b>G. LAMOTHE,</b><br/> <b>MARCHAND</b><br/> <b>COMMISSIONNAIRE,</b><br/>         Seul Agent, en Canada, pour<br/>         la vente du Champagne<br/>         "Bouzy" et autres<br/>         Vins de la<br/>         Maison<br/> <b>DINET, PEUVREL ET FILS.</b><br/>         à AVIZE, (Marne.)<br/> <b>BUREAU et VOUTES,</b><br/>         11, Rue St. François-Xavier<br/> <b>MONTRÉAL.</b></p> | <b>Claret.</b>   |
| <b>Cigarres.</b>   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>Liqueurs.</b> |

**ORFÈVRERIE, ARGENTERIE et BIJOUTERIE !!!**

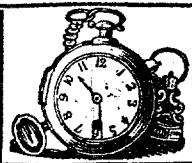
**96<sup>1</sup>/<sub>2</sub>**

**EN GROS ET EN DETAIL.**

**RUE NOTRE-DAME, MONTREAL,**

**96<sup>1</sup>/<sub>2</sub>**

**L**E soussigné offre ses meilleurs remerciemens pour l'encouragement libéral qu'il a reçu depuis sept ans et il informe ses amis et le public qu'il vient de transporter son établissement, de son ancienne place devant le Marché Bonsecours, dans ces NOUVELLES et SPLENDI-



DES BATISSES, Coin des Rues Notre-Dame et St.-Gabriel, appartenant à l'Hon. JAMES FERRIER.

H. P.—Reçoit actuellement des marchandises pour convenir à son établissement et à son genre d'affaires, parmi lesquelles se trouve un Nouvel et Splendide assortiment de

**Montres d'Or et d'Argent,  
Joalleries, Horloges Américaines,  
Violons, Accordéons, Parfumeries et Articles de Gout.**

Montres d'Or et d'Argent, Crayons, Plumes d'Or, Joncs de Mariage, Boutons doubles pour Chemises, (nouveaux patrons) Cachets, Chaines d'Or pour Messieurs, Lunettes d'Or et d'Argent, Pendant d'Oreilles, Cuillers d'Argent, Couteaux à Poisson, Tasses, etc., etc., Brosses à Hardes, Portes-Monnaies, Parfumeries, Accordéons, Flutes, etc., etc., etc.

**MONTREAL, 15 avril 1852.**

**H. PEACOCK.**

# ÆTNA.

## COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

FONDÉE EN 1819.

**C**ETTE Institution établie depuis si longtemps et si avantageusement connue, continue à assurer toutes sortes de propriétés contre les accidents du FEU et à accorder des polices d'Assurance sur la Vie à des conditions aussi favorables qu'aucune autre compagnie de la même position.

Pour les Assurances, s'adresser à  
8, rue St. François Xavier, } **ROBERT WOOD,**  
Montréal, 1852. } *Agent.*

# J. BONACINA ET C<sup>IE</sup>

IMPORTATEURS DE

## Marchandises Françaises,

ROBES POUR DAMES, CHALES, ÉCHARPES, GANTS,  
FLEURS ARTIFICIELLES, ETC.,

### CHAMPAGNES,

De "FISSE, FRAQUIN & C<sup>IE</sup>" (Rheims.)

## Vins, Brandy, Chicoree, Sucre, etc.,

Boulevard  
Bonne Nouvelle,  
PARIS.

No. 4,  
St.-Joseph,  
MONTREAL.

J. M. BONACINA,  
*Agent.*

Montréal, Avril 1852.

## NOUVEAU MAGASIN D'ÉPICES,

*Grande rue* **Coin de la rue Bleury.** *Grande rue*  
*St.-Jacques.* *St.-Jacques.*

**L**E Soussigné prend la liberté d'attirer l'attention sur son fonds de

THÉS,  
CAFÉS,  
SUCRES,  
ÉPICES,  
SAUCES,  
MARINADES,  
FRUITS,  
PROVISIONS,  
VINS,  
LIQUEURS,  
SYROPS,  
FRIANDISES POUR LES EPICURIENS,  
*Nick-Nacks, etc.*

Le tout du premier choix, et acheté avec beaucoup de soin, qu'il offre *à bas prix*, pour de l'argent comptant.

RICHARD THOMAS,  
No. 35, Grande rue St. Jacques.

## VENTE A GRAND MARCHÉ.

**L. P. B**OIVIN, étant à faire augmenter son établissement pour le commerce de 1852 offre son riche assortiment de MONTRES, BIJOUX, ARTICLES en argent en PAPIER MACHE et OBJETS DE FANTAISIE à des PRIX TRÈS RÉDUITS.

Il attend par les prochains arrivages un assortiment des plus variés et des plus étendus d'articles convenables au commerce du Canada,

EN GROS ET EN DÉTAIL.

Tous ses articles sont dans les goûts les plus nouveaux et les plus élégants.

Rue Notre-Dame, coin de la rue St. Vincent.

Montréal Avril 1852.

Librairie et Reliure  
DE  
**Z. CHAPELEAU.**

AU COIN DES RUES NOTRE DAME ET ST. — VINCENT.

**O**N trouvera constamment à cette adresse une variété de Livres de Messe, coins et agraffes dorés, et autres de Méditation et d'Histoire, ainsi que tous les Livres en usage dans les Ecoles Chrétiennes.

Papier, Plumes, Encre, Crayons, Ardoises.

—AUSSI—

Crucifix, Statues de la Ste. Vierge, Bénitiers, Chapelets avec montures en argent et autres, Médailles, etc.

Une collection d'Images de toutes les dimensions, avec cadres et vitres.

M. Z. Chapeleau se charge de tous genres de reliures à des prix modérés.

Montréal, Avril 1852.

**Atelier Typographique.**

DE

**P. GENDRON,**

RUE ST. — GABRIEL,

VIS-A-VIS

**L'HOTEL DU CANADA,**

**MONTRÉAL.**

**O**N exécute à cet Atelier toutes sortes d'impressions en Couleurs, en Or ou en Bronze, dans les meilleurs goûts et avec les meilleurs matériaux.

Affiches, grandes et petites, Livres, Pamphlets, Brochures, Catalogues, Circulaires, Cartes de commerce, Lettres Funéraires, Blancs, Reçus, etc., etc.

Les ordres sont exécutés avec diligence et exactitude.

Avril, 1852.

## Chapeaux et Fourrures.

FOURRURES PRÉSERVÉES DES MITES.

**Raymond Patchovski,**

MANCHONNIER ALLEMAND ET FRANÇAIS,

**103½, RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL, 103½,**  
*Troisième porte de chez MM. Savage et Lyman, magasin  
de Bijouteries*

**P**REND la liberté d'informer les citoyens de Montréal et du voisinage, qu'il va ajouter à son fonds déjà considérable, un assortiment de chapeaux de LONDRES, PARIS et NEW-YORK, bien choisis, à des prix modérés.

Son expérience de plusieurs années à préserver les fourrures des mites, le met en état de recevoir les fourrures de dames et d'hommes pendant l'été à bas prix. Il a des appartements spéciaux pour cet usage.

Avril 1852.

## THÉ ET CAFÉ.

**MAISON DE CANTON,**

**109, RUE NOTRE-DAME, 109,**  
MONTREAL.

**L**E Soussigné offre avec empressement ses remerciements pour le bienveillant patronage que le public a accordé avec autant de discernement que de libéralité à l'établissement ci-dessus et il profite de l'occasion pour l'assurer qu'il n'épargnera rien pour en mériter la continuation.

THÉS et CAFÉS de toutes les descriptions toujours en mains.

CAFÉ fraîchement grillé et moulu tous les jours.

Avril, 1852.

SAMUEL COCHRAN.

# JOHN HENDERSON.

Chapeaux et Pelleteries,  
EN GROS ET EN DETAIL,  
MONTREAL..... } .....93, Rue Notre-Dame.  
QUEBEC..... } .....Vis-à-vis la Cathédrale.

Un assortiment complet et varié de toutes les marchandises de sa ligne constamment en mains et vendues à bas prix et à des conditions libérales.

Les marchands de la campagne feront bien de visiter ces établissements avant que d'acheter ailleurs.

POINT DE SECOND PRIX.

Avril, 1852.

## MARCHANDISES NOUVELLES.

Charles F. M'Callum,

RUE NOTRE-DAME,

Montreal.

138,

RUE NOTRE-DAME,

Montreal.

REÇOIT actuellement des Marchandises Nouvelles pour le printemps et l'été. Il offre à vendre à son établissement, un assortiment de marchandises sèches nouvelles,

SE COMPOSANT EN PARTIE DE

Draps, Casimires, Etoffes à vestes, Châles de Cashmire, de Paisley et de Barrège, Draps d'Orléans, Lustrés, Mérinos Français, Mousselines de Laine, Toile et Coton à chemises, Mousseline de couleurs, Coburgs, Regattas, Indiennes, Coton et Toile pour draps, Gants, Bas, etc.

—AUSSI:—

Mouchoirs brodés et communs, Dentelles, Brodures de fil et coton, Collets de mousseline, etc.

—ET—

Un splendide assortiment de fleurs françaises reçues tout récemment.

Avril, 1852.